

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ À :
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME

PAR
STÉPHANIE LAQUERRE

RECHERCHE-ACTION :
PRÉSENTATION D'UN MODÈLE D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION
D'UN SYSTÈME CULTUREL ET D'UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION
D'UNE POLITIQUE CULTURELLE
LE CAS DE LA VILLE DE LONGUEUIL

AVRIL 2003

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier dans un premier temps mon directeur de recherche, Michel de la Durantaye qui m'a donné la chance de travailler sur ce projet de recherche pendant deux ans. Je le remercie pour la confiance qu'il m'a accordée, sa générosité et sa disponibilité.

Merci également à Nicole Rémillard, chef de la Division Arts et culture qui m'a énormément appris du monde municipal, merci pour sa grande disponibilité, son expérience et ses encouragements pour terminer cette maîtrise. Merci à Marie-Lise Sauvé, conseillère municipale et présidente de la Commission municipale de la culture. Merci pour sa passion des arts et son acharnement à faire avancer les choses.

Merci à Michel Piché, directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à toute l'équipe de la Division Arts et culture ainsi qu'aux assistants de recherche qui m'ont supportée tout au long de cette longue recherche.

Merci à Michel Jutras, directeur de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, mon premier patron dans le merveilleux monde de la culture. Merci de m'avoir donné ma chance et de belles expériences.

Merci à ma famille, à mon chum ainsi qu'à mes amis qui m'ont supportée et entendue de longues heures parler de cette recherche.

Merci aux artistes et aux organismes culturels de Longueuil qui ont cru en ce projet et nous ont aidés à le réaliser.

SOMMAIRE

Cette recherche présente un modèle d'analyse et de planification culturelle ainsi qu'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle qui ont été élaborés et expérimentés lors d'une recherche-action réalisée de 1999 à 2001 pour la Division Arts et culture de la Ville de Longueuil. La Ville de Longueuil faisait face à différents problèmes et voulait trouver des solutions pour améliorer le système culturel municipal. Un modèle d'analyse et de planification a donc été élaboré pour arriver aux résultats désirés. Ce dernier a été construit en s'inspirant de différentes approches de la recherche qualitative : le design naturaliste de recherche, la recherche-action participative, la méthodologie des systèmes souples et le mécanisme de transfert de connaissance. La recherche-action réalisée à Longueuil s'est déroulée sur une période de deux ans, a nécessité deux cents heures de travail et l'implication d'une quarantaine de bénévoles. Le modèle élaboré a permis d'obtenir des résultats de trois types. Premièrement, des résultats livrables qui correspondent entre autres au dévoilement de la Politique culturelle et du Plan d'action. Il y a eu également les résultats situationnels à l'intérieur du système culturel municipal. La recherche-action a permis de diminuer les tensions entre les différents intervenants culturels et de créer davantage de concertation dans le milieu. Il y a dans un troisième temps, des résultats d'ordre méthodologique profitables aux chercheurs car comme expliqué plus haut, les chercheurs étaient intéressés à construire et à valider sur le terrain un modèle. Cette recherche avait pour but aussi de faire ressortir la pertinence de la recherche-action dans les milieux professionnels en culture.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
AVANT-PROPOS	ix
CHAPITRE 1	1
1. INTRODUCTION	2
2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE, DU MÉMOIRE ET DE L'ARTICLE SCIENTIFIQUE	3
3. ÉTAT DE LA SITUATION.....	5
3.1 Quelques points de repères historiques de l'intervention municipale dans le champ du loisir et de la culture.....	6
3.2 Politique culturelle du Québec et politiques culturelles municipales	7
3.3 Contenu des politiques culturelles.....	12
3.4 Structures de concertation	13
RÉFÉRENCES.....	16
CHAPITRE 2 : ARTICLE SCIENTIFIQUE.....	18
PAGE TITRE.....	19
AVERTISSEMENT	20
RÉSUMÉ.....	21
1. INTRODUCTION.....	22
1.1 La recherche-action et le milieu culturel.....	22
1.2 Situation générale problématique	24
1.3 Justification et pertinence de la recherche	25
2. ÉTAT DE LA SITUATION.....	27
2.1 Positionnement de la recherche-action dans les grands courants historiques de la recherche.....	27
2.2 La planification culturelle.....	38
3. CADRE D'ANALYSE	40
3.1 Modélisation d'un système culturel municipal	41
3.2 Présentation du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel.....	43
4. MÉTHODOLOGIE	50
4.1 Modes de collecte de données et instrumentation.....	50

5. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	54
5.1 Résultats de la recherche-action à Longueuil.....	54
5.2 Les forces et les faiblesses des instruments observées sur le terrain par les chercheurs.....	56
5.2.1 Les forces et les faiblesses du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel	56
5.2.2 Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel	59
5.2.3 Structure du texte de la politique culturelle de Longueuil.....	61
6. CONCLUSION	62
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	64
NOTES	70
RÉFÉRENCES.....	74
APPENDICES.....	77
Appendice A : Définitions domaines culturels, fonctions culturelles et destinataires	
Appendice B : Grille d'analyse des partenaires culturels	
Appendice C : Règles de régie interne : Commission municipale de la culture	
Appendice D : Grille d'analyse : Politique culturelle de Longueuil 1990	
Appendice E : Grille d'élaboration Politique culturelle	
Appendice F : Rapport final remis à la Ville de Longueuil	
Appendice G : Politique culturelle Ville de Longueuil 2001	

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Modélisation d'un système culturel municipal65
- Figure 2 : Modèle d'analyse et de planification d'un système culturel66
- Figure 3: Solutions (moyens par consensus) du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel.....66
- Figure 4: Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel68

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1 :</u>	Grille de travail Élaboration de la Politique culturelle	67
<u>Tableau 2 :</u>	Structuration du texte de la Politique culturelle de la Ville de Longueuil	69

AVANT-PROPOS

À la fin du mois de mai 1999, la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Longueuil demandait à l'Université du Québec à Trois-Rivières d'apporter son expertise pour l'analyse du système culturel Longueuillois. Le professeur et chercheur Michel de la Durantaye a été mandaté pour travailler avec la Ville de Longueuil.

En septembre 1999, Michel de la Durantaye engageait Stéphanie Laquerre, étudiante à la maîtrise en loisir, culture et tourisme comme assistante de recherche pour ce projet de recherche qui allait durer deux ans. Durant l'automne 1999, l'équipe de recherche-action débutait ses travaux. Il s'agit d'une recherche-action car les intervenants culturels de la Ville de Longueuil ont été constamment impliqués dans le processus de cette recherche. L'équipe a remis quatre rapports d'étape à la Ville au cours de ses deux ans. Le premier a été remis le **21 janvier 2000** lors d'une présentation au maire et au directeur général de la Ville. Ce rapport présentait le constat de la problématique culturelle à Longueuil étudiée pendant les quatre mois précédents. Le rapport faisait état également des mandats de l'équipe de recherche-action pour les prochains mois. La Ville donnait son accord quelques semaines plus tard pour poursuivre la recherche. Un deuxième rapport a été remis le **4 octobre 2000** et faisait état de l'avancement des travaux et la présentation des membres de la nouvelle Commission municipale de la culture et des sous-comités de travail. Le **6 décembre 2000**, un troisième rapport était déposé à la Ville de Longueuil et présentait les premières tendances de la Politique

culturelle recueillies auprès des sous-comités. Finalement le **4 juillet 2001**, l'équipe de recherche remettait son quatrième et dernier rapport ainsi que la version préliminaire de la Politique culturelle de la Ville. La Politique culturelle a été dévoilée au grand public le vendredi **28 septembre 2001** dans le cadre des Journées de la culture.

Le cheminement de recherche de l'étudiante Stéphanie Laquerre mènera à l'obtention d'un diplôme de maîtrise en loisir, culture et tourisme au Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'étudiante a fait partie prenante de la recherche, a travaillé à toutes les étapes de celle-ci et a collaboré à la construction de tous les outils de recherche, à toutes les rencontres et à la rédaction de tous les rapports d'étape. Le mémoire est présenté sous forme d'article scientifique. La première section présente une revue des écrits sur l'état des politiques culturelles au Québec. La deuxième partie du mémoire présente l'article qui sera soumis à une revue scientifique dans le domaine du loisir. Pour la rédaction de l'article, Michel de la Durantaye a rédigé la partie : Positionnement de la recherche-action dans les grands courants historiques de la recherche. L'étudiante a rédigé les autres parties de l'article. Le directeur et l'étudiante se sont réunis à quelques reprises pour discuter de la présentation finale de l'article. L'implication des deux parties étaient tellement grande dans cette recherche-action que le choix s'est fait de rédiger un article scientifique.

CHAPITRE 1
INTRODUCTION

CHAPITRE 1

1. INTRODUCTION

Ce mémoire a pour objectif de mettre en relation le cas d'une recherche-action récente, dans une grande ville du Québec, et ses fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques de recherche qualitative. L'étude en matière de politique culturelle qui sera présentée dans la partie de l'article scientifique servira d'illustration détaillée afin d'illustrer les mécanismes complexes d'une recherche-action, tout en démontrant l'apport nécessaire : du design naturaliste de recherche, de la recherche-action participative, de la méthodologie des systèmes souples et du mécanisme de transfert de connaissance, utilisés dans la démarche.

Les municipalités au Québec interviennent de plus en plus dans le secteur culturel depuis quelques années et sont à la recherche d'outils pour les aider dans leur intervention. Cette recherche présentera un modèle d'analyse et de planification qui a été construit et validé sur le terrain lors d'une recherche-action et une démarche d'élaboration d'une politique culturelle pouvant aider les milieux pratiques.

Ce mémoire est divisé en deux parties. La première partie présente un portrait de la situation concernant les politiques culturelles municipales. La deuxième partie du mémoire présentera l'article scientifique qui sera soumis à une revue scientifique. Dans un premier temps, l'article propose une brève description de la situation générale problématique ainsi que la justification et la pertinence de la recherche. L'article sera

ensuite divisé en quatre parties : l'état de la situation brossera un portrait historique des considérations épistémologiques justifiant l'approche de cette recherche, ensuite le cadre d'analyse sera présenté, suivra la méthodologie de travail utilisée pour la recherche-action et pour terminer les résultats seront divulgués et analysés.

2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE, DU MÉMOIRE ET DE L'ARTICLE SCIENTIFIQUE

Pour faciliter la lecture du lecteur les différents objectifs seront présentés. La recherche-action s'est réalisée de 1999 à 2001 pour la Ville de Longueuil. Il y avait pour cette recherche des objectifs pratiques et scientifiques.

Objectifs pratiques :

- 1- Solutionner la situation problématique vécue à la Ville de Longueuil.
- 2- Mettre en relation les intervenants culturels.
- 3- Définir les besoins des intervenants culturels.
- 4- Rebâtir le leadership de la Division Arts et culture.
- 5- Impliquer les élus municipaux dans le dossier des arts et de la culture.
- 6- Mettre en place une Commission municipale de la culture.
- 7- Évaluer la Politique culturelle et la réécrire.
- 8- Aider à l'élaboration du Plan d'action.

Objectifs scientifiques :

- 1- Élaborer un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel.
- 2- Mettre en place une démarche d'élaboration d'une politique culturelle.

Le mémoire est présenté sous forme d'article scientifique. Il était impossible considérant l'espace disponible de présenter tous les résultats de la recherche. Un choix a été fait et voici les différents objectifs.

Objectifs de la première partie du mémoire :

- 1- Présenter quelques points de repères historiques en matière d'intervention municipale dans le champ du loisir et de la culture.
- 2- Faire un portrait de la situation concernant les politiques culturelles municipales.

Objectifs de l'article scientifique :

- 1- Mettre en relation le cas d'une recherche-action avec des fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques de recherche qualitative.
- 2- Faire ressortir la pertinence de la recherche-action pour les milieux professionnels en culture.
- 3- Présenter un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel.
- 4- Présenter une démarche d'élaboration d'une politique culturelle.

ÉTAT DE LA SITUATION

3. ÉTAT DE LA SITUATION

3.1 Quelques points de repères historiques de l'intervention municipale dans le champ du loisir et de la culture

« La culture est un concept large qui comprend aussi bien le patrimoine que les traditions, la création ou l'expression artistique et constitue un élément fondamental de la vie de chaque individu. Elle est aussi un facteur essentiel du développement de chaque collectivité. Dans cette optique, les municipalités tiennent une place importante dans son rayonnement puisqu'elles interviennent directement dans le développement et le devenir de leur milieu » (Dignard, 1990)¹.

Au niveau historique, l'intervention directe des municipalités dans le champ du loisir et de la culture remonte au Québec aux années soixante comme l'explique Pronovost (1997).² Auparavant, ce sont les organismes bénévoles et les associations à but non lucratif qui avaient les responsabilités du dossier des loisirs. Il est important d'ajouter que la plupart du temps, ces organismes étaient sous la tutelle du clergé (D'Amours 1986)³. Un mouvement de municipalisation des loisirs était donc né.

Les municipalités ont commencé également à intervenir dans le secteur culturel. Pierre Gagnon, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières définit l'intervention de la municipalité dans le champ des affaires culturelles ainsi :

« L'intervention de la municipalité dans le champ des affaires culturelles : le soutien aux artistes créateurs, l'accessibilité des citoyens à la vie culturelle, la diffusion culturelle, la protection et l'interprétation du patrimoine. Cette intervention peut prendre les formes suivantes : mise en place d'équipements culturels (bibliothèques, salle de spectacle, salle d'exposition, musée), offre de programmes culturels, soutien technique et (ou) financier à des artistes ou organismes culturels professionnels. »⁴

3.2 Politique culturelle du Québec et politiques culturelles municipales

De nombreux changements sont survenus en regard de l'intervention de la municipalité en matière culturelle depuis que le Québec s'est doté d'une politique culturelle en 1992. À partir de ce moment, le ministère de la Culture incitait la municipalité à intervenir davantage dans le secteur culturel et à élaborer elle-même sa politique culturelle locale.

La présence de politiques culturelles au Québec est un phénomène important. Avant la politique québécoise de 1992, il y avait moins de 10 politiques culturelles locales et en janvier 2002 (avant les fusions municipales), il y avait 75 politiques locales et 18 régionales (ministère de la Culture et des Communications, 2002).⁵ Ce sont les services municipaux de loisir et de culture qui ont le rôle d'identifier les principes directeurs, domaines culturels et fonctions culturelles (voir appendice A) que la ville désire privilégier pour les années à venir et répondant aux besoins du milieu. La politique culturelle peut être utilisée comme un outil de planification et de gestion culturelle propice au développement de la culture et contribue à façonner une identité culturelle locale.

En 1992, le ministère des Affaires culturelles devenait ministère de la Culture et élaborait les fondements de la politique culturelle québécoise sur trois axes principaux qui amèneraient la municipalité à intervenir davantage dans le secteur culturel. Les trois axes principaux sont : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien aux créateurs et

aux arts, l'accès et la participation du citoyen à la vie culturelle.⁶ Cette politique culturelle a amené les municipalités et plus particulièrement les services municipaux de loisir et de culture, à élaborer eux-mêmes leur politique culturelle locale. On définit politique culturelle comme :

« Une politique culturelle est l'ensemble des prémisses, des axiomes, des fondements, des orientations d'une communauté en matière culturelle ainsi que les moyens que cette communauté entend prendre pour réaliser ses aspirations dans ce domaine. »⁷

Michel de la Durantaye définit une politique culturelle comme :

« Les politiques culturelles municipales supposent, dans le domaine des arts, du patrimoine et de la culture, des volontés publiques, des finalités plus ou moins globales, des orientations générales, des grandes valeurs partagées, des grandes missions civiques véhiculées par la culture, des stratégies et des moyens d'intervention pertinents. Elles prescrivent par ailleurs des principes d'opération, des modalités administratives et des processus de gestion. Tout cela en accord avec les finalités du conseil municipal. »⁸

Selon Michel de la Durantaye, il existe trois phases dans la rédaction de politiques culturelles municipales au Québec.⁹ Premièrement, la période de 1983 à 1991, il y eu neuf politiques culturelles (dont huit appartenaient à des municipalités de plus de 25 000 habitants). Elles sont orientées de façon plus large et n'imitent aucun prototype normalisant. Cette phase est une période pionnière, car la Politique culturelle du Québec n'était pas encore écrite. Seulement quelques villes à l'avant-garde dans le domaine étaient impliquées dans cette démarche : Sherbrooke, Québec, Laval, Lasalle, Montréal, Saint-Léonard, Boucherville, Longueuil, MRC de Memphrémagog).

La deuxième phase est celle du début de la décennie 1990, allant de 1992 à 1995, elle comprend 22 politiques (dont neuf provenant de municipalités de plus de 25 000 habitants et neuf de municipalités de moins de 25 000 et quatre de MRC). C'est une période marquée par les consultations et les réflexions gouvernementales provinciales celle de novembre 1990 : Rapport Samson Bélair «Coupé», celle de juin 1991 : Rapport du Groupe-conseil «Arpin», celle de l'automne 1991 : Commission parlementaire. Cette commission a reçu 264 mémoires et a entendu 181 organismes en vue de la Politique culturelle du Québec de juin 1992. Michel de la Durantaye explique que cette phase s'est plus ou moins terminée symboliquement un an après 1995 par le Colloque organisé par la coalition «Les Arts et la Ville» à Lévis en octobre 1996. La deuxième phase correspond à des politiques culturelles focalisées sur des points forts de la municipalité (ex : bibliothèque municipale, les salles de spectacles, les éléments patrimoniaux, les événements). Les politiques culturelles de la deuxième vague demeurent malgré tout assez large. La période est marquée par ailleurs par l'émergence de politiques culturelles des municipalités régionales de comté (quatre MRC sont impliquées). Les politiques culturelles régionales sont dans certains cas moins élaborées que les politiques locales, mais plus ouvertes sur le patrimoine et aussi sur le supramunicipal et l'intermunicipal, donc sur le partenariat et la concertation culturelle dans un espace d'appartenance plus large que la localité. Ces politiques régionales sont marquées par des mises en commun de ressources, d'activités et de services culturels, possédant parfois une dimension touristique ou récréotouristique.

La troisième phase est celle de 1996 à juillet 2000, comprenant 47 politiques dont 13 provenant de municipalités de plus de 25 000 habitants et 28 politiques de municipalités de moins de 25 000 habitants, quatre de MRC et deux de cantons). Malgré des temps économiquement difficiles pour les municipalités, le nombre de politiques culturelles municipales au Québec représentent plus du double du nombre de politiques de la période précédente. Cette phase est marquée également par l'émergence encore une fois des politiques municipales régionales de comté.

Le ministère de la Culture et des Communications écrivait que les municipalités sont considérées comme le gouvernement le plus proche de la population et le plus apte à identifier ses besoins et à y répondre, les municipalités semblent les mieux placées pour faire de la culture l'affaire du plus grand nombre.¹⁰ En 1995, il créait les ententes de développement culturel.

« L'entente de développement culturel constitue un outil de planification et de gestion qui donnera un caractère structurant et durable aux actions entreprises par les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications, tout en assurant la complémentarité de leurs rôles et en jetant des ponts entre leurs priorités respectives. Les ententes définiront les objectifs communs et les projets retenus, elles préciseront la durée, le calendrier de réalisation et les modes de financement. »¹¹

La troisième phase est donc marquée par ces ententes de développement culturel. Plusieurs villes voulant avoir accès aux ententes de développement culturel devaient au préalable travailler à la rédaction d'une politique culturelle. Ces conditions ont contribué à la naissance de plusieurs politiques culturelles. Certaines municipalités qui avaient élaboré leur politique culturelle dans les premières années, ont décidé de les réévaluer et

de les réécrire (MRC de Memphrémagog, Trois-Rivières en 1999-2000 et Longueuil en 2000-2001).

La troisième phase se caractérise également par la nécessité de rechercher la concertation intra-municipale et intermunicipale, dans le but de réduire les coûts et de bénéficier des points forts de chacune des municipalités.

Il y aura dans les prochaines années une quatrième phase qui fera son apparition suite aux fusions municipales. Depuis le 1 janvier 2002, entre autres, les villes de Montréal, Québec, Longueuil, Lévis, Gatineau sont devenues de grandes villes. Ces municipalités devront revoir leur politique culturelle afin de connaître les besoins des nouveaux citoyens, artistes et organismes culturels et artistiques de leur nouveau territoire. Déjà quelques villes sont à l'œuvre : Trois-Rivières a dévoilé sa politique culturelle en octobre 2002 et Québec, Montréal et Gatineau feront de même en 2003. La Ville de Longueuil devra faire cet exercice dans les prochaines années mais la ville n'a pas de structure centrale culturelle. Le travail sera donc plus difficile pour cette ville et le travail de concertation beaucoup plus long, car sept ou huit personnes devront s'asseoir autour d'une table pour discuter de la problématique et des besoins culturels propre à leur arrondissement. Cette quatrième phase risque d'être forte en discussion et en négociation car les représentants culturels des secteurs ou des arrondissements des nouvelles grandes villes voudront manifester les besoins de leurs citoyens, de leurs artistes et de leurs organismes culturels.

3.3 Contenu des politiques culturelles

Le contenu des politiques culturelles peut prendre différentes approches lors de son élaboration. Paul Lemay, directeur du Service de la culture à la Ville de Laval, explique qu'il y a cinq typologies pour l'élaboration d'une politique culturelle.¹² Premièrement, il peut s'agir d'une approche disciplinaires par domaines (arts visuels, arts de la scène, métiers d'art, littérature, bibliothèque et patrimoine, etc.), une approche par fonctions (accessibilité, diffusion, interprétation du patrimoine, mise en valeur, création, etc.), une approche par lieux physiques et équipements caractéristiques de la municipalité (salle de spectacle, vieux manoir, bibliothèque, centre culturel), une approche selon les destinataires ou clientèles ciblées par la politique (citoyens, artistes, jeunes, clientèles défavorisées, etc.), finalement, il peut s'agir d'une approche mixte qui conjugue deux ou trois des approches.¹³

Les choix entre l'une ou l'autre de ces cinq approches dépend de différents déterminants : la présence plus ou moins grande d'artistes de différentes disciplines sur le territoire municipal, le dynamisme, le nombre et l'importance des intervenants et des organismes concernés, le plus ou moins grand nombre de pratiquants, d'amateurs, d'usagers, de clients, ou d'adeptes, la taille de la population d'une municipalité, la richesse foncière de la municipalité, le voisinage géographique et géopolitique (ville centre, ville périphérique, ville isolée), les équipements culturels, les partenaires

potentiels (privé, scolaire, autres municipalités) et bien entendu la volonté politique des élus.¹⁴

D'après de la Durantaye et Lemay, les déterminants vont influencer un type d'approche plutôt qu'un autre. Par exemple, plus la taille d'une municipalité est grande, plus une approche mixte et variée s'imposera en toute logique. Plus la taille d'une municipalité est petite, plus elle sera portée à tenir compte de ses équipements et sites culturels. La taille de la municipalité se révèle une variable majeure.

3.4 Structures de concertation

Certaines municipalités en plus de leur service de loisir et ou de culture ont mis en place des structures qui ont comme mandat d'agir à titre d'aviseur au sein du Conseil municipal dans des dossiers relatifs au domaine de la culture. Ces structures permettent d'asseoir autour d'une même table des élus, fonctionnaires municipaux, représentants d'organismes, artistes, représentants du monde scolaire et des affaires, etc. Certaines municipalités ont des commissions représentées davantage par des élus et d'autres optent pour un modèle plus démocratique en nommant des personnes du milieu.

Dans l'étude de la Chaire de gestion des Arts de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal pour le Regroupement québécois du loisir municipal (Lafortune 1993), 95% des municipalités étudiées (34 sur 40) ont au moins une

commission ou un comité du Conseil municipal qui participe à l'intervention culturelle municipale. Toutefois, comme l'explique l'auteur, le nombre, les pouvoirs et les responsabilités confiées à ces commissions et comités varient grandement selon la taille de la municipalité. Pour la recherche, il s'agissait de municipalités de plus de 2000 habitants. Dans le cas des municipalités de moins de 20 000 habitants, il est fréquent de trouver deux commissions ou comités et plus, mandatés par le Conseil pour intervenir en matière culturelle (comité de gestion de la bibliothèque, comité des spectacles, commission culturelle, etc.) (Lafortune 1993).¹⁵ Dans les municipalités de 20 000 habitants et plus, on retrouve généralement une commission permanente en matière de culture ou siégeant en vertu de mandats spécifiques du Conseil municipal (Lafortune 1993). Le rôle de la commission municipale est le plus souvent :

« D'adopter les priorités et les axes de développement en matière d'arts, de culture ou de patrimoine; de recevoir, étudier et évaluer toute demande nécessitant une intervention municipale et faire les recommandations pertinentes à ce sujet; de veiller à la qualité des programmes et des services offerts par la municipalité et les évaluer périodiquement; d'encourager les particuliers et les entreprises à appuyer les arts et la culture; et favoriser l'établissement de liens entre le développement culturel et le développement social, économique ou touristique. » (Lafortune 1993).¹⁶

Lafortune expliquait tout comme Gagnon (1995) que dans plus de 85% des municipalités, c'est le Service des loisirs qui est principalement chargé de l'intervention culturelle municipale. Il existe tout dépendant de la taille de la municipalité, un certain nombre de divisions (division culturelle, division bibliothèque, etc.). Dans les villes de plus de 100 000 habitants, l'intervention du Service des loisirs est complétée par la mise sur pied d'un service culturel agissant auprès des artistes et organismes professionnels.

Également, les municipalités ont de plus en plus recours à la création de sociétés paramunicipales ou de sociétés mixtes. D'autres municipalités ont confié d'importantes responsabilités à des organismes privés sans but lucratif dans l'organisation des programmes et des services culturels municipaux alors que d'autres, interviennent indirectement dans la gestion et l'offre de services de bibliothèque en s'associant à des organismes du milieu.

3.5 Positionnement de la recherche-action dans les grands courants historiques de la recherche

Cette partie du texte se retrouve au point 2.1 de l'article scientifique.

3.6 La planification culturelle

Cette partie du texte se retrouve au point 2.2 de l'article scientifique.

RÉFÉRENCES

- 1 DIGNARD, Alice. (1990). Les municipalités passent à l'action. *Municipalité*, Ministère des Affaires municipales, juin, p.4 .
- 2 PRONOVOOST, Gilles. (1997). *Loisir et société. Traité de sociologie empirique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.293.
- 3 D'AMOURS Max. (1986). La « privatisation » des services publics : le cas des services récréatifs et culturels. *Municipalité*, Ministère des affaires municipales, février, p. 15.
- 4 GAGNON, Pierre. (1995). Intégration des secteurs d'activités de la culture et du développement communautaire au sein du service municipal des loisirs. *Loisir et Société*, volume 18, numéro 2, automne, p. 291.
- 5 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (2002, mars). Liste des municipalités et des MRC ayant adopté une politique culturelle municipale. Récupéré le 18 avril 2002 de <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polcult.htm>
- 6 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, (1992). *La Politique culturelle du Québec, Notre culture Notre avenir*.
- 7 LES ARTS ET LA VILLE. (1996). *Actes de colloque, Les politiques culturelles : De l'intention au constat*. Lévis – 25 et 26 octobre 1996, Laval, p.7.
- 8 DE LA DURANTAYE, Michel, (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de), *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p. 1011.
- 9 DE LA DURANTAYE, Michel, (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de), *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p. 1014, 1015.
- 10 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (1995). *Pour un partenariat durable L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*. Québec, p.4.
- 11 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (1995). *Pour un partenariat durable L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*. Québec, p.8.
- 12 Voir conférence de Paul Lemay, directeur du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la Ville de Laval, le 25 octobre 1996 à Trois-Rivières-Ouest.
- 13 DE LA DURANTAYE, Michel, (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de), *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p.1012.

- 14 DE LA DURANTAYE, Michel, (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de), *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p. 1013.
- 15 LAFORTUNE, Benoît. (1993). Les arts et la culture : Une action soutenue des municipalités québécoises? *Loisir et Société*, volume 16, numéro 1, printemps, p. 223.
- 16 Ibid, p. 223.

CHAPITRE 2
ARTICLE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

ARTICLE DE RECHERCHE
PRÉSENTÉ À :
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME

PAR

STÉPHANIE LAQUERRE, DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LOISIR ET DE
LA COMMUNICATION SOCIALE
ET
MICHEL DE LA DURANTAYE, PROFESSEUR ET CHERCHEUR AU
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU LOISIR ET DE LA COMMUNICATION
SOCIALE

RECHERCHE-ACTION :
PRÉSENTATION D'UN MODÈLE D'ANALYSE ET DE PLANIFICATION
D'UN SYSTÈME CULTUREL ET D'UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE
POLITIQUE CULTURELLE
LE CAS DE LA VILLE DE LONGUEUIL

AVRIL 2003

Avertissement

Ce document est rédigé sous forme d'un article scientifique, tel qu'il est stipulé dans les règlements des études avancées (art. 16.4) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'article a été rédigé selon les normes de publication d'une revue reconnue et approuvée par le Comité d'études avancées en Sciences du Loisir. Le nom du directeur de recherche pourrait donc apparaître comme co-auteur de l'article soumis pour publication.

RÉSUMÉ

L'article met en relation le cas d'une recherche-action récente dans une grande ville du Québec, et ses fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques de recherche qualitative. L'étude réalisée au sein de la Division arts et culture de la Ville de Longueuil de 1999 à 2001 servira d'illustration afin de démontrer les mécanismes complexes d'une recherche-action, tout en démontrant l'apport nécessaire du design naturaliste de recherche, de la recherche-action participative, de la méthodologie des systèmes souples et du mécanisme de transfert de connaissance, utilisés dans la démarche de recherche. Cet article présente un modèle d'analyse et de planification d'un système culturel construit en s'inspirant de ces différentes approches. L'article présente également la démarche d'élaboration d'une politique culturelle et des outils nécessaires pour obtenir les résultats désirés. Il s'adresse aux universitaires et aux intervenants municipaux en culture et cherche à faire ressortir la pertinence de la recherche-action dans les milieux professionnels en culture.

1. INTRODUCTION

1.1 La recherche-action et le milieu de la culture

Le présent article a pour objectif de mettre en relation le cas d'une recherche-action récente, dans une grande ville du Québec, et ses fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques de recherche qualitative. L'étude de cas en matière de politique culturelle municipale servira d'illustration détaillée afin de démontrer les mécanismes complexes d'une recherche-action, tout en démontrant l'apport nécessaire : du design naturaliste de recherche, de la recherche-action participative, de la méthodologie des systèmes souples et du mécanisme de transfert de connaissance utilisés dans la démarche.

Les chercheurs sont conscients de l'ampleur et de l'ambition d'un tel projet dans le cadre d'un espace aussi restreint que celui d'un article de revue scientifique. Mais la rareté d'une telle illustration en matière de recherche-action et de recherche qualitative force à relever ce défi de synthèse. Et cela nonobstant le «métissage méthodologique» de la démarche. Puisqu'en effet ni la méthodologie des systèmes souples de Peter B. Checkland, ni le design naturaliste de recherche, ni la recherche-action participative, ni le phénomène de transfert de connaissance, ne sont des réalités très documentées notamment en langue française et encore moins lorsqu'elles forment, comme ici, un «mix» méthodologique particulier. Chacune de ces perspectives méthodologiques particulières mériterait un article à elle seule et gagnerait à être mieux connue. Il en est ainsi également pour le contenu ou l'objet même de la démarche, cette étude de cas sur

l’élaboration démocratique des politiques culturelles, ne trouve malheureusement pas d’équivalent dans la littérature scientifique accessible. Une telle illustration apparaît indispensable si on veut, comme c’est le cas dans ce présent article, expliquer le fonctionnement d’une recherche-action dans une démarche avec une municipalité et montrer son utilité scientifique et ses fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques, tout en visualisant son déroulement.

L’article qui va suivre s’adresse aux universitaires et aux gens des milieux professionnels en culture et cherche à faire ressortir la pertinence de la recherche-action pour résoudre des situations problématiques sur le terrain. Pour les intervenants, ce type de recherche permet de s’approprier des méthodes et des connaissances et pour les chercheurs il aide à mieux valider des théories et méthodes en travaillant avec les gens impliqués sur le terrain. C’est un transfert de connaissance bénéfique entre les deux milieux.

Dans un premier temps, l’article propose une brève description de la situation générale problématique ainsi que la justification et la pertinence de la recherche. L’article sera ensuite divisé en quatre parties : l’état de la situation brossera un portrait historique des considérations épistémologiques justifiant l’approche de cette recherche, ensuite le cadre d’analyse sera présenté, suivra la méthodologie de travail utilisée pour cette recherche-action et pour terminer les résultats de la démarche de recherche seront divulgués et analysés.

1.2 Situation générale problématique

La recherche-action en loisir, culture et tourisme amène le milieu universitaire à travailler sur le terrain pour valider des modèles et des démarches élaborés par les chercheurs et le milieu professionnel peut ainsi profiter de l'expertise des chercheurs. Ce type de recherche permet de faire une alliance entre les deux mondes. Il nécessite une implication des deux parties, car les fonctionnaires municipaux et autres intervenants deviennent d'étroits collaborateurs au chercheur. Le chercheur devient un médiateur du processus de recherche. Il est animateur de groupe, donne les thèmes de discussion et propose de nouvelles pistes à explorer en terme d'action.¹ Les décisions sont prises par consensus selon une méthodologie élaborée par le chercheur.

Pour démontrer cette alliance entre les deux milieux, un cas de transfert de connaissance sera illustré. En 1999, la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Longueuil faisait appel à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour l'aider dans son questionnement quant à son intervention municipale en matière culturelle. L'UQTR ayant développé au cours des dernières années une expertise en matière de recherches culturelles, entre autres, en 1998-1999, une recherche avait été réalisée pour le ministère de la Culture et des Communications et faisait état d'une synthèse des contenus des politiques culturelles municipales du Québec.²

La Ville de Longueuil avait besoin d'une expertise pour les orienter dans sa démarche. L'équipe de l'UQTR a choisi d'adopter l'approche de la recherche-action, car comme l'explique Dionne (1998) : la recherche-action est un instrument de changement en vue de corriger de manière efficace, une situation devenue problématique.³ Ce type de recherche était une démarche appropriée car elle tissait des liens entre le milieu universitaire et le milieu pratique. Chacun des milieux pourraient bénéficier des expertises de chacun. L'UQTR a élaboré un modèle intégrant différentes variables susceptibles de rendre un système culturel municipal plus performant et plus harmonieux. L'article permettra d'expliquer ce que l'équipe de recherche-action entend par système culturel, présentera le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel, la démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et les résultats obtenus lors de cette recherche-action.

1.3 Justification et pertinence de la recherche

Il y a dans cette recherche un but scientifique et également un but pratique. Il fallait prouver que le modèle devenait un outil d'analyse et de planification du système culturel mais le but pratique était de solutionner la situation problématique vécue à la Ville de Longueuil. En 1999, plusieurs éléments problématiques étaient présents au sein de la municipalité : problèmes de communication entre les différents intervenants culturels, confusion au niveau des fonctions et responsabilités de ces derniers, climat de méfiance entre les acteurs, lecture très différente de la politique culturelle de 1990, absence de

plan d'action et d'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. Il y avait même une possibilité de réduire les ressources humaines au service culturel de la municipalité. L'équipe de recherche était consciente de ces problèmes et a informé la Ville qu'il fallait analyser le système culturel et rencontrer le milieu pour régler la situation problématique. L'équipe de recherche a proposé à la Ville une démarche de recherche-action qui permettrait aux différents intervenants culturels d'être constamment impliqués dans le processus de recherche. La démarche s'est échelonnée sur deux années (1999-2001).

La Ville de Longueuil était en 1999 (avant les fusions municipales en janvier 2002), la quatrième plus grande ville au Québec avec ses 130 000 habitants et est métropole de la région de la Montérégie. Cette région administrative est une des plus vaste et urbanisée du Québec. Longueuil est située sur la Rive-Sud de Montréal et fait d'ailleurs partie de la deuxième plus importante agglomération urbaine au Canada, la région métropolitaine de Montréal. Cette ville était une pionnière avec sa politique culturelle adoptée en 1990. Elle avait été élaborée avant même celle du Gouvernement du Québec. C'est en 1992 que le ministère de la Culture par sa politique culturelle amenait le milieu municipal à intervenir davantage dans le secteur culturel et à élaborer lui-même sa politique culturelle locale. La politique culturelle peut être utilisée comme un outil de planification et de gestion culturelle propice au développement de la culture et concoure à façonner une identité culturelle locale.

Les mandats de la ville étaient de régler les conflits entre les intervenants culturels, de mettre en relation les intervenants culturels, de définir les besoins des intervenants, de rebâtir le leadership de la Division Arts et culture, d'impliquer les élus municipaux dans le dossier des arts et de la culture, de développer des projets, d'évaluer la Politique culturelle et enfin de réécrire la Politique culturelle existante. Pour l'équipe de recherche-action, il était important d'impliquer l'ensemble des intervenants culturels et municipaux aux différentes étapes afin que tous se sentent partie prenante de la démarche. La recherche-action s'est déroulée dans une seule municipalité. Les chercheurs ont pu vérifier la validité des outils de recherche de près car ils étaient en travail constant avec les intervenants municipaux.

2. ÉTAT DE LA SITUATION

2.1 Positionnement de la recherche-action dans les grands courants historiques de la recherche

Dans cette section, la recherche-action sera positionnée dans les grands courants historiques de la recherche. Premièrement, il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations (Hugon et Seibel, 1988).⁴ Dans la méthode expérimentale classique, les phénomènes sont analysables en unités élémentaires simples. On tente alors d'y faire varier un seul

facteur à la fois (Laplace, 1812).⁵ Au contraire, les systèmes complexes vivants comme celui qui fait l'objet de l'étude ici, le système culturel municipal, ne permettront pas de faire varier un seul facteur à la fois. Le dynamisme des systèmes complexes et leurs interconnexions nécessitent une nouvelle approche méthodologique différente de la méthode expérimentale traditionnelle. Cela est d'autant plus vrai que ces systèmes étudiés sont des systèmes humains souples. C'est le cas de l'étude sur le terrain portant sur le système culturel de la ville de Longueuil.

Abraham Moles, écrivait en 1990 : « Nous vivons au milieu de phénomènes vagues, de choses imprécises, de situations perpétuellement variables dans lesquelles il nous faut décider, prendre position.»⁶ Il poursuivait : « Le monde n'est pas un laboratoire où les phénomènes sont épurés, isolés, contrôlés, au gré de l'expérimentateur.» Par phénomènes vagues Moles entend des phénomènes ayant des contours vagues ou variables, changeants ou sur lesquels il nous est impossible d'expérimenter. Peter B Checkland⁷ explique que la modélisation systémique est utile et pertinente dans des situations où dominent les interactions sociales et les activités humaines, les problèmes souples et complexes, mal définis. Moles et Checkland s'entendraient avec Le Moigne (1977)⁸ pour dire que l'usage des méthodes systémiques de recherche est rendu nécessaire parce que les méthodes traditionnelles dites cartésiennes et caractérisées par

une approche analytique, ne conviennent pas toujours à étudier notre objet. Jean-Louis Le Moigne va jusqu'à parler de faillite de l'intelligence cartésienne.

Dans l'approche expérimentale, on a l'habitude de prendre les décisions «en toute connaissance de cause». Mais peut-on vraiment toujours connaître exactement toutes les causes principales ? Par ailleurs, il n'est pas inutile non plus de connaître « en toute connaissance des conséquences», même sans être certain de pouvoir isoler toutes les causes. Comme le dit Le Moigne (1977), l'hypothèse d'une relation cause-effet à découvrir n'est pas la seule rationnelle. En effet la rationalité pourrait s'intéresser autant à la finalité qu'à la causalité, sans perdre pour autant de sa valeur, surtout en ce qui concerne des réalités où la somme des parties et leur analyse n'expliquent pas la situation d'ensemble (principe de non-sommativité).

La recherche des lois de cause à effet est une façon de décoder la réalité, mais la compréhension des projets qui expliquent les situations en est une autre. On se situe alors dans une perspective téléologique ou de téléologie. C'est le cas ici dans la recherche-action participative à Longueuil. Les causes finales sont aussi explicatives que les causes premières. Ainsi dans un système, ici un système culturel municipal, on ne cherchera pas tant les causes initiales et déterminantes (principes de non-linéarité et de non-réversibilité des liaisons) mais on cherchera plutôt les processus et les caractéristiques de la structure d'ensemble, c'est-à-dire les modèles d'interaction qui transcendent les phénomènes particuliers. Car en système vivant souple et ouvert,

comme ici le système culturel municipal, le comportement des situations est fondé sur l'équifinalité. Selon ce principe, les mêmes conséquences peuvent avoir des causes différentes, et des causes identiques peuvent donner des résultats différents. Ce même système complexe se caractérise aussi par la non-sommativité de ses éléments en amas, donc la somme de ses parties ne décrit pas correctement ni n'explique l'ensemble. Nous parlons d'une perspective télologique dans le sens de l'anticipation d'une finalité, ou anticipation d'un comportement par rapport à une finalité. Dans l'approche télologique les hypothétiques projets à réaliser (dans notre cas : l'analyse et la planification d'un système culturel) sont plus importants que les objets à disséquer. Dans cette perspective le recensement «objectif» et exhaustif des éléments de la problématique est remplacé par l'agrégation des réalités les plus stratégiques en fonction du projet, et cela à l'intérieur d'une modélisation du réel.⁹ Donc modéliser des situations humaines ou sociales stratégiques comme outil à la gouvernance et à la prise de décision. Dans un système humain comme un système culturel municipal les situations et réalités possèdent une dimension stratégique parce que nous sommes à l'intérieur d'un système d'action concret et ouvert, pour utiliser la terminologie de Crozier et Friedberg¹⁰, à l'intérieur duquel on doit faire des choix et prendre des décisions utiles. Selon eux le système d'action n'est pas un schéma a priori « mais un essai de reconstitution d'un construit humain indispensable à la poursuite des activités et des relations sociales. Le postulat sous-jacent à l'affirmation de son existence (celle du système d'action), c'est le postulat de l'existence nécessaire d'un jeu qui permet de coordonner les stratégies opposées de

partenaires en relations»¹¹. Nous pensons, suivant en cela de nombreux autres politologues, que dans le processus de choix collectif, comme c'est le cas ici des politiques culturelles municipales, c'est la détermination par les conséquences logiques des options en cause¹² qui doit prévaloir et non la simple détermination par les choix individuels isolés et agrégés artificiellement c'est-à-dire techniquement (statistiquement) ou par la «main invisible» du marché économique (loi de l'offre et de la demande) ou par la décision de bureaucrates ou de politiciens (dont la représentativité est en question). De plus, selon Crozier et Friedberg, si l'on peut «découvrir des stratégies suffisamment stables à l'intérieur d'un ensemble et si l'on peut découvrir les jeux, les règles du jeux et les régulations de ces jeux à partir desquelles ces stratégies peuvent être effectivement considérées comme rationnelles, on a, à la fois, la preuve effective que cet ensemble peut être considéré comme un système et des réponses déjà précises sur son mode de gouvernement»¹³.

Toute modélisation de l'objet d'étude en sciences sociales ou humaines est évidemment une représentation simplificatrice mais utile du réel. Au point 3 et 4 de l'article, une présentation de quelques modèles de l'objet d'analyse : le système culturel de la ville de Longueuil sera faite. Il s'agit que l'agrégation des situations soit plausible et pertinente au projet. Donc au lieu de disséquer morceau par morceau la réalité étudiée nous chercherons plutôt à concevoir ou représenter l'objet d'étude, le système culturel d'une

grande ville, dans son ensemble, donc à le construire virtuellement en tenant compte de son environnement plutôt que l'en isoler artificiellement, et enfin en observer le comportement. Le tout en vue d'aider à sa gouvernance ou son pilotage en temps réel dans un environnement complexe. L'analyse du réel fait donc place à l'analyse du système souple¹⁴ lui-même en cause, puis à sa modélisation et parfois à sa simulation par scénarios pour mieux tester les solutions avancées et les réponses qui viendront. En modélisant on procède donc par analogie formelle entre l'objet étudié et le modèle.

Cette approche holistique procède d'une révolution scientifique qui dépasse les sciences sociales et humaines et qui commençait déjà avec Planck, Einstein et Heisenberg. La notion même d'objectivité en sciences exactes, dès lors, change. Le réel n'est plus pour eux seulement extérieur à l'Homme, le réel résulte de l'interaction entre le monde et l'Homme. Cela constitue une révolution. C'est la remise en perspective de la pensée analytique réductionniste et mécanique traditionnelle. La fin de la domination d'un paradigme. La fin de la croyance aveugle dans la continuité et la causalité locale, la fin du déterminisme mécanique du monde. C'est un nouvel esprit scientifique qui naît. La causalité est considérée désormais plus globalement, la discontinuité apparaît. L'objet lui-même, et sa structure, est peut-être moins déterminant que ses relations, ses interactions et que l'interconnexion des phénomènes. D'ailleurs la nouvelle Chimie et la nouvelle Physique s'intéressent moins à la structure de l'atome ou de la particule qu'aux lois de leurs associations.

Le Nouveau Monde est désormais celui de l'interconnexion et du réseau. L'objectivité ne peut plus seulement résider dans la distanciation et la césure entre le sujet et l'objet. De nouveaux concepts et de nouvelles approches seront dorénavant nécessaires pour appréhender la réalité complexe saisie à travers la configuration systémique des variables étudiées. Ce nouvel esprit scientifique est fondé sur une épistémologie nouvelle dans une perspective transdisciplinaire. Un nouveau paradigme apparaît, tourné notamment vers davantage de qualitatif, faisant place à toutes les branches de la connaissance exacte, humaine, sociale et artistique.

Nouvelle conception de l'objectivité beaucoup mieux accordée avec la nature des sciences sociales.¹⁵ Nouvel esprit scientifique, nouvelle épistémologie, nouveaux paradigmes, nouveaux concepts et nouvelles approches. Même la notion de variable adopte une nouvelle perspective dans ce contexte.

Les variables dites indépendantes dans l'approche expérimentale sont dans l'approche systémique des variables d'entrée (inputs ou intrants), sortes de variables sources, ou de conditions initiales qui jouent le rôle de règles du jeu.¹⁶ Ces variables d'entrée ont un effet structurant sur le système d'action culturel, elles définissent ou déterminent des flux de ressources, d'énergie ou d'information, des espaces de jeux et des processus de transformation, ou traitements donnés aux intrants, de même que des niveaux de

décision. Ces processeurs de transformation, en tant que modalités de jeu ou de fonctionnement entre les variables indépendantes ou intrants et les variables dépendantes ou extrants sélectionnées par les acteurs, constituent des variables intermédiaires («*intervening variables*»). Elles correspondent aux séquences des actions concrètes du processus de transformation (boîte noire)¹⁷ désirée entre les points d'entrée et les points de sorties du système en question (ici le système culturel municipal). Les variables dépendantes (outputs ou finalités) sont ici des variables de sortie (outputs-extrants) ou variables puits (selon l'expression de Joël de Rosnay) ou des causes finales, ou des enjeux de ce processus de transformation, ou des finalités choisies par les acteurs stratégiques ou des résultats attendus (selon l'expression de Vincent Lemieux). Finalement, il faut ajouter à ces trois premiers types de variables ou facteurs, les variables de rétroaction (feedbacks ou rétroactions) sorte de processus itératif qui réintroduit dans l'ensemble systémique culturel les résultats ou effets du processus global de relation entre les trois types de variables précédents.

Au niveau de l'instrumentation méthodologique, des différences notables existent également. On peut se limiter ici à souligner les plus importantes au plan de la collecte des données particulièrement l'approche naturaliste. En 2002, Michael Quinn Patton, un des fondateurs des méthodes américaines d'évaluation, publiait la troisième édition de ce qui équivaut à un traité magistral sur la recherche qualitative et les méthodes

d'évaluation.¹⁸ L'évaluation et les évaluateurs ont été depuis longtemps aux États-Unis associés aux méthodes qualitatives. Ce pionnier en profite pour expliquer les caractéristiques du design naturel d'une méthode qualitative de recherche, et dès les premières pages il souligne des différences majeures entre les méthodes quantitatives et qualitatives de collecte de données. Il précise que la notion de validité des données dans les recherches quantitatives a toujours été déterminée par l'élaboration rigoureuse d'instruments de collecte afin de s'assurer que ces instruments mesurent bien ce qu'ils doivent mesurer. Dans cette perspective, dit-il, l'emphase est mise sur l'instrumentation rigoureuse. Par contre, il ajoute une précision importante : « in qualitative inquiry - the researcher is the instrument. The credibility of qualitative methods, therefore, hinges to a great extent on the skill, competence, and rigor of the person doing fieldwork». ¹⁹ Pour éclairer ce point Patton cite Guba et Lincoln (1981) qui indiquent que : « this loss in rigor is more than offset by the flexibility, insight, and ability to build on tacit knowledge».

On comprend que Patton, Guba et Lincoln et bien d'autres expliquent que le processus de la généralisation des résultats, découvertes ou connaissances produites, est au cœur de la démarche scientifique traditionnellement, mais que des nuances majeures apparaissent au plan de ce qu'on appelle normalement la validité externe des données, c'est-à-dire leur capacité de s'appliquer ou de correspondre à d'autres situations semblables. L'approche qualitative permettant d'aller plus en profondeur dans les détails

de la connaissance d'une réalité. Or, cette qualité du détail est généralement inversement proportionnelle à sa capacité de s'appliquer ou d'être valide par ailleurs. On est donc face à des objectifs de connaissance qui sont différents d'où des méthodes de collecte et une validité externe différentes. Pour Patton l'observation-participante permet de mieux comprendre la complexité de certaines situations de recherche. Tandis que les méthodes quantitatives selon lui permettent de mieux mesurer les réactions d'un grand nombre de personnes à un ensemble plus limité de questions ou de dimensions permettant ainsi une meilleure comparaison, une synthèse statistique des données, une simplification valide d'une grande masse d'information et une généralisation des résultats. Or, si la méthodologie est différente c'est parce que l'objet de recherche est différent. Selon Patton « *a naturalistic design unfolds or emerges as fieldwork unfolds* ».²⁰ C'est parce qu'il se passe sur le terrain quelque chose de nouveau et d'imprévisible qu'il n'est pas possible de préparer *a priori* tous les détails de l'instrumentation de collecte de données. La recherche-action et l'observation-participante permettent à ce chapitre une plus grande flexibilité. Ainsi, ce qui peut apparaître pour certains un manque de rigueur préalable au niveau de l'instrumentation représente pour d'autres une capacité d'adaptation en temps réel et en terrain naturel aux contraintes d'une complexité de l'objet d'étude. Il faudrait revenir, mais l'espace est restreint pour le faire, sur ce que Lincoln et Guba précisaien dès 1985 comme critères ou principes méthodologiques adaptés au paradigme naturaliste de la recherche. Rappelons seulement cette remarque :

«The four terms «credibility», «transferability», «dependability» and « controlability» are the naturalist's equivalents for the conventional terms «internal validity», « external validity», « reliability» and « objectivity». These terms are introduced..to make clear the inappropriateness of the conventional terms when applied to naturalism.»²¹

Il ressort clairement de ces remarques et de d'autres remarques citées plus tôt dans le texte que la recherche qualitative devra continuer à construire le plus rigoureusement possible ses critères et principes théoriques et méthodologiques à défaut de quoi comme l'explique les pionniers Lincoln et Guba : « the design specifications of the conventional paradigm form a procrustean bed of such a nature as to make it impossible for the naturalist to lie in it – not only uncomfortably, but at all». ²²

La recherche-action qui est présenté ici rejoint aussi les caractéristiques principales de ce que Peter Reason et d'autres appellent : « Participatory Action Research (PAR)»²³. Peter Reason attire notre attention sur des dimensions non négligeables de la recherche-action participative notamment celles qui concernent le rôle de la connaissance comme instrument de pouvoir et de contrôle. D'ailleurs, tous les chercheurs de la quatrième génération des évaluateurs ont toujours été sensibles à cette dimension. La recherche-action participative (PAR) : « it is important because it emphasizes the political aspects of knowledge production.»²⁴. Citant la Society for Participatory Research in Asia (PRIA) Reason indique que : « Participatory Research implies an effort on the part of the people to understand the role of knowledge as a significant instrument of power and

control»²⁵. Il met l'emphasis sur les processus de définition et d'utilisation de la connaissance. Pour lui les autres préoccupations épistémologiques et méthodologiques apparaissent secondaires par rapport à cette dimension politique qui on le sait est au cœur de la démarche de la quatrième génération des évaluateurs. Selon Reason, grâce à la recherche-action participative « the knowledge and experience of people is directly honored and valued.» Selon lui, un des buts de PAR est de favoriser l'empowerment des gens grâce au processus de construction et d'utilisation de leur propre connaissance. Cela est une dimension importante du transfert de connaissance dans les sociétés modernes. C'est porteur d'un mouvement de démocratisation de la connaissance.

2.2 La planification culturelle

Une autre approche qui a inspiré le développement du cadre d'analyse et de la méthodologie de travail de cette recherche est l'approche de la planification culturelle. Les chercheurs Donna Cardinal, Greg Beaker et Michel de la Durantaye travaillent sur un projet de recherche de planification culturelle municipale depuis quelques années avec différentes villes au Canada.²⁶

L'équipe de recherche définit la planification culturelle comme une planification stratégique et intégrée avec l'implication des ressources culturelles (les infrastructures et les ressources humaines rattachées aux arts et à la culture, la diversité d'activité en loisir

culturel, etc.) pour le développement urbain et communautaire.²⁷ La planification culturelle consiste donc à remettre les enjeux culturels à l'agenda municipal. Une grande caractéristique de la planification culturelle est le fait qu'elle démontre les nombreuses contributions de la culture au développement urbain.

L'équipe du projet explique qu'il y a quatre piliers au succès de la planification culturelle municipale : 1- des appuis politiques, 2- des fonctionnaires municipaux d'expérience qui connaissent bien les arts et la culture, 3- des organismes paragouvernementaux qui jouent un rôle de coordination et de défense de la culture et 4- des appuis structurés du milieu des affaires local. Pour que le développement se réalise bien, il doit y avoir un porteur de dossier dans le conseil municipal, un conseiller qui sera défenseur des arts et de la culture. Il est certain que pour avoir plus de poids au sein de l'appareil politique, il est préférable que le conseiller siège au comité exécutif. Le deuxième pilier est la nécessité d'avoir des fonctionnaires municipaux d'expérience et qui ont un intérêt pour les arts et la culture. Ces derniers auront le désir de faire avancer le dossier en matière d'arts et de culture. Ce ne sont pas seulement des fonctionnaires au sein du service des arts et de la culture mais au sein des autres services qui ont des relations avec celui des arts. Il est important également d'avoir des organismes des milieux culturels, communautaires, scolaires et des affaires qui appuient cette démarche.

En conclusion, le concept de planification culturelle est beaucoup plus large que celui d'élaboration d'une politique culturelle. La planification culturelle devient une démarche pour tendre vers le développement culturel, urbain et communautaire d'une municipalité. C'est une démarche de planification stratégique par la base.²⁸ Toutes les ressources sont mobilisées pour tendre vers un développement urbain harmonieux. L'élaboration d'une politique culturelle est un des outils de la planification culturelle. L'équipe de recherche-action s'inspire beaucoup de cette démarche mais ne va pas aussi loin. L'UQTR pour la recherche-action réalisée à Longueuil a travaillé sur un modèle d'analyse et de planification culturelle qui avait des répercussions sur le développement culturel municipal mais pas sur tout le développement urbain de la communauté.

3. CADRE D'ANALYSE

Les différentes approches qui ont inspiré le développement d'un cadre d'analyse ont été présentées dans la partie précédente de l'article. La présente partie illustrera dans un premier temps ce que les chercheurs entendent par système culturel municipal suivra ensuite la schématisation du cadre d'analyse pour cette recherche et une explication des différentes variables. Dans le domaine de la recherche culturelle, les cadres théoriques sont peu nombreux et les études, dans beaucoup de cas, sont exploratoires. La littérature n'ayant pas fourni de cadre théorique, il a donc fallu construire un cadre d'analyse.

3.1 Modélisation d'un système culturel municipal

Insérer figure 1 ici

L'approche systémique a permis aux chercheurs de modéliser le système culturel municipal. Comme l'expliquait Checkland, la modélisation systémique est utile et pertinente dans des situations où dominent les interactions sociales et les activités humaines. Un système culturel est une configuration de variables (figure 1). Il doit y avoir dans la municipalité différentes clientèles : artistes, représentants d'organismes culturels, gestionnaires d'équipements, intervenants culturels, citoyens, participants, etc. Ces différentes clientèles n'ont pas toutes les mêmes demandes, les mêmes besoins, les mêmes attentes envers un service culturel municipal. Les artistes auront besoin de soutien financier et technique; les représentants d'organismes, un service d'expertise; les citoyens, une programmation culturelle diversifiée, les gestionnaires d'équipements culturels, une programmation de spectacles de qualité. Il y a donc entre les demandes, les attentes, les besoins et les résultats, différents moyens de transformation. Le service municipal doit donc répondre à certaines fonctions : diffusion, formation, accessibilité, sensibilisation, soutien, etc. afin de bien jouer son rôle de service public auprès de ses citoyens. Ces fonctions ne peuvent donc pas se réaliser toutes seules alors c'est pourquoi, un service municipal a besoin de ressources humaines, de comités de travail et de tables de concertation. Il y a également un besoin de ressources physiques et matérielles car une ville qui veut bien répondre aux besoins doit avoir différents lieux où elle peut offrir une programmation de spectacles, des cours culturels, des expositions,

etc. Il est clair qu'une municipalité ne peut avoir un rôle d'intervention directe dans tout ce qu'elle offre sur son territoire. Elle peut donc travailler en partenariat avec différents intervenants pour l'aider à accomplir les fonctions culturelles²⁹ nécessaires à un système culturel harmonieux. Les intervenants culturels majeurs comme un diffuseur, des organismes culturels offrant une programmation d'ateliers culturels, le Conseil régional de la culture et le ministère de la Culture et des Communications du Québec peuvent aider le système culturel municipal à être plus performant en lui apportant une expertise, un rôle complémentaire ou des subventions. La force d'un système culturel, c'est lorsque des liens de réseautage se tissent entre les différentes structures pour essayer de répondre davantage aux besoins et aux attentes des clientèles. Plus les liens sont forts et plus les résultats risquent d'être satisfaisants. D'après l'équipe de recherche-action, pour qu'un système culturel fonctionne encore mieux, il doit y avoir des règles et des normes. Ces règles prennent la forme de politiques adoptées par le Conseil municipal et deviennent un cadre de référence pour le service municipal et les fonctionnaires en place. Dans le domaine culturel, il s'agit d'une politique culturelle³⁰, d'une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes culturels, une politique de diffusion, de patrimoine, d'expositions, de littérature, etc. Ces politiques doivent être accompagnées par un plan d'action³¹ qui précise davantage les actions à entreprendre, les échéanciers de travail et les ressources disponibles. Tous ces moyens doivent se conjuguer pour obtenir des résultats satisfaisants pour les différentes clientèles du système culturel. Le

ministère de la Culture et des Communications, en 1995 créait un autre outil de planification et de gestion qui permettrait aux municipalités d'obtenir des argents neufs dans le secteur culturel : les ententes de développement culturel.³² Le Ministère stipulait que les municipalités étaient considérées comme le gouvernement le plus proche de la population et le plus apte à identifier ses besoins et à y répondre.³³ Un autre point important du modèle est la notion d'évaluation et de feedback. Une municipalité doit constamment se poser des questions, faire des évaluations et revoir ses façons de faire afin de répondre adéquatement aux demandes, besoins et attentes de ses citoyens.

3.2 Cadre d'analyse : Présentation du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel

Insérer figures 2 et 3 ici

Ce cadre d'analyse présente le modèle élaboré par les chercheurs en s'inspirant des différentes approches présentées dans la première partie de l'article. Il y a six phases qui complètent le modèle: Phase démarrage, phase émergence de la problématique, phase identification de la problématique, phase mise en œuvre des solutions, phase résultats et finalement la phase feedback.

La phase démarrage est celle où la problématique (demande de transformation) est devenue assez importante dans la municipalité pour que cette dernière décide d'y apporter des changements. Il s'agit d'une demande de transformation de la part de la

ville (mise à l'agenda municipal), de la part du milieu culturel qui se mobilise, ou de l'extérieur (fusion municipale). Dans l'approche expérimentale comme expliqué au début de l'article, il s'agit de variables indépendantes tandis que dans la perspective systémique, ce sont des variables d'entrée (inputs ou intrants) sortes de conditions initiales (voir figure 2).

La deuxième phase est la phase d'émergence de la problématique (voir figure 2). La municipalité voulant changer des façons de faire, des comportements, des programmes, peut demander les services d'experts externes. Il peut arriver que ce soit les chercheurs qui décident d'approcher le milieu pratique. C'est ici une variable importante du modèle car le transfert de connaissances entre le milieu pratique et le milieu universitaire peut être bénéfique pour les deux parties. Le milieu pratique peut bénéficier des outils méthodologiques des chercheurs et ces derniers peuvent les valider sur le terrain et développer des méthodes pouvant être exportées dans d'autres municipalités. C'est le début de la recherche-action. Ce type de recherche a été choisi par les chercheurs car elle permet de travailler directement sur le terrain avec les acteurs du système culturel. Ces acteurs deviennent des "apprentis-chercheurs" et les chercheurs, des "apprentis-acteurs du système culturel". Dans la phase 2, il y a le mandat de la municipalité à respecter mais il y a aussi les attentes du milieu culturel qui peuvent être bien différentes quelquefois. Pour l'équipe de recherche-action, il s'agit de faire un équilibre entre les diverses demandes. Il est bien entendu que dans la majorité des cas le mandat provient de la municipalité mais il ne faut pas perdre de vue que le milieu culturel fait partie

intégrante du système culturel et que leurs attentes doivent être prises en considération. La phase 2 se termine par l'élaboration d'un portrait. Le portrait est une vue d'ensemble de la municipalité du point de vue historique, organisationnel, culturel, touristique. L'équipe de recherche-action doit avoir en main une photographie de la situation municipale.

La phase 3 est la phase d'identification de la problématique (voir figure 2). Cette phase correspond à poser un diagnostic car après avoir élaborer le portrait municipal, il faut cerner le problème. C'est l'étape où les problèmes sont mis sur la table et où des confrontations peuvent se produire. La particularité du modèle c'est que les chercheurs essaient avant de passer à l'étape des moyens de faire consensus sur le diagnostic et les plans et devis avec les fonctionnaires municipaux et les différentes ressources culturelles. Des solutions sont proposées pour arriver à de bons résultats et atteindre le plus possible la situation désirée préalablement identifiée. Quelquefois pour la municipalité c'est une étape difficile car elle voit en face la photographie de la situation problématique de sa ville. À ce stade, pour le chercheur, c'est un rôle de médiation, d'explication, de concertation sur la définition de la problématique.

La phase 4 est celle de la mise en œuvre des solutions (voir figure 3). Il s'agit de variables intermédiaires qui correspondent aux actions concrètes du processus de transformation (boîte noire) entre les points d'entrée et les points de sorties. Après avoir fait le diagnostic et décidé des plans et devis, il faut appliquer des éléments de solutions

pour arriver à la situation désirée. Pour rapprocher le milieu municipal du milieu culturel, une structure de concertation démocratique doit être mise en place. Il s'agit d'une étape indispensable afin que les ponts se fassent entre les deux milieux. Cette structure devient un outil de décision essentiel. Pour cela, il faut mettre autour d'une même table des élus municipaux, des fonctionnaires, des artistes, des représentants municipaux pour qu'ils se connaissent, qu'ils échangent et qu'ils se dotent d'une vision commune et d'un cadre de référence. Cette structure de concertation peut prendre différentes formes : commission municipale, comité de la culture, table de concertation. Les pouvoirs et les responsabilités confiées à ces commissions et comités varient grandement selon la taille de la municipalité.³⁴ De plus, selon le concept de la planification culturelle la mobilisation des ressources est très importante car elle permet d'augmenter les liens entre les différents intervenants.³⁵ Les élus municipaux jouent un rôle indispensable dans le développement culturel d'une municipalité. Ils sont en quelque sorte les antennes des citoyens et peuvent recommander au maire et aux membres du Comité exécutif des actions pour rendre le système culturel municipal harmonieux. Les élus municipaux ont plusieurs dossiers à gérer, c'est pourquoi une structure de concertation où siègent des fonctionnaires et des experts dans le secteur culturel viennent les guider dans leurs réflexions. Il y a un transfert de connaissances entre les élus, les fonctionnaires et les chercheurs.

Pour revenir à la figure 3, une autre solution peut être de faire un portrait du milieu culturel. Certaines municipalités ne connaissent pas tous les acteurs culturels sur leur territoire. Cet outil permet de tracer un portrait des différents organismes culturels, équipements culturels, artistes, etc.. Ce dernier peut prendre la forme d'un document d'information à l'interne mais peut devenir un outil promotionnel qui fera la fierté du milieu culturel. Il s'agit d'après l'approche de la planification culturelle d'une étape importante car elle permet d'étudier comment les ressources culturelles de la communauté peuvent contribuer à renforcer un sentiment d'appartenance à la ville.³⁶ Un autre outil permettant de faire la promotion du milieu est le répertoire des ressources culturelles. Il devient un précieux guide pour connaître l'ensemble des ressources sur le territoire et devient un outil de travail. Un mini-colloque peut être organisé pour mettre en relation les différents intervenants culturels, artistes et représentants d'organismes culturels. Des conférenciers peuvent être invités, les gens du milieu peuvent se présenter, des kiosques promotionnels installés et surtout des plénières organisées pour recueillir les commentaires, suggestions, problématiques et pistes de solutions du milieu culturel. Ce mini-colloque devient une journée de consultation mais aussi de concertation.

Afin de se rapprocher davantage du milieu, une consultation doit être faite. C'est une étape très importante car c'est la base de la méthode : la consultation participative. Les villes et les milieux universitaires ne doivent pas régler les situations problématiques en

vase clos. Il faut que le milieu participe activement au processus. C'est un vaste mouvement de consultation démocratique qui doit être structuré. Comme l'exige le concept de la planification culturelle, une participation de tous les secteurs d'une collectivité dans une démarche horizontale est nécessaire. Lorsqu'une proposition bien articulée et concertée vient à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de l'administration municipale, elle porte en elle un grand potentiel de légitimité.³⁷ Cette consultation peut prendre différentes formes à titres d'exemples: des tables de travail, des focus group, des entrevues, des soirées d'information et de consultation, des consultations publiques, etc. Toutes ces formes de consultation permettent d'aller vers les gens, de mettre les personnes en relation, de recueillir leurs suggestions et leurs commentaires. Le milieu culturel doit se sentir partie prenante de la démarche surtout s'il s'agit d'aboutir à l'élaboration d'une politique culturelle. Il faut que les gens s'approprient la démarche et qu'ils sentent que ce n'est pas la démarche de la ville ou du milieu universitaire mais leur démarche.

D'autres solutions qui permettent de mener à bien la planification d'un système culturel sont l'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action. Ces outils fournissent à la municipalité des cadres de référence et d'action pour l'orienter dans le secteur culturel.³⁸

La cinquième phase du modèle est celle des résultats. Cette phase permet de faire un retour sur les éléments de solutions apportés et surtout d'analyser si entre la situation observée, le diagnostic et la situation désirée, les résultats sont satisfaisants pour la municipalité et les différents acteurs. La situation désirée se définit comme étant les changements souhaités. Si entre la situation observée et la situation désirée les résultats sont satisfaisants, on peut conclure que la boîte noire (moyens d'action élaborés par consensus) du modèle a joué le rôle qu'elle devait avoir. La phase résultat se divise en deux car il y a les résultats tangibles et les résultats intangibles. La première catégorie de résultats correspond à des résultats livrables comme par exemples : une politique culturelle, un plan d'action, des équipements culturels, etc. La deuxième catégorie est celle des résultats intangibles se manifestant souvent à long terme : changement de dynamique dans le milieu culturel, changement d'attitude, plus de concertation.

La dernière et sixième phase est celle du feedback (rétroaction). Le feedback permet d'évaluer les résultats et de voir aux changements à apporter. Pour une municipalité, il est important afin que la planification de son système culturel se fasse bien; que de façon périodique ou continue, elle évalue constamment ses résultats et qu'elle se pose la question si elle a besoin de transformation à nouveau. Certaines municipalités négligent cette étape mais elle est essentiel pour rendre un système culturel harmonieux.

4. MÉTHODOLOGIE

4.1 Mode de collecte des données et instrumentation

La recherche-action a été réalisée pour la Ville de Longueuil de l'automne 1999 à l'automne 2001. La méthodologie de travail comporte cinq étapes qui a permis à l'équipe de recherche-action de mener à bien son mandat.

La première étape a été de faire le portrait municipal. L'équipe de recherche-action venant de l'extérieur, il était important de bien comprendre la réalité municipale, historique et culturelle. Trois modes de collectes ont été utilisées pour obtenir les données. Dans un premier temps, une analyse de contenu de différents documents provenant de la municipalité a été fait (voir appendice B). Ensuite, une visite de la municipalité et de ses équipements culturels a été effectuée. Enfin, des entrevues ont été réalisées avec des personnes assumant des responsabilités importantes dans le domaine culturel. Les personnes rencontrées avaient été ciblées suite à l'analyse du portrait municipal. Il s'agissait d'entrevues semi-structurées avec des thèmes pré-établis. Des procès-verbaux ont permis de compiler les renseignements obtenus.

La deuxième étape a été celle de la mise en place d'une structure de concertation démocratique au sein de l'appareil politique (voir appendice C). Cette structure avait comme mandat d'agir à titre d'aviseur au sein du Comité exécutif et du Conseil municipal dans les dossiers relatifs aux arts et à la culture. Elle se devait d'être

représentative du milieu longueuillois. Douze membres formaient cette structure nommée : Commission municipale de la culture. Quatre élus municipaux, deux fonctionnaires, quatre représentants d'organismes culturels, un représentant du monde des affaires et un du monde scolaire se sont réunis pendant un an pour discuter des questions et enjeux culturels.

La troisième étape est celle de l'évaluation de la première politique culturelle de la Ville de Longueuil. Pour ce faire, un comité a été formé et s'est réuni huit fois sur une période d'un an pour faire l'évaluation de la politique. Il était formé des directeurs des trois structures culturelles importantes pour la Ville de Longueuil qui sont la Division arts et culture du service municipal, le diffuseur majeur de spectacles de la ville ainsi que la Société de développement des arts et de la culture s'occupant des professionnels. Une grille d'évaluation a été bâtie pour recueillir les données (voir appendice D). Ces données ont permis à l'équipe de recherche-action de bien comprendre les enjeux culturels dans la municipalité.

La quatrième étape a été de mettre en place des sous-comités de travail. Ces derniers avaient un rôle d'aviseur pour la Commission municipale. Les sous-comités devaient être représentatifs de chacun des domaines culturels. Quatre ont donc été formés : arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine. Sur chacun des sous-comités, il y avait un représentant de la Commission municipale de la culture qui agissait à titre de président du sous-comité. Des représentants d'organismes, des artistes, des

représentants d'équipements culturels ont donc procédé pendant un an à l'aide d'une grille de travail élaborée par l'équipe de recherche-action (voir tableau 1 et appendice E). Cette grille comportait huit points permettant de recueillir les données servant de base à la future politique culturelle.

Insérer tableau 1 ici

Cette grille de travail était remplie par les membres des sous-comités de travail. L'équipe de recherche-action les guidait en leur apportant des exemples provenant de recherches antérieures. Une équipe de recherche de l'UQTR avait travaillé deux ans auparavant sur l'analyse de contenu des politiques culturelles municipales du Québec.³⁹ Les résultats de cette étude ont été bénéfiques pour la recherche-action à Longueuil. Ils ont permis d'alimenter les discussions lors des réunions des sous-comités. Cette grille de travail a permis d'obtenir un canevas de la future politique culturelle. Ce dernier a ensuite été soumis à la Commission municipale de la culture pour ensuite être présenté sous forme de projet préliminaire de politique au Conseil municipal (voir appendice F). Finalement, il y a eu l'adoption du texte final de la politique culturelle au Conseil municipal (voir appendice G).

La cinquième étape a été de consulter d'autres municipalités pour étudier leur structure municipale en matière de culture. Trois voyages d'études (Ville de Trois-Rivières, Ville de Québec et Ville de Laval) ont été réalisés. Des rencontres avec les responsables du

secteur arts et culture et des visites d'équipements culturels ont permis de comprendre d'autres réalités et de faire une analyse comparative sur le terrain. Ces voyages d'étude avaient également un but de transmettre des connaissances aux personnes provenant de la ville. Le fait de les mettre en relation avec les intervenants culturels de d'autres villes permettait de partager mutuellement des expériences, des questionnements et même des projets.

5.PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de la recherche sont de trois types. Premièrement, il y a les résultats livrables qui correspondent par exemples au dévoilement de la Politique culturelle et du Plan d'action. Ce sont donc des réalités tangibles. Il y a également les résultats situationnels: changement de dynamique à l'intérieur du milieu culturel, plus de concertation entre les intervenants, etc. Ces résultats relèvent de perceptions et de témoignages de gens du milieu par une observation participante. Il y a dans un troisième temps, des résultats d'ordre méthodologique profitables aux chercheurs car pour les chercheurs il fallait d'une part répondre aux attentes de la municipalité et d'autre part, construire et valider sur le terrain un modèle.

Dans cette partie, une synthèse des principaux résultats sera faite. Premièrement, les résultats de la recherche-action à Longueuil seront présentés, suivra la présentation des forces et faiblesses des outils de recherche : modèle d'analyse et de planification d'un système culturel, démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle et finalement la structure du texte de la politique culturelle de la Ville de Longueuil.

5.1 Résultats de la recherche-action à Longueuil

Tel que mentionné, la Ville faisait face à différentes problématiques lorsqu'elle a fait appel à une expertise externe: confusion au niveau des rôles des structures importantes du système culturel, une mauvaise communication entre les intervenants culturels et même la possibilité de diminuer les ressources humaines au sein de la Division arts et

culture. Le milieu vivait également certaines problématiques: il n'y avait pas de cadre de référence car la politique culturelle se devait d'être renouvelée, le milieu ne se connaissait pas et souhaitait que la Ville promette de nouveaux engagements. La Ville a donc voulu régler la situation et a fait appel à une expertise externe. Les attentes du milieu et de la Ville étaient grandes. Cette dernière désirait que l'analyse des structures culturelles en place soient faites et le milieu voulait de nouveaux engagements de la part de la municipalité. La force de la recherche-action à Longueuil, c'est que toutes les étapes ont été franchies seulement après qu'il y ait eu consensus entre les différents groupes.

La recherche a permis d'obtenir des résultats livrables: la Politique culturelle (voir appendice G), le plan d'action et la pérennité de la Commission municipale de la culture et de ses sous-comités de travail. La Politique culturelle et le Plan d'action permettent à la Ville d'avoir maintenant un cadre de référence. Les structures de concertation mises en place pour la recherche ont été maintenues suite à la conclusion de la recherche. Ces dernières permettent de continuer à diminuer les problèmes de communication entre les acteurs du système culturel.

Il y a eu des résultats situationnels, par exemple: les intervenants culturels, les artistes et les représentants d'organismes se parlent davantage, ils connaissent mieux les rôles de chacun et il y a eu une augmentation du réseautage entre les différents partenaires. Tous ces résultats ont permis de positionner le service culturel de la ville et de lui donner un

rôle de leader en matière de développement culturel. La recherche a même favorisé la justification de ressources supplémentaires au sein du service. Deux personnes travaillaient à temps plein pour les dossiers culturels avant la recherche et deux ans plus tard, trois ressources permanentes et une contractuelle forment la nouvelle équipe à la culture. Une des limites à la recherche a été l'annonce des fusions municipales. Suite à cette annonce, le milieu s'est un peu démobilisé ayant peur que le travail effectué depuis un peu plus d'un an ne soit pas pris en considération. La municipalité et l'équipe de recherche ont eu à faire un travail de motivation auprès du milieu. La loi 170 (loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale de décembre 2000) stipulait que les loisirs et la culture étaient des compétences des arrondissements donc tout le travail réalisé servirait à orienter le futur service des arrondissements. La ville étant fusionnée et une fois les structures mises en place, une réflexion avec les six autres arrondissements pourra être faite. La Ville de Longueuil a toujours été leader dans le domaine culturel alors tout le travail effectué pourrait servir aux autres arrondissements.

5.2 Les forces et les faiblesses des instruments observés sur le terrain par les chercheurs.

5.2.1 Les forces et les faiblesses du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel

Pour l'équipe de recherche-action, il était important d'évaluer les forces et les faiblesses du modèle élaboré grâce à des témoignages recueillis sur le terrain. À la fin de la recherche, l'adjointe de cette recherche a été engagée au sein de la Division arts et culture et a pu observer les retombées de l'application de ce modèle d'analyse. Une des premières grandes forces est le fait de franchir les étapes par consensus. Le consensus

permet de faire avancer la recherche tout en réglant au fur et à mesure des éléments conflictuels entre les acteurs sur le terrain. La deuxième grande force est la démarche de consultation participative et démocratique. Cette démarche permet d'impliquer les gens dans le processus de réflexion, de priorisation et de décision. C'est une démarche de consultation et d'évaluation par le bas. Les gens des divers domaines de la culture sont consultés tout au long de la démarche et décident ensemble de la mission, des valeurs, des principes directeurs et des fonctions culturelles que la ville aura à privilégier. Ces gens aident la structure municipale en matière culturelle et le conseil municipal à prendre les décisions qui permettront un développement culturel harmonieux. Ils ont un rôle d'aviseur. La troisième force est le fait que la municipalité soit accompagnée par une équipe de chercheurs. Il s'agit d'une grande force car la ville bénéficie des compétences du milieu universitaire par le biais d'un transfert de connaissances et ce dernier peut appliquer des théories et méthodes en milieu pratique. Cet accompagnement aide à mettre en relation les intervenants, les amène à se positionner en matière culturelle, les aide à trouver des pistes de solutions à leur problème et favorise l'auto-formation auprès des acteurs. L'alliance de la recherche et de l'action permet un transfert de connaissances dans les deux sens. Une autre force du modèle est la notion de feedback (rétroaction). Tout au long de la recherche-action, les chercheurs revenaient constamment avec les fonctionnaires et les gens du milieu culturel sur certaines notions afin de ne pas créer d'imbroglio. Il s'agit d'une phase «briefing et de-briefing» qui demande beaucoup d'énergie de la part des chercheurs mais essentiel au bon fonctionnement de la recherche-action.

Le modèle a aussi des faiblesses car il était utilisé pour la première fois lors d'une recherche-action avec une municipalité. Premièrement, la durée de la recherche est assez longue. Certaines municipalités ne pourraient peut-être pas allouer un an ou deux ans pour réaliser une recherche de cette envergure. On pourrait voir la durée comme une faiblesse du modèle mais c'est aussi une force car elle permet de vivre la transformation avec les gens du milieu. Les chercheurs ont le temps de voir les transformations dans le milieu et de mettre en place un véritable développement culturel durable. Un autre élément important du modèle est qu'il est nécessaire pour les chercheurs de bien équilibrer leur implication dans la recherche et celle des intervenants du milieu. Ce n'est pas un équilibre facile à réaliser mais c'est ce qui fait la force du modèle. Les intervenants municipaux à tous les niveaux doivent s'impliquer comme apprentis chercheurs car lorsque le mandat de recherche-action est terminé, ce sont eux qui devront assumer la réalité municipale. La consultation et la communication de façon continue constituent un troisième élément lourd au modèle mais d'après les chercheurs c'est une des clés du succès. Il s'agit d'un fondement de base du modèle. Le chercheur doit constamment rencontrer les gens, leur expliquer des concepts, leur donner des pistes de solutions. Malgré cette lourdeur les résultats à long terme sont bénéfiques.

5.2.2 Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel

Insérer figure 4 ici

Un autre aboutissant à cette recherche a été de valider une démarche pour aider les milieux pratiques à élaborer leur politique culturelle. Pour des raisons d'espaces, la démarche a été synthétisée sous forme de figure parce qu'elle constitue dans le cadre de cette recherche, un résultat majeur (voir figure 4). Le côté gauche de la figure correspond à la démarche d'élaboration d'une politique culturelle et le côté droit, aux outils et instruments nécessaires pour mener à bien cette démarche. Deux étapes plus fondamentales d'après l'expérience vécue à Longueuil sont la mise en place de structures de concertation et l'étape de la consultation. Cette consultation permet de créer un véritable réseau démocratique de participation du milieu culturel au sein de la démarche émanant de l'appareil municipal et politique. Il est primordial et indispensable de consulter le milieu. Cette consultation peut prendre différentes formes tout dépendant du temps et des ressources humaines disponibles ainsi que du budget alloué .

Cette démarche permet d'élaborer une politique culturelle et un plan d'action mais pour l'équipe de recherche, c'est bien plus que cela. Il s'agit de créer un véritable réseau de concertation et de consultation tout au long de la recherche qui demeurera par la suite. La pérennité des structures de concertation et de consultation est donc importante et nécessaire pour maintenir les liens de communication , d'échange et de réseautage.

La recherche-action à Longueuil s'est échelonnée sur deux ans. Il est certain qu'une municipalité désirant se munir d'une politique culturelle et d'un plan d'action ne prendra pas nécessairement deux ans pour les mener à terme mais d'après l'expérience de l'équipe de recherche-action il faut prévoir environ un an et demi. Michel de la Durantaye assisté d'une autre équipe de recherche de l'UQTR a travaillé pendant un peu plus d'un an et demi pour la Ville de Chambly pour l'élaboration de la Politique culturelle.⁴⁰ Il s'agit, comme expliqué plus tôt, beaucoup plus qu'une démarche d'élaboration d'une politique culturelle. C'est une démarche de planification culturelle qui permet de connaître les différents acteurs, de les mettre en relation, de bien réfléchir à la vision que la municipalité veut se donner en matière culturelle et connaître les besoins de tous les acteurs du système culturel. La grande force de la démarche est la notion d'implication des différents acteurs du système culturel dans l'ensemble de la démarche. C'est également une démarche flexible pouvant s'adapter constamment aux couleurs de la municipalité.

Bien sûr, la démarche est à l'état embryonnaire. Le souhait de l'équipe de recherche est d'appliquer la démarche à d'autres municipalités afin d'améliorer les différentes composantes. Cette démarche est un outil de travail pour les municipalités qui désirent se munir d'une politique culturelle.

5.2.3 Structure du texte de la politique culturelle de Longueuil

Un des livrables de la recherche-action à Longueuil a été le dévoilement de la Politique culturelle (voir appendice G). Après de nombreuses discussions, le milieu venait de se doter d'un cadre de référence identique pour les élus municipaux, les fonctionnaires, les organismes culturels, les artistes, etc.

Insérer Tableau 2 ici

Cette politique a été le fruit de deux ans de discussions, d'échanges animés lors de nombreuses réunions et de rencontres de consultation; deux cents heures de travail, et de l'implication d'une quarantaine de bénévoles. La structure de la Politique culturelle a été celle de la grille de travail élaborée par les chercheurs. Pour la présentation du contenu de la politique culturelle, une approche typologique⁴¹ des fonctions culturelles (mise en valeur, accessibilité aux arts et à la culture, etc.)⁴² a été choisie.

6. CONCLUSION

Cet article avait pour objectif de mettre en relation le cas d'une recherche-action avec ses fondements épistémologiques, théoriques et méthodologiques. L'étude réalisée à Longueuil en 1999-2001 a permis de construire et d'appliquer un cadre d'analyse et de planification d'un système culturel basé sur différentes approches : le design naturaliste de recherche, la recherche-action participative, la méthodologie des systèmes souples et le mécanisme de transfert de connaissance.

Cette recherche a démontré que l'alliance des milieux professionnels en loisir, culture et tourisme et des milieux universitaires lors d'une recherche-action permettait aux deux milieux d'obtenir des résultats satisfaisants.

Cette étude avait un but scientifique et un but pratique. Il fallait prouver que le modèle élaboré amenait une meilleure analyse et planification du système culturel et le but pratique était de solutionner la situation problématique vécue à la Ville de Longueuil. Il fallait donc que les chercheurs arrivent à un équilibre entre la recherche et l'action. Ce modèle a permis de réaliser la recherche-action à Longueuil et d'obtenir les résultats souhaités : des résultats livrables (politique culturelle, plan d'action, plus de personnel au sein de la Division arts et culture) ainsi que des résultats situationnels (changement de dynamique à l'intérieur du milieu, d'attitude, plus de concertation entre les intervenants du milieu). Les chercheurs aimeraient appliquer le modèle dans d'autres municipalités

au cours des prochaines années. La durée de la recherche est assez longue, par contre, elle contribue à mettre en place un véritable développement culturel durable.

Le recherche a permis également de valider une démarche d'élaboration d'une politique culturelle qui découlait du modèle d'analyse et de planification. Cette démarche pourra aider les municipalités voulant se munir d'une politique culturelle dans l'avenir.

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

- Figure 1 : Modélisation d'un système culturel municipal
- Figure 2 : Modèle d'analyse et de planification d'un système culturel
- Figure 3 : Solutions (moyens par consensus) du modèle d'analyse et de planification d'un système culturel
- Figure 4 : Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel
- Tableau 1 : Grille de travail Élaboration de la Politique culturelle
- Tableau 2 : Structuration du texte de la Politique culturelle de la Ville de Longueuil

Figure 1 : Modélisation d'un système culturel municipal

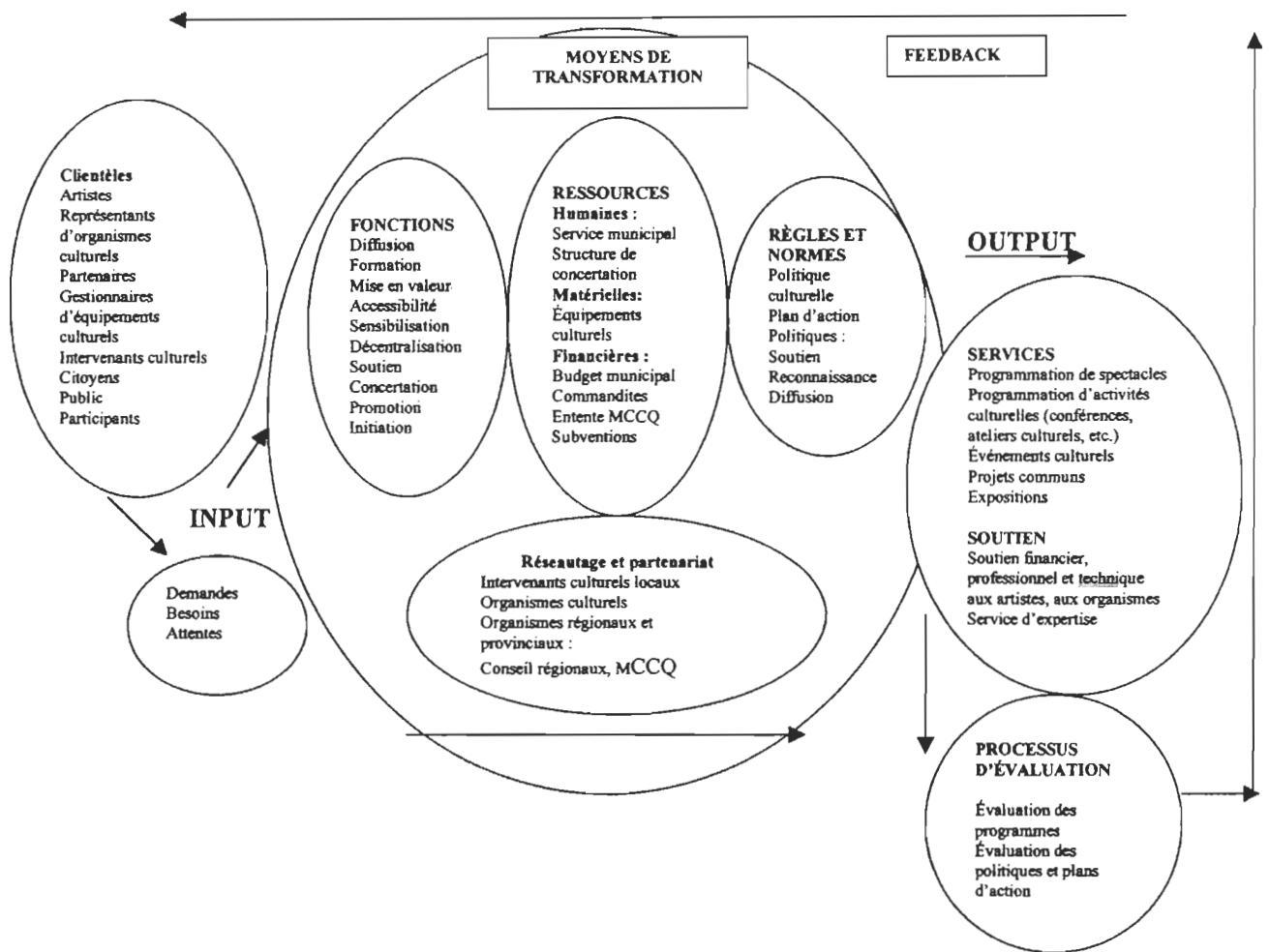


Figure 2 :Modèle d'analyse et de planification d'un système culturel

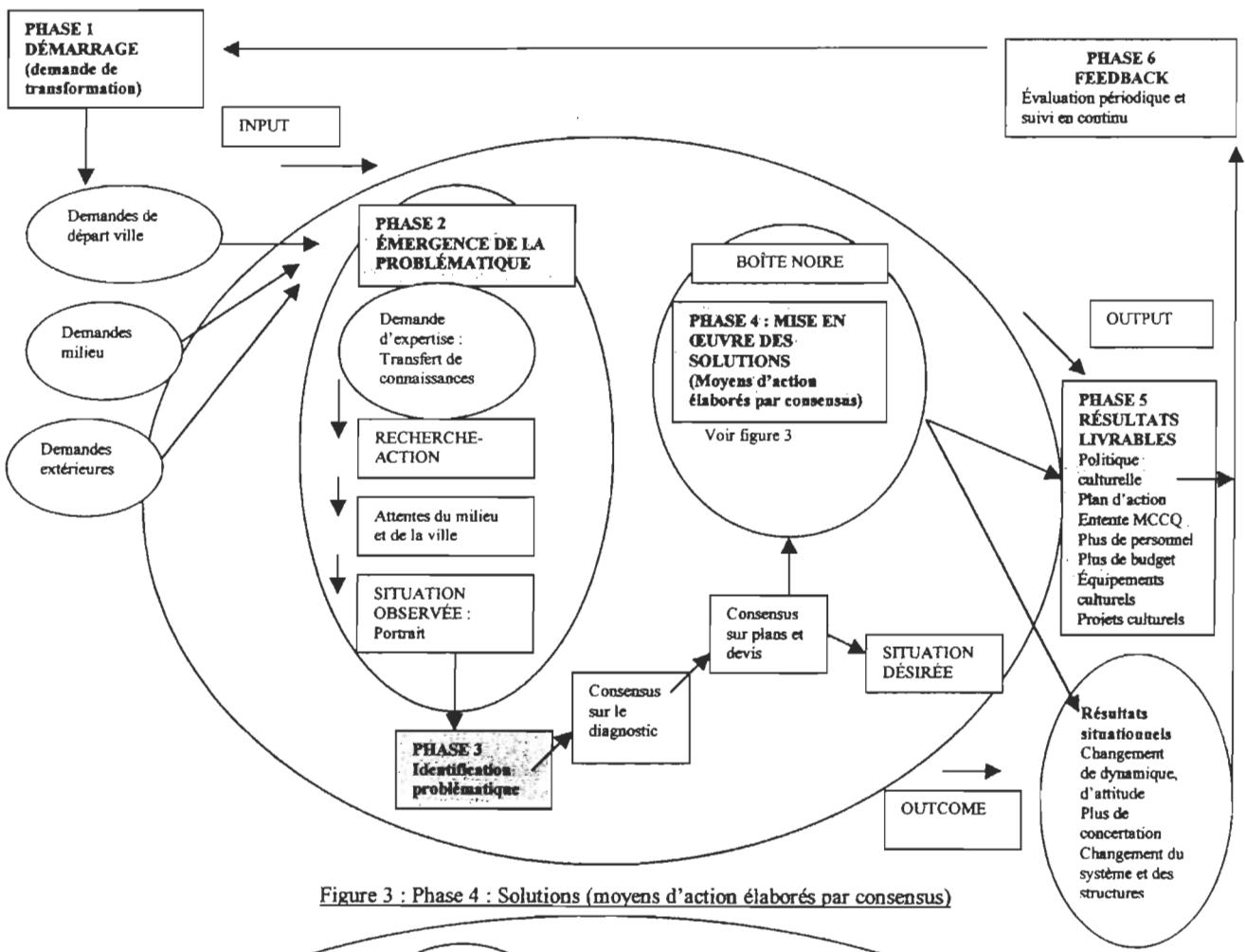


Figure 3 : Phase 4 : Solutions (moyens d'action élaborés par consensus)

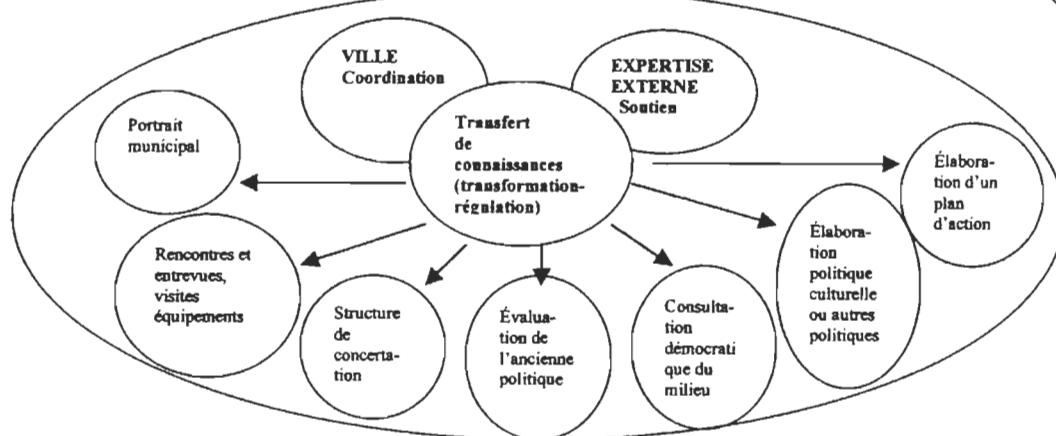


Tableau 1 : Grille d'élaboration Politique culturelle

VARIABLES	ÉQUIPE UQTR (Soutien les sous-comités et la Commission dans leur travail)	SOUS-COMITÉS CULTURELS (Travail en comité)	COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE (Valide le travail des sous-comités)	CONSEIL MUNICIPAL (Adopte les recommandations de la Commission)
MISSION		Ex : Leadership en matière culturelle		
VALEURS		Ex : Équité et droit à la culture		
PRINCIPES DIRECTEURS		Ex : S'assurer d'offrir des services en matière culturelle répondant aux besoins des citoyens sur son territoire.		
DOMAINES CULTURELS		Ex : Arts de la scène, arts visuels, etc.		
FONCTIONS CULTURELLES		Ex : Mise en valeur et rayonnement, Accessibilité, Éducation, etc.		
CLIENTÈLES		Ex : Enfants, Adultes, Clientèles défavorisées, etc.		
ÉQUIPEMENTS CULTURELS		Ex : Maison de la culture, salle de spectacle, etc.		
AUTRES				

Figure 4 :Démarche d'élaboration d'une politique culturelle selon le modèle d'analyse et de planification d'un système culturel

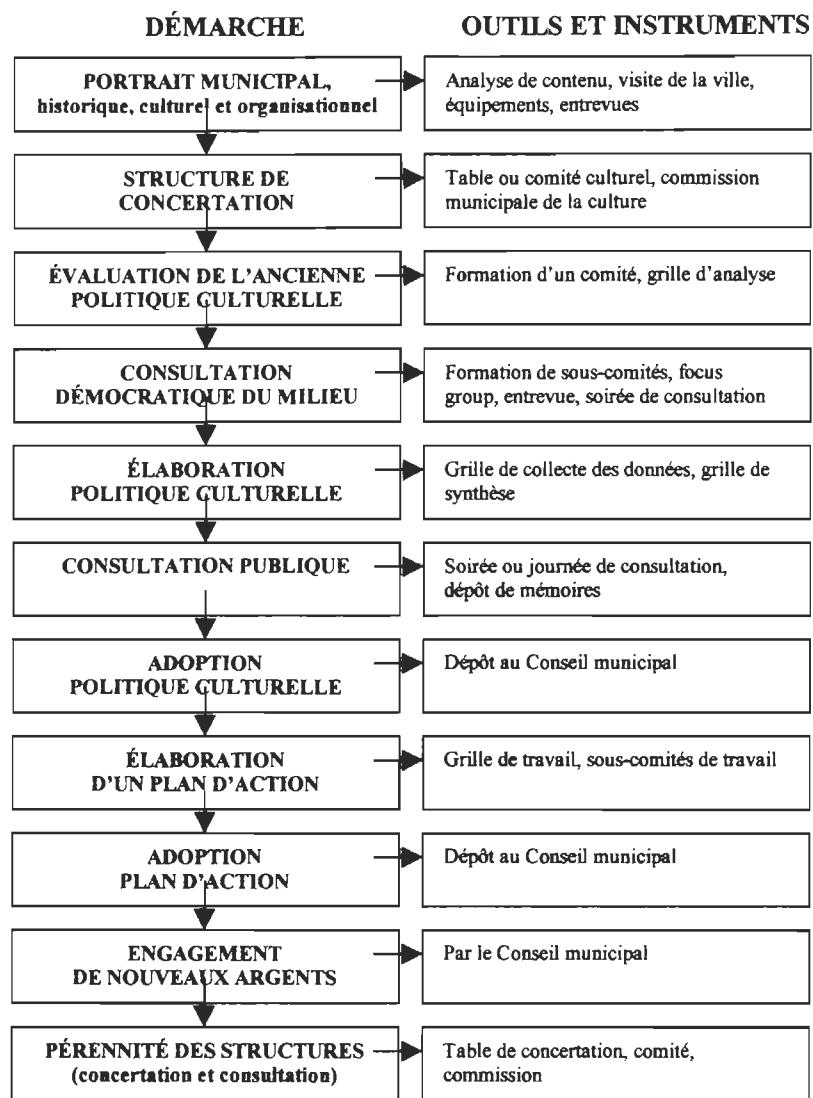


Tableau 2 : Structuration du texte de la Politique culturelle de la Ville de Longueuil

VARIABLES	POLITIQUE CULTURELLE ADOPTÉE EN 2001
MISSION	Leadership en matière culturelle Préservation et mise en valeur des richesses culturelles et patrimoniales locales Sentiment d'appartenance Qualité de vie Éducation à la culture
VALEURS	Accessibilité à la culture Équité et droit à la culture Identité culturelle Qualité dans l'intervention culturelle Reconnaissance Liberté de création et d'expression
PRINCIPES DIRECTEURS	Ex : Assumer pleinement son dynamisme et sa primatie dans le secteur culturel et conserver sa responsabilité municipale. Reconnaitre la culture comme moteur de développement économique et urbain. S'assurer d'offrir des services en matière culturelle répondant aux besoins des citoyens sur son territoire. Définir des organismes de développement culturel et leur dépecher des responsabilités en leur assurant un soutien adéquat.
DOMAINES CULTURELS	Arts de la scène Arts visuels Littérature Patrimoine
FONCTIONS CULTURELLES	Mise en valeur et rayonnement Accessibilité aux arts et à la culture Éducation et formation Soutien au développement des arts et de la culture Décentralisation Concentration Diffusion Information culturelle Promotion Préservation et aménagement
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	Équipements et lieux culturels actuels Équipements et lieux culturels nécessaires : Une nouvelle bibliothèque centrale Une maison des arts et de la culture Une maison des organismes culturels

NOTES

- 1 BARBIER, René. (1996). *La recherche-action*. Economica, p. 37.
- 2 DE LA DURANTAYE, Michel en collaboration avec FRÉCHETTE, Sébastien et ROY, Isabelle. (1999) *Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation*. Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, juillet.
- 3 DIONNE, Hugues. (1998). *Le développement par la recherche-action*. Montréal : Harmattan, p. 16.
- 4 BARBIER, René. (1996). *La recherche-action*. Economica, p. 13.
- 5 LAPLACE, Pierre-Simon. (1812). *Théorie analytique des probabilités*.
- 6 MOLES, Abraham A., (1990), Les sciences de l'imprécis, Paris, Éditions du Seuil.
- 7 CHECKLAND, Peter, SCHOLES, Jim. (1991) *Soft Systems Methodology in Action*, Chichester, John Wiley & Sons. Voir aussi Kemmis. Stephen, McTaggart. Robin, (2000) Chapter 22 *Participatory Action Research* in Denzin. Norman K, Lincoln.Yvonna S (Editors),*Handbook of Qualitative Research*, Second Edition, , Thousand Oaks, Sage Publication Inc, p. 571 : Soft Systems Approaches
- 8 Le MOIGNE, Jean-Louis. (1977). *La théorie du système général : théorie de la modélisation*. Éditeur: Paris : Presses Universitaires de France ,
- 9 Cf. Partie 3 de l'article : Modélisation d'un système culturel municipal et Cadre d'analyse et de planification d'un système culturel.
- 10 CROZIER. Michel, FRIEDBERG. Erhard. (1977). *L'acteur et le système, Les contraintes de l'action collective*, Paris : éditions du Seuil.
- 11 Idem, p. 209
- 12 Cf. DE LA DURANTAYE, Michel. (1991). *Pour un cadre holistique d'analyse des politiques en matière culturelle : le cas d'une politique culturelle globale pour le Québec*, in Ministère des Affaires culturelles du Québec, Actes du Colloque Recherche : Arts et Culture, ACFAS, p.127-143
- 13 Idem, p. 213
- 14 CHECKLAND, Peter. SCHOLES. Jim. (1991). *Soft Systems Methodology in Action*, Chichester: John Wiley & Sons.
- 15 LATOUCHE, Serge. (1984). *Le procès de la science sociale, introduction à une théorie critique de la connaissance*. Paris : Éditions Anthropos (voir notamment la section sur la réification et l'objectivation en sciences sociales, p 57.
- 16 Cf Cadre d'analyse : méthode d'analyse et de planification d'un système culturel
- 17 Cf Figure 3 de l'article : Phase 4 : Solutions (moyens d'action élaborés par consensus)

- 18 PATTON, Michael Quinn. (2002). *Qualitative Research & Evaluation Methods, 3 Edition*. Thousand Oaks: London Sage Publications.
- 19 Idem. p. 14
- 20 Idem.p. 44
- 21 LINCOLN, Yvonna S et GUBA, Egon G. (1985). *Naturalistic inquiry*. Beverly Hills: Sage Publications, p 300-301
- 22 Idem. p.225 cité par PATTON (2002) p.44
- 23 REASON, Peter. (1998). *Three Approaches to Participative Inquiry* in DENZIN, Norman K, LINCOLN, Yvonna S. *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousand Oaks: Sage Publications,p. 261-291.
Voir aussi KEMMIS, Stephen, McTAGGART, Robin, (2000) Chapter 22 *Participatory Action Research* in DENZIN, Norman K, LINCOLN, Yvonna S (Editors). *Handbook of Qualitative Research*, Second Edition, Thousand Oaks: Sage Publication Inc, p.567-600
- 24 Idem. p.268-269
- 25 Idem. p. 269
- 26 Des résultats préliminaires ont été présentés lors du Colloque portant sur *le développement culturel dans les villes au Canada : recherche, planification et pratiques, créer des passerelles* en mai et juin 2002 à Toronto. Ce colloque était organisé par le réseau canadien de recherche culturelle.
- 27 Projet de planification culturelle municipale. Récupéré le 22 novembre 2002 du site internet du projet (site confidentiel).
- 28 « A key notion here is dialogue, because it is through dialogue that the subject-object relationship of traditional science gives way to a subject-subject one, in which the academic knowledge of formally educated people works in a dialectical tension with the popular knowledge of the people to produce a more profound understanding of the situation.» Cf REASON. Peter. (1998) *Three Approaches to Participative Inquiry* in DENZIN, Norman K, LINCOLN, Yvonna S. *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousand Oaks: Sage Publications,p. 270.
- 29 Cf Figure 5 de l'article : Structuration du texte de la Politique culturelle de la Ville de Longueuil
- 30 On définit politique culturelle comme : « Une politique culturelle est l'ensemble des prémisses, des axiomes, des fondements, des orientations d'une communauté en matière culturelle ainsi que les moyens que cette communauté entend prendre pour réaliser ses aspirations dans ce domaine. » Cf LES ARTS ET LA VILLE. (1996). *Actes de colloque, Les politiques culturelles : De l'intention au constat*. Lévis- 25 et 26 octobre 1996, Laval, p. 7.
Michel de la Durantaye définit une politique culturelle comme :« Les politiques culturelles municipales supposent, dans le domaine des arts, du patrimoine et de la culture, des volontés publiques, des finalités plus ou moins globales, des orientations générales, des grandes valeurs partagées, des grandes missions civiques véhiculées par la culture, des stratégies et des moyens d'intervention pertinents. Elles prescrivent par ailleurs des principes d'opération, des modalités administratives et des processus de gestion. Tout cela en accord avec les finalités du conseil municipal. » Cf DE LA DURANTAYE, Michel. (2002). *Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec*. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de). *Traité de la culture*,

Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p. 1011.

- 31 Un plan d'action est défini comme: « Un plan d'action est l'énoncé des objectifs spécifiques que l'on se fixe pour une période définie, ainsi que des actions envisagées pour les atteindre, quantifiées en matière de ressources. On y précise donc l'ensemble des gestes concrets à poser pour atteindre les objectifs généraux et certains objectifs spécifiques de la politique. » Cf LES ARTS ET LA VILLE. (1996). *Actes de colloque, Les politiques culturelles : De l'intention au constat*. Lévis- 25 et 26 octobre 1996, Laval, p. 7.
- 32 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (1995). *Pour un partenariat durable L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*. Québec, p. 8.
- 33 Idem, p. 4.
- 34 Définition de Commission municipale : « D'adopter les priorités et les axes de développement en matière d'arts, de culture ou de patrimoine; de recevoir, étudier et évaluer toute demande nécessitant une intervention municipale et faire les recommandations pertinentes à ce sujet; de veiller à la qualité des programmes et des services offerts par la municipalité et les évaluer périodiquement; d'encourager les particuliers et les entreprises à appuyer les arts et la culture; et favoriser l'établissement de liens entre le développement culturel et le développement social, économique ou touristique. » Cf REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL. (1993). *L'intervention culturelle des municipalités québécoises*. Rapport d'une étude effectuée par la Chaire de gestion des Arts de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, février, p. 223.
- 35 Projet de planification culturelle municipale. Récupéré le 22 novembre 2002 du site internet du projet (site confidentiel).
- 36 Idem
- 37 Idem
- 38 Cf Point 5.2.2 de l'article : Démarche d'élaboration d'une politique culturelle
- 39 DE LA DURANTAYE, Michel en collaboration avec FRÉCHETTE, Sébastien et ROY, Isabelle. (1999). *Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation*. Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 137 pages.
- 40 Recherche-action réalisé à Chambly en 2001-2002 par l'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières : Michel de la Durantaye, professeur et chercheur et Geneviève Béliveau-Paquin. Trois-Rivières: Université du Québec à Trois-Rivières.
- 41 Paul Lemay, directeur du Service de la culture à la Ville de Laval, explique qu'il y a cinq typologies pour l'élaboration d'une Politique culturelle. Premièrement, il peut s'agir d'une approche disciplinaire par domaines (arts visuels, arts de la scène, métiers d'art, littérature et bibliothèque, patrimoine, etc.), une approche par fonctions (accessibilité, diffusion, interprétation du patrimoine, mise en valeur, création, etc.), une approche par lieux physiques et équipements caractéristiques de la municipalité (salle de spectacle, vieux manoir, bibliothèque, centre culturel), une approche selon les destinataires ou clientèles cibles par la politique (citoyens, artistes, jeunes, clientèles

défavorisées, etc.), finalement, il peut s'agir d'une approche mixte qui conjugue deux ou trois des approches. LEMAY, Paul. (1990). Des engagements concrets- Les arts et la Ville. *Municipalité*, juin, p. 6 à 7.

42 DE LA DURANTAYE, Michel, (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise, (sous la direction de), *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC, p.1012.

RÉFÉRENCES

- BARBIER, René. (1996). *La recherche action*. Paris : Anthropos.
- BRUNET, André. (1992). *Actes du colloque : Recherche : Arts et culture, L'action culturelle à Amos*. 60^e congrès de l'ACFAS, Montréal, 12 et 13 mai 1992, pp.241 à 253.
- CAMERON, Sylvie. (1998). Pour le développement culturel des communautés locales : Les Arts et la Ville. *Municipalité*, février-mars, pp. 14 à 15.
- CHECKLAND, Peter et SHOLES, Jim. (1991). *Soft Systems Methodology in Action*, Chichester : John Wiley & Sons.
- CHOQUETTE, Michel. (1992). *Actes du colloque : Recherche : Arts et culture, La culture au registre municipal : un nouvel ordre politique du culturel*. 60^e congrès de l'ACFAS, Montréal, 12 et 13 mai, pp.11 à 19.
- CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard. (1977). L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective, Paris : Éditions du Seuil.
- DAGENAIS, Michèle. (1995). Culture urbaine et pouvoirs publics locaux à Montréal au début du 20^e siècle. *Loisir et société*, Presses de l'Université du Québec, volume 18, numéro 2, automne, pp. 273-285.
- D'AMOURS Max. (1986). La « privatisation » des services publics : le cas des services récréatifs et culturels. *Municipalité*, Ministère des affaires municipales, février, p. 15 à 17.
- D'AMOURS Max. (1989). La gestion déléguée des services récréatifs et culturels. *Loisir et Société*, vol 12, numéro 1, printemps, p. 87-105.
- DE LA DURANTAYE, Michel. (1991). *Pour un cadre holistique d'analyse des politiques en matière culturelle : le cas d'une politique culturelle globale pour le Québec*. Ministère des Affaires culturelles du Québec, Actes du Colloque Recherche : Arts et Culture, ACFAS.
- DE LA DURANTAYE, Michel en collaboration avec FRÉCHETTE, Sébastien et ROY, Isabelle. (1999) *Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation*. Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, juillet.
- DE LA DURANTAYE, Michel en collaboration avec LAQUERRE, Stéphanie. (2000). *Le constat de la problématique culturelle à Longueuil et les mandats d'intervention de l'équipe recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières*. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 21 janvier.
- DE LA DURANTAYE, Michel et LAQUERRE, Stéphanie. (2000). *Rapport d'étape du projet de recherche-action concernant la réforme du système culturel municipal de Longueuil*. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 4 octobre.
- DE LA DURANTAYE, Michel et LAQUERRE, Stéphanie. (2000). *Rapport d'étape des travaux de la Commission municipale de la culture et des sous-comités de travail*. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 6 décembre.

- DE LA DURANTAYE, Michel et LAQUERRE, Stéphanie. (2001). *Rapport final des travaux de la Commission municipale de la culture et des sous-comités de travail, énoncé de politique culturelle et axes d'intervention*. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières, 4 juillet.
- DE LA DURANTAYE, Michel. (2002). Les politiques culturelles municipales locales et régionales au Québec. In LEMIEUX, Denise (sous la direction de). *Traité de la culture, Le Québec. Son patrimoine. Ses modes de vie et ses productions culturelles*, Sainte-Foy : Éditions PUL-IQRC.
- GAGNON, Pierre. (1996). *Le loisir et la municipalité*, Sodem Recherche et Développement/ Presses de l'Université du Québec.
- GAGNON, Pierre. (1995). Intégration des secteurs d'activités de la culture et du développement communautaire au sein du service municipal des loisirs. *Loisir et Société*, volume 18, numéro 2, automne, p. 287-307.
- HARVEY, Fernand et FORTIN, Andrée. (1995). *La nouvelle culture régionale*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- KEMMIS, Stephen et MC TAGGART, Robin. (2000). Chapter 22 *Participatory Action Research* in DENZIN, Norman K. et LINCOLN, Yvonna S. (Editors). *Handbook of Qualitative Research*, Second Édition, Thousand Oaks: Sage Publication Inc, Soft Systems Approaches.
- LAFORTUNE, Benoît. (1993). Les arts et la culture : Une action soutenue des municipalités québécoises? *Loisir et Société*, volume 16, numéro 1, printemps, p. 221-234.
- LAPLACE, Pierre-Simon. (1799-1825). *Traité de mécanique céleste*.
- LAPLACE, Pierre-Simon. (1812). *Théorie analytique des probabilités*.
- LATENDRESSE, Marc. (1992). *Actes du colloque : Recherche : Arts et culture, Le leadership des villes en matière de développement culturel : le pourquoi et le comment*. 60^e congrès de l'ACFAS, Montréal, 12 et 13 mai 1992, pp.27 à 29.
- LATOUCHE, Serge. (1984). *Le procès de la science sociale, introduction à une théorie critique de la connaissance*. Paris : Éditions Anthropos.
- LEMAY, Paul. (1990). Des engagements concrets- Les arts à Ville de Laval. *Municipalité*, juin, pp.6 à 7.
- LE MOIGNE, Jean-Louis. (1977). La théorie du système général : théorie de la modélisation. Paris : Presses Universitaires de France.
- LES ARTS ET LA VILLE. (1996). *Actes de colloque, Les politiques culturelles : De l'intention au constat Lévis – 25 et 26 octobre 1996*. Laval, 65 pages.
- LINCOLN, Yvonna S. et GUBA, Egon G. (1985). Naturalistic inquiry, Beverly Hills : Sage Publications.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. (1995). *Pour un partenariat durable L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la Culture et des Communications*, Québec, p.4.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. (1992). *La Politique culturelle du Québec, Notre culture Notre avenir*.

- MOLES, Abraham A. (1990). *Les sciences de l'imprécis*, Paris : Éditions du Seuil.
- PATTON. Michael Quinn. (2002). *Qualitative Research & Evaluation Methods*, 3 Edition, Thousand Oaks, London Sage Publications.
- PRONOVOOST, Gilles. (1997). *Loisir et société Traité de sociologie empirique*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 401 pages.
- REASON. Peter. (1998). *Three Approaches to Participative Inquiry* in DENZIN. Norman K. et LINCOLN. Yvonna S. *Strategies of Qualitative Inquiry*, Thousand Oaks: Sage Publications.
- REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DU LOISIR MUNICIPAL. (1993). *L'intervention culturelle des municipalités québécoises. Rapport d'une étude effectuée par la Chaire de gestion des Arts de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal*, février, 161 pages.
- VILLE DE LONGUEUIL. (1990). *Politique de développement culturel : « Pour l'Harmonie et l'équilibre »*. Longueuil.
- VILLE DE LONGUEUIL. (2001). *Politique culturelle de la Ville de Longueuil*. Longueuil.

APPENDICES

Appendice A : Définition domaines culturels, fonctions culturelles et destinataires

Appendice B : Grille d'analyse des partenaires culturels : Ville de Longueuil

Appendice C : Règles de régie interne : Commission municipale de la culture

Appendice D : Grille d'analyse : Politique culturelle de Longueuil 1990

Appendice E : Grille pour élaborer Politique culturelle

Appendice F : Rapport final remis à la Ville

Appendice G: Politique culturelle Ville de Longueuil 2001

Appendice A

Définition domaines culturels, fonctions culturelles et destinataires

LES DOMAINES CULTURELS*

LES DOMAINES	LES DÉFINITIONS
Arts de la scène (arts d'interprétation)	Volet de la création artistique comprenant entre autres, la danse, la musique, le théâtre et autres performances effectuées en direct sur scène devant public.
Arts visuels et métiers d'art	Volet de la création artistique comprenant, entre autres, la peinture, la photographie, la sculpture, la gravure, de même que l'artisanat et l'ébénisterie.
Audio-visuel	Domaine culturel relatif au cinéma et à la vidéo.
Bibliothèque	Domaine culturel relatif à toutes les formes de bibliothèques, qu'elles soient publiques autonomes, scolaires, institutionnelles ou publiques.
Équipements culturels	Se rapporte aux infrastructures et sites culturels.
Événements culturels	Domaine culturel relatif aux manifestations populaires telles que les festivals, les fêtes de quartier, les carnavals, etc.
Livre et lettres	Volet de la création artistique relié au livre et à l'imprimé et comprenant entre autres, l'écriture, l'édition et la reliure.
Loisir culturel (pratique amateur)	Domaine culturel englobant toute pratique amateur ou récréative d'une activité artistique par les citoyens et l'organisation de ces activités par des organismes sans but lucratif.
Loisir scientifique	Domaine culturel englobant toute pratique amateur ou récréative d'activités scientifiques (photographie, astronomie, initiation aux sciences, etc.).
Médias	Domaine culturel relatif à l'information de masse, prise au sens de production culturelle (journaux, revues, radios, télévisions). Inclut aussi les productions dites multimédias.
Patrimoine et musée	Domaine culturel relatif au patrimoine bâti, humain (vivant) et naturel, de même qu'aux musées, aux archives et centres d'interprétation.
Technologie de l'information	Domaine culturel relatif aux équipements informatiques permettant entre autres, l'accès à Internet et l'usage de céderoms.

* de la Durantaye, Michel, en collaboration avec Sébastien Fréchette et Isabelle Roy , Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation, Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, juillet 1999, p.17-18-19. (à coriger)

LES FONCTIONS CULTURELLES*

Fonctions culturelles	Définitions
Concertation	Fonction relative au partenariat, à la mise en commun des ressources et à l'implication de divers partenaires.
Conservation	Garder la mémoire des œuvres produites, les conserver en bon état, les transmettre aux générations futures, les faire entrer dans le patrimoine culturel, les préserver et les faire connaître au public.
Création	Conception, élaboration, interprétation d'une œuvre
Décentralisation	Fonction relative au rapprochement des structures et des services vers les citoyens, de même qu'à une plus grande prise en charge de l'organisation culturelle par ces derniers.
Diffusion	Faire connaître et diffuser une œuvre artistique ou un produit culturel.
Éducation/Formations	Éducation : partenariat entre les milieux culturel et scolaire afin de favoriser la transmission de valeurs et connaissances culturelles et artistiques. Formation : Fonction relative au perfectionnement
Encadrement	Utilisé dans le sens de développement, de mise sur pied ou d'accompagnement
Gestion	Fonction relative à toute activité d'ordre administratif telle que la tarification, la restructuration, l'élaboration de politiques, de mesures de contrôle, etc.
Initiation	Comprend aussi la sensibilisation et l'initiation des citoyens à un domaine culturel.
Mise en valeur	Comprend l'amélioration physique et l'animation culturelle (humaine) d'un site ou d'un bâtiment.
Production	Mise en œuvre de moyens et ressources en vue de la réalisation d'une œuvre artistique ou d'un produit culturel.
Promotion/commercialisation	Valorisation des produits et services culturels dans une perspective de vente et de développement industriel
Rayonnement	Réfère à la capacité de la municipalité à projeter son image à l'extérieur de ses frontières.
Recherche	Comprend l'expérimentation artistique et les études scientifiques (surtout reliées au patrimoine) comme les fouilles et les inventaires.
Rénovation/aménagement/construction	S'applique aux bâtiments et sites culturels.
Soutien	Utilisé dans le sens de support professionnel, technique, matériel ou financier. Comprend aussi la reconnaissance (d'artistes, d'organismes ou d'autres partenaires) par la municipalité.

* de la Durantaye, Michel, en collaboration avec Sébastien Fréchette et Isabelle Roy, Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation, Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, juillet 1999, p.17-18-19. (à coriger)

LES CATÉGORIES DE DESTINATAIRES*

LES DESTINATAIRES	LES DÉFINITIONS
Artistes	Concerne uniquement les créateurs professionnels et ceux de la relève.
Organismes et associations	Regroupement d'artistes ou de citoyens, le plus souvent à but non lucratif.
Citoyens	C'est la population de la municipalité, et les contribuables.
Public	Le public implique une notion de clients, de consommateurs. Il peut comprendre les citoyens et les touristes.
Gens d'affaires	Entreprises locales ou régionales ciblées comme partenaires culturels.
Milieu de l'éducation	Comprend les écoles, les commissions scolaires, les cégeps, les universités et autres institutions d'enseignement.
Touristes	Comprend les visiteurs de l'extérieur de provenance régionale, nationale ou internationale.
Autres municipalités	Désigne les municipalités voisines et, dans le cas de jumelage, les villes étrangères.
Gouvernement	Comprend surtout le ministère de la Culture et des Communications, les gouvernements provincial et fédéral, de même que certaines de leurs institutions.
Médias	Partenaires d'information et de promotion culturelles.
Partenaires régionaux	Intervenants régionaux à caractère socio-économique.

* de la Durantaye, Michel, en collaboration avec Sébastien Fréchette et Isabelle Roy , Les politiques culturelles municipales au Québec, portrait de la situation, Rapport de recherche pour le Ministère de la culture et des communications du Québec, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, juillet 1999, p.17-18-19. (à coriger)

Appendice B

Grille d'analyse des partenaires culturels : Ville de Longueuil

**ANALYSE
DE CHACUN DES PARTENAIRES CULTURELS
VILLE DE LONGUEUIL (Automne 1999)**

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein sud
Date de fondation		1991	1990	Salle du Théâtre de la Ville : 1987 Salle Pratt et Whitney Canada : 1997	1987
Coordonnées	1 Blvd. Curé-Poirier Est Longueuil, (Québec) J4J 5K7 Tél. : (450) 646-8647 Tél. depuis 2003: 463-7085 Téléc. : (450) 646-8603	100, rue St-Laurent Ouest Longueuil, (Québec) J4H 1M1 Tél. : (450) 646-8616 Tél depuis 2003: 463-7181 Télec. : (450) 646-8874	340, rue St-Charles Ouest Longueuil, (Québec) J4H 1E8 Tél. : (450) 463-0004 Téléc. : (450) 463-0242	180, rue De Gentilly Est Longueuil, (Québec) J4H 4A9 Tél. : (450) 670-1611 Téléc. : (450) 670-3994	100, rue De Gentilly Est Longueuil, (Québec) J4H 4A9 Tél. : (450) 679-2966 Téléc. : (450) 679-4480
Mandats	Animer la collectivité longueuilloise et susciter les conditions permettant l'accès à la pratique d'activités de loisir, de culture et de vie communautaire dans un cadre de vie.	Créer un climat et une dynamique propices à l'acquisition et au développement d'attitudes, de valeurs et de comportements culturels et artistiques.	Soutenir le développement artistique professionnel. Agir à titre d'organisme conseil auprès des autorités municipales.	Offrir à la population une programmation diversifiée de spectacles professionnels et favoriser la tenue des activités des organismes professionnels, socioculturels et corporatifs de notre région.	Diffuser la production d'artistes professionnels dont les recherches s'inscrivent en art actuel.

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein Sud
Structure organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> -Division Direction -Division Administration -Division Aréna -Division Bibliothèque -Division sportive -Division communautaire -Division Arts et culture -Division Parcs et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> -Chef de division Art et culture -Régisseur Arts et culture -Commis de loisir - Secrétaire -Appariteur -Auxiliaire à l'animation 	<ul style="list-style-type: none"> -Directeur général -Agent de communication -Secrétaire comptable 	<ul style="list-style-type: none"> Permanents : -Directrice générale -Directrice artistique -Directeur technique -Directrice des communications-marketing -Secrétaire administrative -Agente de développement jeune public -Responsable de la billetterie -Techniciens, personnel d'accueil et appariteur 	<ul style="list-style-type: none"> -Directrice -Coordonnatrice du Service éducatif -Secrétaire
Statut de l'organisme	Service municipal	Service municipal	Corporation sans but lucratif Corporation municipale	Corporation sans but lucratif Le Théâtre de la Ville est géré par la Corporation du Centre de Création et de Diffusion de Longueuil inc. Corporation municipale	Organisme sans but lucratif

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein Sud
Financement	Cette section a été enlevée pour la publication du mémoire.				
Champs d'intervention	Loisir Sport Culture Vie communautaire Aréna Bibliothèque Parcs	<ul style="list-style-type: none"> -Activités de formation et d'animation -Ateliers culturels (jeunes et adultes) : 35 disciplines, 2500 usagers, dans différents lieux culturels (Centre culturel Jacques Ferron, Théâtre de la Ville, Le Zocalo, Vieux-Presbytère) -Programme estival Parc-o-mètre (programme estival d'animation de la Ville de Longueuil : histoire animée, spectacle musical etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> -Gestion d'un programme d'aide financière (bourses et subventions aux artistes et organismes culturels professionnels) -Soutien à la promotion et à la diffusion (publication d'outils promotionnels) 	<ul style="list-style-type: none"> -Activités de diffusion -La série Intégrale théâtre -Soirées cabaret -Dimanches en famille -Programmation scolaire -Programmation danse : Élaboration d'une programmation en danse avec La Femme 100 têtes 	<ul style="list-style-type: none"> -Communications, conférences, tables rondes -Visites commentées : Guide-animateur -Art et découverte : Programme éducatif pour les groupes scolaires et préscolaires : visites animées constituées de jeux d'observation, de jeux de rôles, de mises en situation et de discussions.

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein sud
Champs d'intervention		<ul style="list-style-type: none"> -Activités de diffusion -<u>Conférences</u> (Conférences Clin d'œil, les plaisirs du palais) -<u>Expositions</u> -<u>Concerts-Jeunesse</u> (Matinées musicales : spectacle musical et théâtral, Sonnez les matines : jeunes musiciens de 8 à 18 ans font découvrir la musique classique) -<u>Théâtre jeunesse</u> (Le théâtre endimanché) -<u>Activités spéciales</u> dans le cadre des Journées de la Culture et de la Quinzaine du livre en Montérégie -<u>Le printemps culturel à Longueuil</u> -<u>Soutien aux organismes culturels :</u> 30 organismes culturels professionnels et amateurs <p>Sont partenaires dans l'organisation d'événements culturels :</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Le rapprochement entre les arts et les jeunes -Le développement arts/affaires -La planification de la programmation estivale du parc St-Mark -Expositions au Vieux-Presbytère St-Mark 	<ul style="list-style-type: none"> -Chanson -Résidence d'artistes -Activités de développement de jeune public -Les fenêtres de la création théâtrale : En concertation avec l'Association des compagnies de théâtre et le Réseau Scènes une rencontre entre les professionnels en diffusion et les artistes est organisée. -Comité public 	<p>Ateliers Arts-Jeux : Activité de création et d'exploration en arts plastiques qui s'adressent à tous les membres de la famille.</p> <p>*Arts-jeux est organisé conjointement avec la Division Arts et culture</p> <p>-Camp de jour Art Soleil : Le camp de jour a pour but de faire découvrir et approfondir la connaissance du langage plastique, de favoriser l'expression artistique et de familiariser aux diverses techniques de l'art. S'adresse aux jeunes de 6 à 12 ans . Trois camps de deux semaines sont offerts.</p>

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein sud
Champs d'intervention		<p><u>Expositions</u> : Salon des artisans, Le Zocalo, Association des artistes peintres de Longueuil, Association longueuilloise des photographes amateurs, Coalition des artistes Long'Oeil , Bibliothèque municipale de Longueuil.</p> <p><u>Activités de formation et d'animation</u> ; Plein sud (Arts-jeux), Carré-Théâtre</p> <p><u>Concerts</u> : Orchestre symphonique de la Montérégie</p> <p>-<u>Participation à l'organisation d'événements municipaux</u> Étape-Mitaines Fête des Fêtes</p> <p>-<u>Sorties culturelles</u></p>			

	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	Division Arts et culture	Société de développement des arts et de la culture de Longueuil	Théâtre de la Ville	Centre d'exposition et d'animation Plein sud
Équipements et localisation des bureaux	<p>Les bureaux de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire sont situés au Centre Jeanne-Dufresnoy.</p> <p>La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire est responsable du réseau des bibliothèques.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Succursale Place Désormeaux -Succursale Claude Henri-Grignon -Succursale Saint-Jean-Baptiste -Succursale Jacques-Ferron 	<p>Les bureaux de la Division des arts et de la culture sont situés au Centre culturel Jacques-Ferron.</p> <p>Le Centre culturel regroupe également différentes salles pour les ateliers culturels, une salle pour des expositions et des spectacles pour enfants, une bibliothèque pour les adultes et une autre pour les enfants (ces bibliothèques font partie du réseau des bibliothèques de Longueuil) et une salle pour l'école de ballet classique. Le Centre culturel a été inauguré le 26 novembre 1967. En 1987, la ville l'a nommé « Centre culturel Jacques-Ferron » en hommage à l'écrivain et auteur de plus de 25 ouvrages et citoyen de Longueuil pendant 37 ans.</p>	<p>Les bureaux de la SODAC sont situés au Vieux-Presbytère St-Mark.</p> <p>Le Vieux Presbytère regroupe également une salle d'exposition au premier étage et une autre au deuxième étage ainsi qu'une salle de conférence.</p>	<p>Les deux salles de spectacles du Théâtre de la Ville sont situées au Collège Édouard-Montpetit.</p> <p>La salle du Théâtre de la Ville contient : 400 places</p> <p>La salle Pratt et Whitney Canada contient : 905 places.</p> <p>Il y a également deux studios.</p>	<p>Le Centre d'exposition est situé au Collège Édouard-Montpetit.</p>

Appendice C

Règles de régie interne : Commission municipale de la culture

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

**COMMISSION MUNICIPALE DE LA
CULTURE
DE LA VILLE DE LONGUEUIL**



VERSION FINALE

LE 22 AOÛT 2000

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE
COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE
DE LA VILLE DE LONGUEUIL

* Ce document constitue un annexe à la résolution CM 000621-34- du 21 juin 2000.

SECTION 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION

1.1 COMPOSITION

- Les membres peuvent recommander au Conseil municipal de modifier le nombre de sièges et la composition de la Commission.
- Le Conseil municipal doit donner son accord avant de faire des changements dans la composition de la Commission.

**1.2 PERSONNES
RESSOURCES**

- La Commission peut inviter des personnes ressources (experts externes) provenant de tous domaines qu'elle jugera pertinents.
- Les personnes ressources n'ont pas droit de vote mais peuvent prendre part aux discussions.

**1.3 SOUS-COMITÉS DE
TRAVAIL**

- Suite aux demandes des membres de la Commission, des sous-comités de travail peuvent être formés.
- La Commission détermine les mandats, les tâches et les délais de travail pour ces sous-comités.

- Au moins un membre de la Commission doit faire partie de ces sous-comités.
- Le Chef de la Division Arts et culture siège d'office sur ces sous-comités et en assure la coordination.

SECTION 2 : FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

2.1 SECRÉTAIRE

- Le Chef de la Division Arts et culture agit à titre de secrétaire pour les réunions et voit au suivi de la Commission.
- En l'absence du Chef de la Division Arts et culture, le président nomme le secrétaire.

SECTION 3 : FONCTIONNEMENT

3.1 RÉUNIONS

- Les membres de la Commission se rencontrent au moins **six fois par année**.
- Les rencontres ont lieu à la Salle du Comité exécutif de l'Hôtel de Ville de Longueuil ou à tout autre endroit jugé approprié.

3.1.1 Convocation

- L'avis de convocation est préparé par le secrétaire de la Commission.
- L'avis de convocation est envoyé par écrit au moins dix jours précédent la réunion. Le délai peut être plus court si la rencontre avait déjà été prévue.
- Les points importants à l'ordre du jour sont indiqués dans l'avis de convocation.

3.1.2 Ordre du jour

- L'ordre du jour est préparé par le secrétaire de la Commission en concertation avec le président.
- Tout membre de la Commission peut s'adresser au président ou au secrétaire pour demander qu'un point soit inscrit au varia.

3.1.3 Procès-verbal

- Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de la Commission.
- Le procès-verbal est envoyé par écrit à tous les membres avant la tenue de la prochaine réunion.
- Les membres peuvent faire part au secrétaire s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.
- Le procès-verbal est adopté par vote au début de chaque séance.

SECTION 4 : DISPOSITION FINALE

4.1 ASSEMBLÉE BILAN

- L'assemblée bilan a lieu au mois de juin de chaque année.
- Le président dépose un rapport annuel lors de cette assemblée.
- Les membres de la Commission adoptent le rapport annuel lors de cette assemblée.
- Le rapport annuel est transmis au Conseil municipal.

- Les membres de la Commission voient à proposer au Conseil municipal la nomination de nouveaux membres à la Commission s'il y a lieu.

4.2 MODIFICATIONS À LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE ET À SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

- Les membres de la Commission peuvent proposer des modifications à la constitution de la Commission municipale de la culture et à ses règles de régie interne. Toutes modifications doivent être approuvées au Conseil municipal.

Appendice D

Grille d'analyse : Politique culturelle de Longueuil 1990

TABLEAU 1 (ORIENTATIONS MAJEURES)
GRILLE D'ANALYSE
POLITIQUE CULTURELLE DE LONGUEUIL

* Extraits de la Politique culturelle de Longueuil, (1990)

***AXES DE DÉVELOPPEMENT**

- 1- Une intervention municipale accrue
- 2- Une action concertée avec le milieu
- 3- Une structure de soutien redéfinie
- 4- Un réseau d'équipements adéquats
- 5- Une promotion soutenue

*ORIENTATIONS MAJEURES	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)		
				1- Intersections	2- Manques	3- Non réalisées
1. Favoriser la mise en valeur des diverses sources de dynamisme culturel qui anime la communauté.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			A- Positives <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

*ORIENTATIONS MAJEURES	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)
II. Deux volets d'intervention : les arts et expression artistique les éléments complémentaires (patrimoine, multiculturalisme et bibliothèque)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
III. Favoriser la création à l'intérieur de la pratique d'activités d'initiation et d'apprentissage.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
IV. Poursuivre l'intervention actuelle à l'intérieur de la structure municipale, afin de favoriser l'expression et le rapprochement des groupes ethniques.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*ORIENTATIONS MAJEURES	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)		
				1- Intersections		2- Manques
V. Consacrer une attention particulière à la planification de son intervention en regard des bibliothèques.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			A- Positives B- Négatives C- Avec qui	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VI. Favoriser la participation d'un plus grand nombre d'intervenants.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives B- Négatives C- Avec qui	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
VII. Planifier le développement de son réseau d'équipements dans un cadre de décentralisation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives B- Négatives C- Avec qui	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*ORIENTATIONS MAJEURES	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)	
VIII. Reconnaître le travail des artistes et artisans à l'intérieur de la vie municipale et de la communauté.				1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	
				2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

TABLEAU 1 (OBJECTIFS)
GRILLE D'ANALYSE
POLITIQUE CULTURELLE DE LONGUEUIL

* Extraits de la Politique culturelle de Longueuil, (1990)

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)
Ex : 1- Accorder priorité à l'initiation et à l'apprentissage à l'intérieur de la programmation des activités culturelles municipales.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	1- Ateliers culturels	Division Arts et culture	1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
1- INTERVENTION MUNICIPALE ACCRUE				
Généraux				
1- Accorder priorité à l'initiation et à l'apprentissage à l'intérieur de la programmation des activités culturelles municipales (p .5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)
2- Favoriser un apport des artistes professionnels aux activités d'initiation et d'apprentissage (p. 5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3- Accroître les activités d'initiation artistique par une programmation concertée avec des organismes, ceci dans un contexte de décentralisation territoriale « <i>Formation & initiation</i> » (p. 6)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4- Offrir différents degrés d'apprentissage dans les disciplines où cela est applicable « <i>Formation & initiation</i> » (p. 6)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)		
				1- Intersections	2- Manques	
5- Collaborer à l'offre d'activités de perfectionnement artistique « <i>Formation & perfectionnement</i> » (p. 6)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
6- Rendre accessible des périodes et des locaux pour la pratique d'activités libres favorisant la création « <i>Création, initiation et apprentissage</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
7- Instaurer des mesures visant à mettre en valeur et à reconnaître les efforts reliés au travail de création « <i>Création, initiation & apprentissage</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)	
				1- Intersections	2- Manques
8- Appuyer la tenue d'événements ponctuels (expositions, spectacles, récitals) « <i>Diffusion, initiation & apprentissage</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
9- Produire des événements favorisant la diffusion d'œuvres « <i>diffusion, perfectionnement</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
10- D'assumer un rôle de catalyseur du développement culturel, en collaboration et en concertation avec les différents intervenants du milieu. Ces partenaires peuvent être autant des personnes que des organismes et provenir des secteurs privés ou publics (p. 5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)
11- De favoriser et d'assister la prise en charge des activités culturelles et artistiques par les citoyens eux-mêmes (p. 5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
12- D'agir à titre de maître d'œuvre pour la réalisation d'activités culturelles dans une perspective de suppléance de support à l'initiative du milieu (p. 5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Spécifiques				1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
A) Adapter la politique municipale de service aux organismes à l'égard des groupes culturels, des artisans et artistes (p. 5)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques)	
				1- Intersections	2- Manques
B) Instaurer une politique de reconnaissance des artistes et artisans locaux par l'institution de prix destinés aux secteurs culturels (p. 7-12) <i>(création, niveau perfectionnement)</i>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
C) Établir une politique d'achat d'œuvres d'art produites par des artistes longueuillois « <i>création, niveau perfectionnement</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
D) Réaliser une étude de l'intervention municipale en matière de patrimoine « <i>Le patrimoine</i> » (p. 8)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____	2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite
2- UNE ACTION CONCERTÉE AVEC LE MILIEU				
Généraux				
13- Contribuer à la mise en place d'un organisme voué à la promotion d'initiatives culturelles majeures	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
13.1 De confier à cet organisme des mandats visant la réalisation d'événements dans les champs de la création et de la diffusion	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
13.2 De consulter ponctuellement cet organisme sur l'application de la présente politique	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite
13.3 De maintenir une relation de partenariat avec cet organisme	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
13.4 De favoriser au sein de cet organisme le développement d'une synergie entre les ressources du secteur public et privé. (p. 8)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3- UNE STRUCTURE DE SOUTIEN REDÉFINIE				
Généraux				
14- De créer, au sein de la structure municipale, une « Direction de la culture et des loisirs » (p. 13)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
15- Créer au sein de la structure municipale une division des arts et de la culture. De confier à la division les responsabilités :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
15.1 De formuler des programmes en accord avec la politique de développement culturel	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
15.2 D'assurer une assistance technique à l'organisme chargé de réaliser la promotion d'initiatives culturelles majeures	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
15.3 De concerter tous les intervenants dans la réalisation d'événements culturels	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ _____		
15.4 De maintenir à jour un inventaire des ressources humaines, physiques et financières impliquées dans le développement culturel	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ _____		
15.5 De gérer les équipements municipaux à vocation culturelle	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ _____		

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
15.6 D'appliquer la politique municipale de services aux organismes à l'égard des groupes culturels, des artisans et artistes (p. 10)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
4- UN RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS ADÉQUATS						
Généraux						
16- Évaluer dans le cadre d'une réaffectation de bâtiments municipaux, le potentiel d'utilisation pour fins d'activités culturelles (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
17- Favoriser la mise en disponibilité de locaux permettant la pratique libre, la rencontre et l'échange entre les utilisateurs (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
				2- Manques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite
18- Favoriser l'utilisation des édifices municipaux pour fins de diffusion (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____
19- Inciter les propriétaires d'édifices accessibles au public à utiliser des espaces appropriés pour des fins de diffusion culturelle (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____
Spécifiques				2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
E) Planifier le réaménagement du Centre culturel Jacques-Ferron afin de rendre disponible des salles destinées à la diffusion (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____
				2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
F) Favoriser l'utilisation de la galerie d'art du collège Édouard-Montpetit comme un centre d'animation et de diffusion (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
G) Planifier l'aménagement de la base de plein air et des sites à l'intérieur du réseau vert afin de permettre la présentation de spectacles et d'événements susceptibles de favoriser la création et la diffusion (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
H) Mettre à jour et diffuser l'inventaire des bâtiments et des équipements pouvant être utilisés par les organismes et faciliter l'accès à ces ressources (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
I) Consacrer 1% du montant total de la construction d'un bâtiment municipal à l'achat d'œuvres d'art (p. 11)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
5- UNE PROMOTION SOUTENUE						
Généraux						
20- Impliquer les artistes de Longueuil lors d'événements officiels (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
21- Favoriser la mise en valeur d'une ou plusieurs collections d'œuvres d'art réalisées par des artistes longueuillois (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
				2- Manques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
				2- Manques	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite
22- Développer des échanges culturels et artistiques avec d'autres municipalités (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Spécifiques				
J) Émettre des attestations afin de reconnaître la participation aux activités d'apprentissage artistique « <i>Formation, apprentissage</i> » (p. 7)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
K) D'élaborer et de mettre en application un plan de marketing favorisant la promotion de la vie culturelle longueuilloise (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____ 2- Manques Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*OBJECTIFS	ACTIONS POSÉES	LESQUELLES	RÉALISÉES PAR QUI	BILAN (intersections, manques) Voir tableau 2 pour suite		
				1- Intersections	2- Manques	
L) Constituer une ou des collections permanentes d'œuvres produites par des longueuillois (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
M) Redéfinir ses outils de promotion des activités culturelles (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		
N) Réaliser et distribuer un calendrier des activités culturelles (p. 12)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			1- Intersections A- Positives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> B- Négatives Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> C- Avec qui _____		

Appendice E
Grille pour élaborer Politique culturelle

**PROPOSITIONS
POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE CULTURELLE
VILLE DE LONGUEUIL
(CANEVAS)**

- Voir document du 19 juin pour définitions complètes des thèmes

THÈMES	3 DG	SOUS-COMITÉS	UQTR	COMMISSION
1. Missions municipales mises de l'avant Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de vie - Développement social - Affirmation de l'identité culturelle de la municipalité 				
2. Valeurs promues par la ville Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - L'accessibilité à la culture - Le droit à la culture - La liberté d'expression et de création 				
3. Principes directeurs guidant l'intervention Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Le support à la prise en charge ex æquo avec le partenariat - La concertation - La maîtrise d'œuvre - Le développement économique 				
4. Domaines culturels privilégiés Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> -Arts visuels et métiers d'art, arts de la scène, livre, lettres et bibliothèque, patrimoine et musée, événements culturels, loisir culturel/pratique amateur, technologie de l'information, médias, audio-visuel, loisir, scientifique 				

THÈMES	3 DG	SOUS-COMITÉS	UQTR	COMMISSION
5. Fonctions culturelles privilégiées Par exemple : -Création, production, diffusion, conservation, promotion/commercialisation, formation, encadrement, recherche, mise en valeur, concertation, soutien, éducation/initiation, gestion, rénovation/aménagement/construction, décentralisation, rayonnement				
6. Clientèles les plus ciblées par la politique Par exemple : jeunes, aînés, handicapés, communautés culturelles, adultes, familles				
7. Équipements culturels principaux Par exemple : Arrondissement historique, Maison de la culture, Centre culturel, Bibliothèque, Centre socio-culturel, Auditorium, Pavillon de la Danse, Musée, Théâtre d'été, Conservatoire de musique, Salle de spectacles, Salle d'exposition, Centre d'interprétation, Archives nationales du Canada, Galerie, Salle du Cégep, Centre d'animation culturelle				
8. Autres				

Appendice F
Rapport final remis à la Ville

RAPPORT FINAL

DES TRAVAUX DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE
DE LA VILLE DE LONGUEUIL
ET DES
SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL

*ÉNONCÉ DE POLITIQUE CULTURELLE
(ET AXES D'INTERVENTION)
DE LA VILLE DE LONGUEUIL*

PAR :

L'ÉQUIPE DE RECHERCHE-ACTION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MICHEL DE LA DURANTAYE
ET
STÉPHANIE LAQUERRE



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

REMIS AU :

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LONGUEUIL

4 JUILLET 2001



L'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières était composée de :

Auteurs du rapport

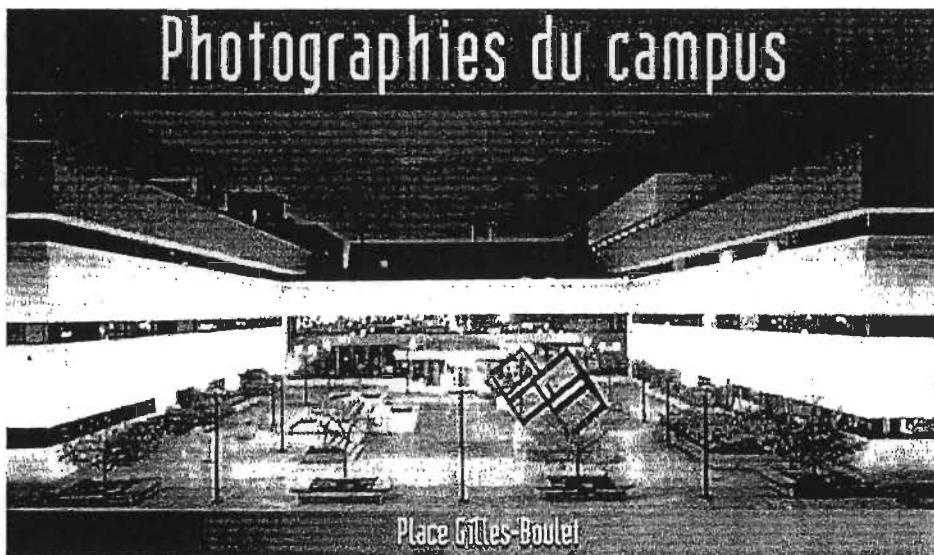
Michel de la Durantaye, professeur-chercheur, Université du Québec à Trois-Rivières, Département des sciences du loisir et de la communication sociale

Stéphanie Laquerre, maîtrise en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières et Régisseure Arts et culture de la Ville de Longueuil

Assistants de recherche

Pierre Bégin, baccalauréat en récréologie, Université du Québec à Trois-Rivières

Véronique Pouliot, baccalauréat en récréologie, Université du Québec à Trois-Rivières.



N.B. : L'emploi du masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. REMERCIEMENTS	4
2. PRÉAMBULE	9
3. BILAN DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES	12
4. PORTRAIT CULTUREL	23
5. MISSION DE LA VILLE	26
6. VALEURS	28
7. PRINCIPES DIRECTEURS D'INTERVENTION	30
8. DOMAINES CULTURELS, FONCTIONS CULTURELLES ET CLIENTÈLES PRIVILÉGIÉS	31
A. ARTS DE LA SCÈNE	32
B. ARTS VISUELS	37
C. LITTÉRATURE	43
D. PATRIMOINE ET HISTOIRE	47
9. ÉQUIPEMENTS CULTURELS	51
10. TABLEAU SYNTHÈSE	56
11. CONCLUSION	66
12. ANNEXES	69
A. Démarche globale	70
B. Grille de travail vierge	84
C. Organigramme	85
D. Définitions des rôles des structures en matière culturelle	86
E. Tableau des organismes culturels reconnus	88
F. Articles de journaux	92

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans le projet d'analyse du système culturel de la Ville de Longueuil depuis deux ans. Sans elles, cette grande réflexion n'aurait pas eu lieu.

Un grand merci à monsieur le maire

Claude Gladu

Un grand merci aux membres de la Commission municipale de la culture:

Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère municipale et présidente du Conseil municipal

Nicole Bélieau, conseillère municipale et membre du Comité exécutif

Normand Caisse, conseiller municipal

Johane Fontaine-Deshaires, conseillère municipale

Massimo Iezzoni, directeur général

Michel Piché, directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Luc Manseau, administrateur, Théâtre de la Ville

Gaétan Roger, directeur général, Société de développement des arts et de la culture

Gabrielle de la Durantaye, présidente, Théâtre Nos Voix Nos Visages

Luc J. Lachapelle, président, Coalition des artistes de Long'Oeil

André Normandin, représentant du milieu des affaires et président de la Commission du patrimoine

Reine Prévost, représentante de la Commission scolaire Marie-Victorin

Un grand merci aux personnes-ressources invitées:

Louis Côté, agent de recherche, Ministère de la culture et des communications

Jean-Yves Bastarache, agent de recherche, Ministère de la culture et des communications

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

Dans le cadre de cette recherche, cinq sous-comités de travail ont été formés.

Un grand merci aux membres des sous-comités :

SOUS-COMITÉ ARTS DE LA SCÈNE

Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère municipale et présidente du Conseil municipal

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

Marie-Paule Carrier, administratrice, Atelier théâtral de Longueuil

Marc David, directeur artistique, Orchestre symphonique de la Montérégie

Gabrielle de la Durantaye, directrice générale, Nos Voix Nos Visages

Luc Manseau, administrateur, Théâtre de la Ville

Ginette Prévost, directrice générale, La Femme 100 têtes

SOUS-COMITÉ ARTS VISUELS

Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère municipale et présidente du Conseil municipal

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

Michel Beaucage, artiste en art visuel

Michèle Doyle, présidente, Association des artistes peintres de Longueuil

Luc Lachapelle, président, Coalition des artistes de Long'Oeil

Claire Lemay, directrice générale, Le Zocalo

Hélène Poirier, directrice générale, Plein Sud

SOUS-COMITÉ LITTÉRATURE

Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère municipale et présidente du Conseil municipal

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

Johane Fontaine-Deshaies, conseillère municipale

Michel Piché, directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Héliette Ambergi, professeure, atelier d'écriture au Centre culturel Jacques-Ferron

Jean-Marc Desgent, écrivain

Pauline Gill, écrivaine

Pierre Liboiron, chef, Division Bibliothèque

Michel Pratt, président, Association des auteurs de la Montérégie

SOUS-COMITÉ PATRIMOINE

Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère municipale et présidente du Conseil municipal

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

André Normandin, représentant du milieu des affaires et président de la Commission du patrimoine

Édouard Doucet, président, Société d'histoire de Longueuil

Michel Gilbert, président, Association des gens d'affaires de Longueuil

Michel Pratt, président, Société historique et culturelle du Marigot

Louise Trottier, membre, Club de généalogie

SOUS-COMITÉ THÉÂTRE DE LA VILLE, SODAC ET VILLE

Céline Marcotte, directrice générale, Théâtre de la Ville

Nicole Rémillard, chef, Division Arts et culture

Gaétan Roger, directeur général, Société de développement des arts et de la culture

À noter que

Michel de la Durantaye, professeur et chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières

et Stéphanie Laquerre, assistante de recherche et régisseuse Arts et culture

ont siégé à titre de personnes-ressources sur les cinq sous-comités.

L'équipe de recherche-action remercie les personnes suivantes pour leur travail compétent de dactylographie : Berthe Lafrenière, Joanne Martel, Danielle Bédard, Hélène Houde et Suzanne Hamel.

PRÉAMBULE

L'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières est heureuse de vous présenter son rapport final de la recherche-action que nous avons entreprise à Longueuil il y a maintenant presque deux ans. Ce rapport final de recherche prend le titre de « Rapport final des travaux de la Commission municipale de la culture et des sous-comités de travail. *Énoncé de politique culturelle (et axes d'intervention)* ». Mais pourquoi un si long titre?

Ce titre mérite une brève précision. En effet, pourquoi ce rapport final de l'équipe de recherche de l'UQTR prend-il le titre de « Rapport final des travaux de la Commission municipale de la culture et des sous-comités de travail...»? Parce que cette nouvelle institution à Longueuil, la Commission municipale de la culture et ses sous-comités aviseurs, (arts de la scène, arts visuels, patrimoine, littérature et avec le Théâtre de la Ville et la SODAC) a constitué, dans les circonstances, l'outil le plus légitime et démocratique pour évaluer l'ancienne politique culturelle de Longueuil et en concevoir une nouvelle. C'est du moins une partie importante de la méthodologie scientifique que l'UQTR a choisie pour remplir le mandat de recherche-action que les autorités de Longueuil lui confiait en 1999. Cette méthodologie reposait sur la consultation la plus rigoureuse et démocratique possible et la participation directe du milieu culturel à l'élaboration de la nouvelle politique de Longueuil.

Ce rapport de l'UQTR constitue le résumé des résultats de cette consultation et de cette élaboration en partenariat. Cette démarche a nécessité plusieurs centaines d'heures de réunion et d'échange et mis à contribution plus d'une quarantaine d'intervenants culturels.

On se souviendra que des situations difficiles initiales justifiaient la présence de l'UQTR à Longueuil. Par exemple, les problèmes de communication, la confusion au niveau des fonctions et responsabilités de chacun et le climat de méfiance entre les acteurs, avaient été préalablement identifiés. Grâce en partie à cette méthode de transparence, cette situation a évolué tellement positivement qu'on peut dire aujourd'hui sans ambages que l'opération de renouvellement de la

politique culturelle de Longueuil est un franc succès. En effet, nous pouvons observer actuellement une meilleure communication et un climat de plus grande confiance entre la ville et les organismes culturels et une meilleure compréhension des missions des principaux acteurs culturels.

Le milieu culturel a repris confiance en sa relation de partenariat avec la ville et les principaux partenaires ont maintenant des mandats mieux circonscrits de par cet Énoncé de politique culturelle.

Bien sûr, ce n'est qu'une étape, il reste encore beaucoup à faire malgré l'amélioration remarquable de la situation depuis un an et demie. La balle est maintenant en bonne partie dans le camp des responsables municipaux. Aussi des gestes concrets et stratégiques pour le développement de Longueuil devront être posés par les autorités municipales dans l'esprit et la lettre de cet Énoncé de politique culturelle. Nous le soumettons à la Commission municipale de la culture pour l'aider à concevoir sa propre politique culturelle. Ce qui lui permettra, pensons-nous, de retrouver son leadership culturel, comme c'était le cas en 1990.

C'est dans cette optique de l'action urgente à entreprendre que nous proposons des *axes d'intervention* immédiate qui feront en sorte que la politique culturelle de Longueuil ne reste pas lettre morte, s'incarne dès maintenant dans la vie quotidienne urbaine des citoyens et contribuables de Longueuil, et participe tel que prévu au développement stratégique de la nouvelle ville de la Rive-Sud, la rendant ainsi plus attrayante pour tous.

En décembre 2000, la loi 170 a bouleversé la planification de notre projet de recherche-action. La Commission municipale de la culture nous a demandé de surseoir à la rédaction d'un plan d'action et de procéder plutôt à l'élaboration d'un énoncé de politique culturelle et de l'accompagner d'axes d'intervention.

Compte tenu de la fusion des huit villes sur la Rive-Sud et des élections prévues par la loi, le 4 novembre 2001, il ne serait pas convenable pour nous à ce moment-ci de procéder à l'élaboration d'un projet d'Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des

Communications du Québec et la ville, d'autant plus qu'il a fallu surseoir à la rédaction d'un plan d'action culturel, en soi un préalable à tout projet d'entente.

On comprendra qu'on ne peut ignorer les bouleversements que la loi 170 provoque sur le territoire longueuillois, notamment en modifiant notre démarche méthodologique qui normalement conduisait à la rédaction d'un projet d'Entente de développement culturel.

Ce rapport final de l'UQTR déposé à la Commission municipale de la culture devient donc une proposition de politique culturelle issue des travaux des sous-comités et de la Commission. Celle-ci pourra en disposer à sa guise, la bonifier à son goût, prioriser les développements qu'elle considère plus urgents, donc faire des choix en tant que commission municipale aviseure du Conseil municipal en matière de culture. Dès lors, elle pourra déposer à l'Exécutif et au Conseil sa version de politique culturelle. Le Conseil pourra en disposer comme il l'entend, c'est-à-dire l'adopter avec ou sans les modifications qu'il jugera à-propos, de son point de vue. À partir de ce moment, Longueuil aura une politique culturelle et des axes d'intervention qu'elle pourra utiliser comme outils de développement stratégique pour les années à venir.

En terminant ce préambule, il faudrait remarquer que pour des raisons indépendantes de notre volonté (fusion des huit villes sur la Rive-Sud) nos mandats initiaux ont été bousculés. Nous espérons que ce n'est que partie remise et que nous pourrons en temps opportun poursuivre jusqu'à l'aboutissement, la démarche initiale.

L'équipe de recherche-action de l'UQTR est fière d'avoir accompagné la Commission municipale de la culture et ses sous-comités dans cette entreprise majeure de revitalisation culturelle. Nous remercions cordialement ceux et celles qui y ont collaboré.

BILAN DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Dans ce bilan nous voulons d'abord rappeler nos mandats initiaux, les différentes étapes de notre intervention et les problèmes identifiés à l'origine de notre démarche. De plus, nous indiquerons les solutions déjà actualisées ainsi que les actions déjà entreprises et celles à entreprendre. Finalement, nous fournirons les indications pour l'avenir concernant les mandats des principaux acteurs culturels ainsi que les structures organisationnelles nécessaires. Nous montrerons enfin les espaces et les équipements indispensables à la réalisation des fonctions culturelles les plus stratégiques et impératives.

1. LES MANDATS DE L'UQTR

D'entrée de jeu, il faut préciser que les mandats d'intervention qui ont été confiés à l'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières concernaient l'implantation d'une Commission municipale de la culture, l'évaluation de la Politique culturelle de 1990, la réécriture d'une nouvelle politique, l'aide à l'élaboration d'un plan d'action culturel ainsi que l'élaboration d'un projet d'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

2. LES PREMIERS CONSTATS

Le constat de la problématique culturelle à Longueuil établi à l'automne 1999 et déposé en janvier 2000 à Monsieur le maire faisait mention de différents problèmes identifiés lors de rencontres ou entrevues avec les intervenants du milieu culturel longueuillois. Il n'est pas inutile de mentionner ici les principaux constats: - problème de communication et de circulation de l'information entre les intervenants concernés ou impliqués dans le développement culturel municipal - ambiguïté de la politique culturelle elle-même - lecture très différente de cette même politique par les intervenants culturels - confusion en lien avec la politique de 1990 au niveau des fonctions et responsabilités des principaux intervenants culturels, ambiguïté de leurs mandats respectifs, - interférences entre des

intervenants dans leurs actions respectives - climat de méfiance entre les acteurs, - absence d'un plan d'actions conséquent par rapport à la politique, absence d'Entente de développement culturel avec le MCCQ malgré dix ans de politique culturelle.

3. LES GRANDES ÉTAPES DE L'INTERVENTION DE L'UQTR

Les grandes étapes de notre intervention de recherche-action sont marquées par: la création de la Commission municipale de la culture, le 18 avril 2000 et ses 11 réunions à un rythme d'une par mois, la formation du Comité de travail avec la Division Arts et Culture, le Théâtre de la Ville et la SODAC en mars 2000 et ses 12 rencontres, la création le 11 mai 2000 par la Commission de la culture des sous-comités de travail représentatifs en arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine. Le mandat de ces sous-comités était d'évaluer la politique de 1990, d'aviser la Commission et de faire des propositions concernant leur secteur culturel pour la nouvelle politique culturelle, le plan d'actions et le projet d'Entente de développement. Les différentes réunions de ces comités (y compris celle avec la SODAC et le Théâtre de la Ville) pour remplir leur mandat s'additionnent pour un total d'environ 50 rencontres de mars 2000 à juin 2001 totalisant 200 heures de consultation.

Parmi les grandes étapes marquantes de notre intervention de recherche-action, on peut finalement mentionner les 3 rapports d'étapes remis aux autorités de Longueuil qui faisaient le point et informaient les élus de l'évolution des travaux.

Et récemment, la proposition de la Commission au Conseil municipal concernant la création d'un Conseil des Arts.

4. LES CHANGEMENTS OBSERVÉS AUJOURD'HUI

Les travaux de la Commission municipale de la culture et de ses sous-comités, le dévouement de leurs membres au développement culturel de Longueuil, notre travail de consultation et de concertation lors de ces rencontres et en entrevues particulières avec

les acteurs principaux, la volonté de changement des élus et responsables municipaux notamment le leadership de la Division Arts et culture ont fait en sorte que d'ores et déjà un certain nombre de changements importants sont apparus dans le système culturel longueuillois, et cela avant même l'adoption de la politique culturelle renouvelée par le Conseil municipal. Nous considérons ces premiers changements comme une preuve actualisée que *la revitalisation culturelle à Longueuil* est sérieusement commencée depuis plusieurs mois et porteuse de promesses d'avenir.

Voici quelques changements porteurs:

- une meilleure communication et circulation de l'information entre les intervenants concernés ou impliqués dans le développement culturel municipal;
- une lecture de plus en plus partagée par les intervenants des défis auxquels le développement culturel à Longueuil est confronté;
- une grande volonté de chercher en commun des solutions à ces défis;
- une ouverture et même une volonté certaine à collaborer avec d'autres intervenants culturels sur le territoire de manière à construire des partenariats avec la ville et entre eux, de manière à rendre la culture plus accessible aux citoyens;
- une volonté plus grande de délégation par la ville de responsabilités de développement culturel municipal et de programmation d'activités et de projets à des partenaires majeurs déjà actifs sur le territoire ou dans leur domaine de compétence respectif;
- une compréhension de plus en plus partagée par les principaux intervenants culturels des missions et mandats respectifs des acteurs du développement culturel à Longueuil et une volonté certaine d'établir entre eux, le cas échéant, des interfaces de collaboration et des partenariats, ou même un certain réseautage;
- une volonté d'assurer la pérennité des nouvelles institutions culturelles de concertation mises en place durant la dernière année, c'est-à-dire la Commission municipale de la culture et ses quatre sous-comités plus celui avec le Théâtre de la Ville et la SODAC;
- un consensus large pour mettre en place le Conseil des arts de Longueuil proposé par le Conseil municipal au printemps 2001;

- un climat de confiance mutuelle s'est réinstallé entre les principaux intervenants culturels, certains d'entre eux démontrant même une volonté de mettre en place des projets communs.
- enfin un désir partagé et bien arrêté de réclamer un plan d'actions culturel pour Longueuil et une Entente de développement culturel (avec le MCCQ) aussitôt que la transition de la fusion vers une grande ville sur la Rive-Sud sera suffisamment avancée. Voilà des changements actualisés et porteurs de développement culturel.

5. DANS L'AVENIR, LES ACTIONS À ENTREPRENDRE

Nous abordons maintenant l'avenir et les gestes à poser en lien avec cette Politique culturelle. D'abord, nous reviendrons sur les fonctions culturelles que les sous-comités suggèrent de mettre de l'avant, celles qui apparaissent plus stratégiques pour tous les sous-comités, celles qu'il faut impérativement prendre en compte le plus tôt possible car elles sont déterminantes pour le développement de Longueuil au plan culturel et en termes d'attraction de nouveaux citoyens et partenaires commerciaux et industriels. C'est à partir du tableau synthèse de la page 56 et suivantes que nous établirons cette analyse.

6. DANS L'AVENIR LES FONCTIONS CULTURELLES LES PLUS STRATÉGIQUES ET IMPÉRATIVES

Les résultats de la consultation des sous-comités de la Commission indiquent que c'est la fonction de «Soutien au développement des arts et de la culture» et précisément le soutien financier ainsi que le soutien technique et professionnel qui, dans tous les sous-comités confondus, retiennent l'attention prioritaire des représentants des domaines culturels et artistiques. Le soutien financier aux organismes culturels et aux artistes et créateurs professionnels sur une base triennale, que ce soit en partenariat ou autrement, semble pour les sous-comités le nerf de la guerre. Le soutien aux projets spéciaux (initiatives culturelles) d'organismes culturels reconnus est aussi une mesure proposée comme nécessaire. Elle complète aussi une volonté de la ville de déléguer plus de responsabilités, le cas échéant, à certains organismes partenaires pour l'aider à remplir sa mission municipale. De notre point de vue, ce soutien financier est intimement lié à "la

prise en charge" par le milieu culturel de responsabilités ou mandats municipaux de développement culturel. Dans ce contexte, l'augmentation des budgets culturels municipaux est recommandée tant du point de vue du pourcentage du budget municipal de fonctionnement que des dépenses culturelles municipales par capita. La création d'un programme d'aide à la relève devrait bénéficier d'une mise à jour de ces budgets. Par ailleurs, cette mise à jour des budgets culturels devrait tenir compte de la taille de Longueuil, quatrième ville du Québec en termes de population. À ce chapitre, Longueuil a un certain rattrapage à effectuer. La délégation, à un Conseil des arts de Longueuil, de la responsabilité de la gestion du programme d'aide financière aux artistes professionnels et au fonctionnement d'organismes culturels reconnus, est aussi une demande majeure du milieu.

Le maintien des services offerts par la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et leur adaptation aux besoins des organismes culturels, est un élément qui mérite d'être souligné. La mise à jour de la dimension culturelle, de la reconnaissance et du soutien par la Ville des organismes est prioritaire et urgente.

Il en est de même pour le maintien et le développement des services aux artistes professionnels que la Ville s'engage à maintenir. Une redéfinition plus claire des mandats de la SODAC ira dans ce sens.

En matière touristique l'engagement à soutenir le bureau touristique en lui fournissant les espaces nécessaires et celui de développer un office de tourisme et de congrès pourrait aider à promouvoir l'identité de la ville et en faire la promotion . L'absence d'un tel office est néfaste. Son existence fournirait un outil majeur de développement économique à Longueuil.

La concertation avec les organismes et les intervenants culturels est sans contredit une des fonctions civiques importantes que les sous-comités veulent mettre de l'avant. Cette concertation permettra d'ailleurs, le cas échéant, une plus grande délégation de responsabilités à des partenaires au fur et à mesure des années. *Cette concertation du développement culturel et le réseautage de ses intervenants, devrait être la clé du*

développement culturel à Longueuil dans les prochaines années. Elle est une garantie de développement culturel durable. Elle nécessite cependant un leadership municipal confirmé. En conséquences, des *ressources humaines régulières* et permanentes à la Division seront nécessaires pour relever ces défis de concertation. Ces derniers temps une volonté de la part des autorités municipales responsables semble se manifester plus clairement. Espérons que cette politique culturelle renouvelée viendra supporter cette volonté de relever le défi de la concertation et d'y accorder les ressources humaines *professionnelles* nécessaires.

Le maintien de la Commission municipale de la culture et de ses quatre sous-comités, nous apparaît être indispensable au succès de cette concertation (notamment avec le milieu des affaires et celui de l'éducation). La dernière année, sous la présidence expérimentée de Marie-Lise Sauvé, a prouvé, hors de tout doute, que la Commission municipale de la culture avait sa place à Longueuil et était nécessaire. Il faut maintenir cette combinaison gagnante. La création d'un Conseil des arts pour la nouvelle ville viendra compléter ces outils de concertation dans la communauté.

La promotion constitue également une des grandes fonctions civiques, selon les sous-comités. La ville se doit en effet d'assumer la responsabilité de promouvoir ses organismes, ses artistes et ses créateurs, d'en assurer un minimum de visibilité sur son territoire. Il en est de même pour la promotion des activités et des sites culturels et patrimoniaux.

L'engagement de la ville à développer des stratégies de communication et de promotion en fonction de la vie culturelle est une demande manifestée partout dans les sous-comités, avec beaucoup d'insistance. Il faudra à ce chapitre créer et maintenir des outils et événements de promotion (portrait culturel, bottin culturel, circuit touristique, signalisation culturelle, «Printemps culturel»). La Ville pourra confier des mandats et déléguer des responsabilités à ce sujet, si nécessaire.

Concernant l'information culturelle, la Ville détient une responsabilité importante d'informer ses citoyens, selon les sous-comités. Ils ont fortement insisté sur le sujet. Elle

doit de plus sensibiliser les médias à la vie culturelle de Longueuil et développer des partenariats à cet effet de façon à créer des pages culturelles dans les médias écrits et poursuivre sa collaboration dans ce sens avec les médias électroniques (p. ex : CHAA-FM).

En matière de mise en valeur et de rayonnement, la Ville doit continuer et amplifier son action notamment à l'égard de ses artistes, ses créateurs et ses organismes culturels. De par leur rayonnement ces derniers sont générateurs de qualité de vie et contribuent au pouvoir d'attraction de Longueuil. La reconnaissance civique de leur apport à la vie urbaine longueuilloise est une mission majeure de la Ville. Il est important de les impliquer davantage et à différents niveaux du développement de la vie municipale et communautaire. Ils contribuent fortement au sentiment d'appartenance et à l'identité locale et régionale.

L'accessibilité aux arts et à la culture ainsi qu'aux équipements qui les accompagnent est une valeur qui devient aussi une fonction primordiale que la ville doit favoriser, selon les sous-comités. Mettre en contact la population de Longueuil, ses artistes et ses créateurs en portant une attention particulière aux jeunes et aux clientèles défavorisés, demeure un objectif majeur de la politique renouvelée selon les sous-comités consultés.

L'animation, la diffusion et la décentralisation de l'offre de services et des équipements culturels sur le territoire viennent compléter la fonction d'accessibilité.

Finalement, l'éducation et la formation assurent, comme fonctions privilégiées par la Ville, le maintien et le développement de l'éveil à la culture et aux arts chez les jeunes et les moins jeunes.

La lutte à l'analphabétisation et l'initiation et la formation de la relève artistique font partie, à différent degré, d'un même continuum de développement des publics de la culture sur le territoire municipal. Des partenariats doivent être développés à cet effet. La Ville doit assumer son leadership à ce chapitre.

7. DANS L'AVENIR LES MANDATS DES PRINCIPALES INSTITUTIONS CULTURELLES

La Division des arts et de la culture est le mandataire pour appliquer la Politique culturelle dans la Ville de Longueuil. Non seulement elle est responsable de son application, mais à cet effet, elle doit concevoir des plans d'actions triennaux qu'elle soumettra à la Commission municipale de la culture.

Ses autres mandats concernent l'évaluation périodique de la Politique culturelle avec la contribution de la Commission et de ses sous-comités. Elle a aussi la responsabilité de préparer les ententes de développement culturels (projets triennaux) avec le Ministère de la culture et des communications. Elle doit accompagner les travaux habituels de la Commission et convoquer régulièrement les sous-comités de travail.

La division aura à concevoir et appliquer un volet culturel de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, à concerter les organismes culturels et intervenants culturels dans le but de développer des projets inter-organismes, à élaborer et gérer des protocoles d'entente avec des organismes dans le but de déléguer des programmes ou des activités culturelles, à produire des outils de promotion et d'information culturelle, à soutenir financièrement, techniquement et professionnellement les organismes culturels non-professionnels, à favoriser l'accessibilité à des espaces et des lieux à des organismes partenaires , concevoir des programmes d'animation avec les partenaires concernés, développer des projets éducation-culture en partenariat avec les écoles et s'assurer du maintien du développement d'activités de sensibilisation à la culture et aux arts.

La Société de développement des arts et de la culture se voit déléguer la prestation des services aux organismes, artistes et créateurs professionnels.

Elle a comme mandat la gestion du programme d'aide financière aux artistes, aux créateurs professionnels et au fonctionnement d'organismes culturels professionnels, soutenir techniquement et professionnellement, la gestion d'un programme de bourses

pour la relève, de développer un programme visant la promotion des artistes professionnels, mettre sur pied un programme pour les artistes professionnels favorisant la diffusion de leurs œuvres et productions à l'extérieur de la ville, s'assurer du statut de la reconnaissance professionnelle de l'artiste, faciliter la concertation avec le milieu des affaires, encourager des activités arts affaires, mettre sur pied un programme d'aide à la restructuration des organismes culturels professionnels reconnus par la Ville de manière à assurer leur sauvegarde, créer et maintenir des outils de promotion des artistes et créateurs professionnels comme un portrait culturel de Longueuil.

La SODAC et la Division arts et culture pourraient être logées sous un même toit et partager des services techniques : (appariteur, secrétariat, service de téléphonie, photocopieur, télécopieur, etc.).

Le Vieux-Presbytère deviendrait un satellite particulièrement utilisé pendant la période estivale pour des expositions.

Cette cohabitation pour des raisons économiques et techniques ne remet en cause l'indépendance et l'autonomie pleine et entière du point de vue administratif et pratique des deux entités.

Le Théâtre de la Ville en tant qu'organisme majeur de diffusion des arts de la scène, se voit reconduire son mandat tel que prescrit par le protocole d'entente avec la Ville, favorise l'accessibilité à ses équipements en faveur des organismes et artistes longueuillois, facilite la mise en place d'une stratégie tarifaire supportant les organismes culturels pour augmenter l'accessibilité au théâtre et apporter son expertise dans la mise en place d'événements culturels longueuillois du point de vue de la gestion de scène professionnelle.

Plein Sud, Centre d'exposition et d'animation en art actuel pourrait se voir attribuer les mandats suivants : diffuser les expositions des organismes culturels et artistes professionnels de Longueuil, développer des activités d'initiation et d'apprentissage en art visuel pour les jeunes, développer des activités de sensibilisation aux arts visuels,

favoriser la formation de la relève artistique. La Ville encourage la relocalisation et la mise aux normes de ce diffuseur majeur en art actuel.

Dans l'hypothèse d'une grande ville, l'attribution des mandats culturels risque d'être modifié d'autant plus que le Conseil municipal de Longueuil a proposé la création d'un Conseil des arts au Comité de transition. Le cas échéant, les mandats attribués à la SODAC seraient transférés au Conseil des arts de la grande ville. Tel que le prescrit la loi 170, pour d'autres villes, "le Conseil de la Ville peut par règlement accorder au Conseil des arts tout autres devoirs qu'il juge de nature à lui permettre de mieux atteindre ses fins". Par exemple, le Conseil des arts pourrait mettre sur pied un programme de circulation de productions culturelles locales.

8. DANS L'AVENIR LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES NÉCESSAIRES

À la page 88, 89 et 90 de ce rapport, est présenté une proposition de l'UQTR (organigramme et définitions) d'un réseau culturel pour la nouvelle ville.

Ce réseau culturel est présenté en terme de mécanismes d'intégration fonctionnels. Ce n'est donc pas un nouvel organigramme pour la ville.

Pour que le système culturel de la Ville de Longueuil soit efficace et fonctionnel, les structures organisationnelles suivantes sont indispensables: Commission municipale de la culture et ses quatre sous-comités, Conseil des arts , Commission du patrimoine, Service du loisir, culture et vie communautaire, Division arts et culture, Commission de la culture de l'arrondissement et sous-comités de l'arrondissement. Voir pages 89 et 90 pour définitions.

9. DANS L'AVENIR LES ÉQUIPEMENTS ET LIEUX CULTURELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES FONCTIONS CULTURELLES LES PLUS STRATÉGIQUES ET IMPÉRATIVES

L'implantation d'une nouvelle grande bibliothèque en partenariat avec le milieu de l'éducation est nécessaire afin d'augmenter la superficie, l'animation et la diffusion du livre et offrir des services adéquats à sa clientèle culturelle notamment l'uniformité de son catalogue et son accessibilité par internet.

L'implantation d'une Maison des arts et de la culture est indispensable étant donné la taille de la Ville (quatrième Ville au Québec). Des espaces et des locaux de diffusion, d'animation et de rencontres pourraient répondre aux besoins urgents du milieu culturel.

Un tel espace permettrait à la Division et à la SODAC d'être colocataire sous un même toit et des économies de moyens seraient réalisées et Plein-Sud, pourrait par ailleurs bénéficier d'une mise aux normes grâce à une relocation dans cette maison.

L'implantation d'une Maison des organismes culturels et d'un incubateur culturel est nécessaire également. L'hébergement des organismes culturels dans un lieu fournissant des ressources et des services communs est apparu un besoin fondamental chez les intervenants culturels. L'implantation d'une telle maison répondrait à un tel problème par exemple, la rénovation et le changement de vocation du Centre culturel Jacques-Ferron.

PORTRAIT CULTUREL

Longueuil, quatrième ville en importance au Québec, a été une des quatre premières villes québécoises à se doter d'une politique culturelle. En effet, la politique de 1990 intitulée « Pour l'Harmonie et l'équilibre » témoignait du leadership de Longueuil en matière de développement culturel et artistique comme d'ailleurs dans d'autres secteurs, par exemple le développement communautaire et le loisir.

Pionnière en février 1990, sous les auspices de la Commission de développement culturel et touristique présidée par Marie-Lise Sauvé, la Ville de Longueuil, 10 ans plus tard, réaffirme son leadership culturel en créant le 11 mai 2000 une Commission municipale de la culture. Cette dernière a comme principale mission d'agir à titre de conseiller et d'aviseur auprès du Conseil municipal et du Comité exécutif dans les dossiers concernant les arts et la culture.

La Commission municipale de la culture a reçu comme mandats d'évaluer la politique culturelle de 1990 et de proposer de nouvelles orientations. Après un an de travail, la Commission est fière de déposer au Conseil municipal « La version préliminaire de politique culturelle et des axes d'intervention ».

Ce leadership culturel à Longueuil n'est pas nouveau. Il remonte à la décennie des années 80, période où naissent plusieurs organismes culturels importants. Notons parmi ceux-là, la *Galerie d'art du Collège* devenue par la suite, le *Centre d'exposition et d'animation en art actuel Plein Sud* situé au Collège Édouard-Montpetit, l'*Orchestre Symphonique de la Montérégie* le *Théâtre de la Ville* et *Nos Voix Nos Visages*, organisme de formation en arts de la scène, production et soutien artistique.

D'autres organismes culturels professionnels voient le jour à la même époque : *Mia Maure Danse*, le *Carré théâtre du Vieux Longueuil*, *La Femme 100 têtes* et *Le Zocalo*, atelier d'art de Longueuil.

Ces organismes culturels et les nombreux artistes professionnels sont générateurs d'une qualité de vie dans la ville, notamment par leur rayonnement, ils constituent un atout majeur pour Longueuil.

Avec la politique culturelle de 1990 , deux institutions de développement culturel ont été mises sur pied et fêtaient l'an dernier leur dixième anniversaire. Chapeautée par la *Direction du loisir et de la culture*, la *Division Arts et Culture*, a été chargée de coordonner les initiatives municipales dans le domaine des arts et de la culture. Parallèlement, a vu le jour la *Société de développement des arts et de la culture (SODAC)* qui avait comme mandat de soutenir le développement artistique professionnel sur le territoire.

La *Division Arts et Culture* est localisée au *Centre culturel Jacques Ferron*, au coeur d'une place culturelle centrale importante : le *Carré Isidore Hurteau*. Inauguré en 1967, il a été nommé 25 ans plus tard : « *Centre Culturel Jacques Ferron* » en l'honneur du célèbre médecin et écrivain de Longueuil Jacques Ferron. Abritant la *Bibliothèque centrale*, le Centre Culturel regroupe également des salles pour des ateliers culturels, des expositions et de la danse.

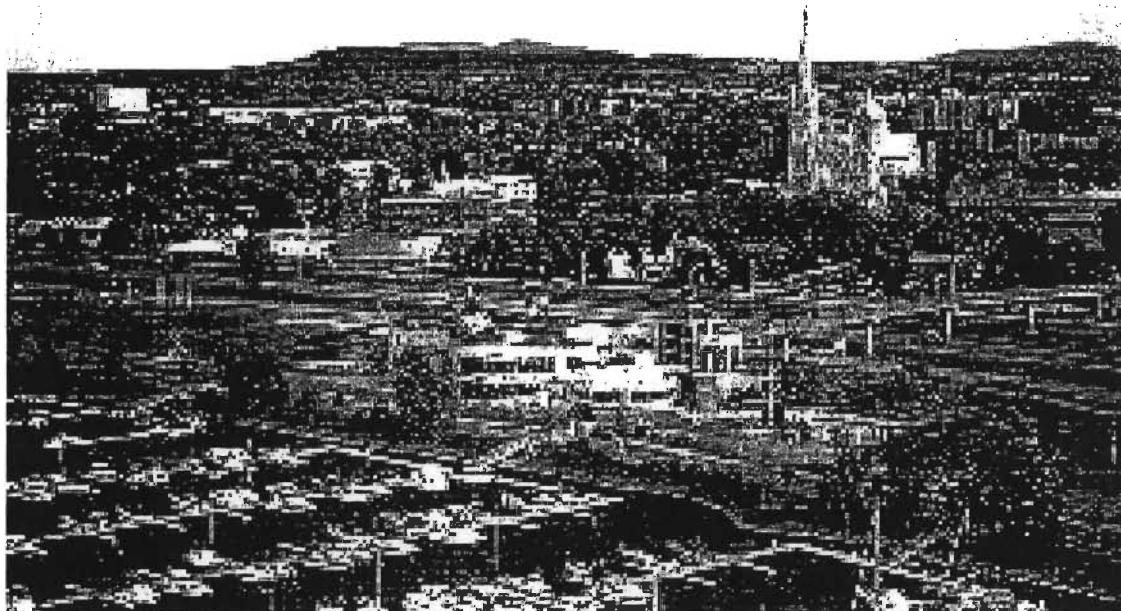
Situé au coeur d'un autre pôle culturel important, le *Parc St. Mark*, lieu où se trouvent *l'Église anglicane St. Mark* et le *Vieux presbytère St. Mark*, accueillant aujourd'hui la *Société de développement des arts et de la culture*.

Grâce à un partenariat entre le Cégep et la Ville, le *Théâtre de la Ville*, équipement majeur de diffusion culturelle, prenait possession en 1997 de l'auditorium du *Collège Édouard-Montpetit* pour le rénover en une salle de 905 places baptisée salle *Pratt et Whitney Canada*. En 2000, le *Théâtre de la Ville* nommait sa salle de 400 places : *Salle Jean-Louis Millette*, en l'honneur de ce grand homme de théâtre.

Parmi les 35 organismes culturels reconnus par la Ville, notons la *Fondation des Mutins de Longueuil*, *l'Association des artistes peintres de Longueuil*, la *Société d'Histoire de Longueuil*, la *Société historique et culturelle du Marigot*, *l'Atelier théâtral de Longueuil*, la *Coalition des artistes de Long'Oeil*, la *Radio communautaire de la Rive-sud*, *l'Association longueuilloise des*

photographes amateurs, le Chœur Vives Voix, Corps et âme en mouvement, Salon des artisans de Longueuil, Théâtre lyrique de la Montérégie, Société philatélique de la Rive-sud, Association Québec-France, régionale de la Montérégie, Chorale Arc-en-ciel de Longueuil, Chorale Saint-Pierre-Apôtre, Association socioculturelle de Longueuil et ses villes jumelées, Ensemble vocal Polymnie, Groupe folklorique La Troupe joyeuse, Le chœur Harmonie de Longueuil, Les productions du Caméléon menteur, Les variétés chantantes, Mille et une danses, Pro-voc, atelier de formation et de production des arts de la scène, le Théâtre de la Montérégie ainsi que l'Ensemble vocal le cœur enchanté.

La Ville, consciente que ces intervenants culturels enrichissent la qualité de vie civique et urbaine contribuant à l'identité culturelle de Longueuil, entend continuer à les reconnaître et les soutenir.



MISSIONS

Les missions font référence aux grandes responsabilités municipales ou mandats généraux que se donne la Ville. Ces grandes missions civiques expliquent ou légitiment l'intervention globale de la Ville en matière culturelle. Elles se situent dans un contexte large de services aux citoyens et contribuent aux intérêts supérieurs de la Ville du point de vue de la culture et des arts.

1. Leadership en matière culturelle

La Ville doit :

Assumer le leadership de son développement culturel.

Prendre les moyens pour assumer un rayonnement culturel à sa juste valeur.

Être ouverte à des échanges culturels avec son environnement immédiat.

2. Préservation et mise en valeur des richesses culturelles et patrimoniales locales

La Ville doit :

Consolider les acquis en s'assurant d'une stabilité de financement de la culture.

Soutenir, valoriser et promouvoir les organismes culturels et les artistes.

Favoriser la communication et l'information culturelles sur le territoire.

Reconnaître les organismes culturels et les artistes.

Développer un sentiment de fierté des artistes longueuillois.

Favoriser la visibilité des organismes culturels reconnus.

Favoriser l'intégration du développement culturel dans la mise en valeur du patrimoine.

3. Sentiment d'appartenance

La Ville doit :

Favoriser le développement d'une identité culturelle de la ville à partir des forces du milieu.

Développer par la culture le sentiment d'appartenance à la ville.

Développer une vision culturelle locale.

4. Qualité de vie

La Ville doit :

Reconnaitre la culture comme partie intégrante de la vie quotidienne locale de tous les citoyens.

Reconnaitre la culture comme moyen de développement de la qualité de vie de la communauté locale.

Favoriser l'arrimage de la vie culturelle et municipale.

5. Éducation à la culture

La Ville doit :

Initier tous ses citoyens à la culture particulièrement la clientèle jeunesse.



VALEURS

Les valeurs promues ici correspondent aux grandes valeurs sur lesquelles reposent l'intervention culturelle de la Ville de Longueuil. Ce que la Ville juge bien, vrai ou valable en accord avec l'opinion de la majorité de ses citoyens concernant le développement des arts et de la culture. Ces valeurs fondatrices servent de référence dans les décisions et la conduite de la Ville en matière de développement culturel municipal.

1. Accessibilité à la culture

La Ville doit :

S'assurer de l'accessibilité géographique (décentralisation dans les quartiers), économique (tarification abordable), aux équipements et aux activités culturelles et ce pour le plus grand nombre de citoyens.

2. Équité et droit à la culture

La Ville doit :

S'assurer du droit à la culture et du partage des richesses culturelles avec le plus grand nombre de citoyens, particulièrement pour les moins nantis.

3. Identité culturelle

La Ville doit :

Développer le sentiment de fierté et d'appartenance à la municipalité et à ses marqueurs culturels.

4. Qualité dans l'intervention culturelle

La Ville doit :

S'assurer de la qualité des services offerts en culture aux citoyens. Elle doit veiller au respect des normes, et des standards de qualité et de compétence.

5. Reconnaissance

La Ville doit :

Reconnaître l'apport de ses artistes et de ses organismes culturels à la vie municipale en posant des gestes concrets de valorisation.

6. Liberté de création et d'expression

La Ville doit :

Veiller à fournir aux artistes et aux créateurs des conditions propices d'expression de leur art.

PRINCIPES DIRECTEURS D'INTERVENTION

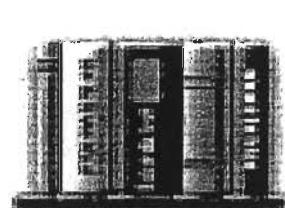
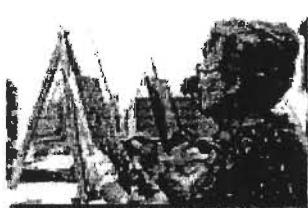
Les principes directeurs d'intervention correspondent aux choix faits par la Ville en matière de consignes d'intervention à respecter auprès de ses partenaires. Ils éclairent et guident au plan de la vie quotidienne des intervenants culturels, les décisions et gestes à poser au niveau de l'action culturelle municipale. Les principes sont des balises ou critères d'action posés *a priori* pour guider les intervenants face à des cas concrets. Ils assurent le traitement équitable de chaque partenaire ou citoyen mis au courant de leur existence.

1. **La Ville** doit assumer pleinement son leadership dans le secteur culturel et doit conserver sa responsabilité municipale.
2. **La Ville** doit reconnaître la culture comme moteur de développement économique et urbain.
3. **La Ville** doit s'assurer d'une offre de services en matière culturelle répondant aux besoins des citoyens sur le territoire.
4. **La Ville** doit encourager la décentralisation des activités et des projets culturels dans les quartiers. Elle pourra le faire par modulation selon les activités dans une optique d'accessibilité et de développement de nouvelles clientèles.
5. **La Ville** doit identifier et définir les grandes orientations en matière de développement culturel municipal, s'assurer de leur mise en œuvre au moyen d'un plan d'action culturel et le cas échéant par une Entente globale de développement culturel.
6. **La Ville** doit favoriser la prise en charge par les organismes et les citoyens, tout en demeurant maître d'œuvre en matière culturelle. À cet effet, elle doit préconiser la délégation de responsabilités et de mandats en matière culturelle.
7. **La Ville** doit définir des partenaires de développement culturel et leur déléguer des responsabilités en leur assurant un soutien adéquat.
8. **La Ville** doit veiller au maintien des liens de réseautage entre les intervenants culturels.
9. **La Ville** doit établir un mécanisme permanent de concertation avec les ressources du milieu culturel, éducationnel et privé pour travailler à des partenariats et des collaborations.
10. **La Ville** doit veiller à consolider les acquis en matière culturelle.
11. **La Ville** a un rôle de coordination et de concertation des divers intervenants et partenaires.

DOMAINES CULTURELS, FONCTIONS CULTURELLES ET CLIENTÈLES PRIVILÉGIÉS

Les quatre chapitres suivants correspondent aux résultats de notre démarche de consultation et d'élaboration des orientations politiques effectuée en collaboration avec les quatre sous-comités correspondants de la Commission municipale de la culture, soit ceux concernant : les arts de la scène, les arts visuels, la littérature, le patrimoine et l'histoire. Vous trouverez donc dans les pages suivantes des tableaux résumant, pour chaque sous-comité, les centaines d'heures de travail et d'échange en sous-comité pour définir des orientations municipales en matière culturelle. Ces orientations sont regroupées par fonctions culturelles traditionnelles (première colonne dans le tableau). Vous trouverez d'ailleurs en annexe les définitions de ces fonctions culturelles. Ces orientations ne sont pas priorisées, seulement présentées dans un ordre respectant la fréquence de leur mention par les quatre sous-comités. De plus, vous trouverez à droite de ces tableaux une colonne résumant les axes d'intervention suggérés par les sous-comités et correspondant aux grandes orientations de la colonne du centre et cherchant à les illustrer.

Le tableau synthèse sert à résumer, mais tous sous-comités confondus, les orientations et axes d'intervention suggérés par grands domaines (4) et présentés dans les quatre premiers tableaux. Les lettres majuscules symbolisant les quatre domaines des sous-comités (voir page 56 en haut de la page) associées à chaque fonction, représentent quel comité a mentionné cette fonction lors de la consultation.



CHAPITRE 1

ARTS DE LA SCÈNE

Les fonctions privilégiées dans ce secteur.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
1. Soutien à la prise en charge et au développement	<i>1. Soutenir financièrement les artistes professionnels.</i>	S'assurer du maintien des programmes d'aide financière actuels aux artistes (programme de bourses de la SODAC).
Soutien financier	<i>2. Soutenir financièrement les organismes culturels reconnus (création, diffusion, production) (au fonctionnement et aux projets spéciaux) avec des partenaires privés et publics.</i> <i>3. Soutenir l'accès aux commandites.</i> <i>4. Soutenir financièrement la relève.</i> <i>5. Soutenir financièrement l'organisme de support aux artistes et organismes culturels professionnels.</i> <i>6. Soutenir financièrement l'organisme majeur de diffusion en arts de la scène</i>	Déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme d'aide financière au fonctionnement et aux projets spéciaux d'organismes culturels professionnels reconnus (création, diffusion, production) par la ville. Mettre sur pied un programme de soutien aux projets spéciaux (initiatives culturelles) d'organismes culturels non-professionnels reconnus par la ville avec des partenaires privés et publics. Jouer un rôle d'interface entre les commanditaires et les organismes. Déléguer la responsabilité de la création d'un programme de bourses pour la relève. Soutenir au moyen d'un protocole l'organisme sur une base triennale.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Soutien technique et professionnel (suite)	<p><i>7. Soutenir techniquement et professionnellement les organismes culturels et les artistes professionnels.</i></p>	<p>Maintenir les services offerts par la politique de reconnaissance et soutien aux organismes et les adapter aux besoins des organismes culturels.</p> <p>Élaborer une politique de reconnaissance des organismes professionnels avec des critères spécifiques à ces groupes</p> <p>Déléguer la prestation des services aux organismes professionnels par protocole.</p> <p>S'assurer que les services d'aide aux artistes professionnels soient maintenus et développés.</p>
<p>2. Concertation</p>	<p><i>1. Concertation avec les organismes et intervenants culturels.</i></p> <p><i>2. Assurer le réseautage culturel</i></p>	<p>Maintenir la Commission municipale de la culture et ses sous-comités (arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine).</p> <p>Organiser des activités de rencontres entre les organismes culturels et les intervenants culturels (5 à 7, lancement, etc.).</p> <p>Initier des tables de concertation par secteurs ou projets (p. ex., éducation-culture).</p> <p>Coordonner des projets communs (inter-organismes) par un régisseur culturel.</p> <p>Favoriser la collaboration entre les organismes culturels de la ville.</p> <p>Nécessité de la création d'un Conseil des arts</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
2. Concertation (suite)	<p><i>3. Concertation avec le milieu des affaires.</i></p> <p><i>4. S'associer avec des organismes culturels pour mettre sur pied des programmes et activités culturelles par des protocoles d'entente.</i></p>	<p>Augmenter les liens et partenariats avec les gens d'affaires</p> <p>Inviter les gens d'affaires aux manifestations culturelles.</p> <p>Encourager le développement des activités Arts-Affaires.</p> <p>Élaborer à cet effet des protocoles d'entente avec des organismes culturels.</p>
3. Promotion	<p><i>1. Promouvoir les organismes culturels et artistes.</i></p>	<p>Mettre à jour le répertoire des artistes.</p> <p>Créer des outils de promotion (espaces, vitrines).</p> <p>Intégrer les artistes dans les manifestations publiques.</p> <p>Continuer à mettre en place des événements de promotion.</p>
4. Information	<p><i>1. Informer les citoyens sur la vie culturelle dans leur ville.</i></p>	<p>S'assurer de la présence d'une page culturelle dans les journaux locaux.</p> <p>Offrir le guide loisir, culture et vie communautaire sous une facture revue et améliorée.</p> <p>Maintenir et développer des hyperliens avec les sites des organismes culturels sur le site web de la ville.</p> <p>Intégrer une page culturelle dans le guide du citoyen.</p> <p>Créer en partenariat un dépliant institutionnel présentant un circuit culturel.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
5. Mise en valeur	<p><i>1. Continuer à développer l'identité culturelle de la ville.</i></p> <p><i>2. La ville doit s'identifier à ses artistes et ses organismes et ces derniers doivent s'identifier à leur ville.</i></p> <p><i>3. Associer les artistes à la vie culturelle et urbaine.</i></p> <p><i>La qualité de vie civique engendrée par le secteur culturel est un atout majeur pour la ville.</i></p>	<p>Consolider les acquis et les points forts de la vie culturelle.</p> <p>Favoriser la mise en place d'un événement culturel d'envergure (festival en art de la scène).</p> <p>Impliquer les artistes dans des événements municipaux.</p>
6. Éducation et Formation	<p><i>1. Développer le lien éducation-culture.</i></p>	<p>Favoriser la circulation des spectacles dans les écoles.</p> <p>S'assurer qu'il y ait des organismes culturels qui s'occupent de formation.</p> <p>Développer des activités de sensibilisation (p. ex., les artistes à l'école).</p> <p>Rédiger un inventaire de l'offre de services.</p>
7. Rayonnement	<p><i>1. Leadership culturel et rayonnement de la ville par ses organismes culturels et ses artistes.</i></p> <p><i>2. Les organismes culturels et les artistes dans la ville sont générateurs de qualité de vie notamment par leur rayonnement.</i></p>	<p>Favoriser la mise sur pied d'un programme de circulation de spectacles locaux dans la région.</p> <p>Participer aux événements régionaux et nationaux.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
8. Diffusion	<i>1. Favoriser la diffusion des arts de la scène.</i>	Favoriser la mise sur pied d'un programme de diffusion des productions en art de la scène.
9. Accessibilité	<i>1. Favoriser l'accessibilité des arts de la scène aux citoyens.</i> <i>2. Favoriser l'accessibilité des arts de la scène au jeune public.</i>	Encourager la création d'activités pour mettre en contact la population et les artistes. Soutenir les activités jeune public. S'assurer que toutes les disciplines artistiques soient offertes sur le territoire.
	<i>3. Favoriser l'accessibilité aux équipements pour les organismes culturels et les artistes.</i>	Mettre en place une stratégie tarifaire (tarification modulée) supportant les organismes culturels pour augmenter l'accessibilité aux lieux de diffusion culturelle en fonction des professionnels et non-professionnels. Créer un répertoire de lieux de diffusion avec leurs caractéristiques. Encourager un esprit de partenariat entre les artistes et diffuseurs afin de mettre en place des collaborations.
10. Création	<i>1. Soutenir la création</i>	Rendre disponible à peu de frais des espaces et des lieux de création.
11. Gestion	<i>1. Augmentation des budgets culturels.</i>	Augmenter le pourcentage du budget municipal de fonctionnement accordé à la culture et le <i>per capita</i> .
12. Valorisation	<i>1. Valoriser les artistes et organismes culturels.</i>	Mettre en place, en partenariat, une forme de reconnaissance des artistes et organismes culturels (p. ex., gala). S'assurer d'une reconnaissance du statut professionnel de l'artiste.

CHAPITRE 2

ARTS VISUELS

Les fonctions privilégiées dans ce secteur.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
<p>1. Soutien à la prise en charge et au développement</p> <p>Soutien financier</p>	<p><i>1. Soutenir financièrement les artistes professionnels.</i></p> <p><i>2. Soutenir financièrement des organismes culturels reconnus (au fonctionnement et aux projets spéciaux) avec des partenaires privés et publics.</i></p> <p><i>3. Soutenir l'accès aux commandites</i></p> <p><i>4. Soutenir financièrement la relève.</i></p> <p><i>5. Soutenir financièrement l'organisme de support aux artistes et organismes professionnels.</i></p>	<p>S'assurer du maintien des programmes d'aide financière actuels aux artistes (programme de bourses de la SODAC).</p> <p>Déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme d'aide financière au fonctionnement et aux projets spéciaux d'organismes culturels professionnels reconnus par la ville.</p> <p>Mettre sur pied un programme de soutien aux projets spéciaux (initiatives culturelles) d'organismes culturels non-professionnels reconnus par la ville avec des partenaires privés et publics.</p> <p>Jouer un rôle d'interface entre les commanditaires et les organismes.</p> <p>Déléguer la responsabilité de la création d'un programme de bourses pour la relève.</p> <p>Soutenir l'organisme sur une base triennale:</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Soutien technique et professionnel	<p><i>6. Soutenir techniquement et professionnellement les organismes culturels et artistes professionnels.</i></p>	<p>Maintenir les services offerts par la politique de reconnaissance et soutien aux organismes et les adapter aux besoins des organismes culturels.</p> <p>Élaborer une politique de reconnaissance des organismes professionnels avec des critères spécifiques à ces groupes.</p> <p>Déléguer par protocole la prestation des services aux organismes professionnels.</p> <p>S'assurer que les services d'aide aux artistes professionnels soient maintenus et développés.</p>
2. Concertation	<p><i>1. Augmenter la concertation avec les organismes et intervenants culturels.</i></p> <p><i>2. Concertation avec le milieu des affaires</i></p> <p><i>3. S'associer avec des organismes culturels pour mettre sur pied des programmes et activités culturelles au moyen de protocoles d'entente.</i></p>	<p>Maintenir la Commission municipale de la culture et de ses sous-comités (arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine) qui sont des moyens de faire émerger des partenaires.</p> <p>Organiser des activités de rencontres entre les organismes culturels et les intervenants culturels (5 à 7, lancement, etc.).</p> <p>Nécessité de la création d'un Conseil des arts.</p> <p>Augmenter des liens et partenariat avec les gens d'affaires</p> <p>Encourager le développement des activités Arts-Affaires.</p> <p>Favoriser le jumelage des artistes avec des gens d'affaires.</p> <p>Élaborer à cet effet des protocoles d'entente avec des organismes culturels.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
3. Promotion	<p><i>1. Promouvoir les organismes culturels et artistes.</i></p> <p><i>2. Augmenter la visibilité des organismes culturels reconnus.</i></p> <p><i>3. Promouvoir la ville</i></p>	<p>Créer des outils de promotion pour les organismes culturels et artistes.</p> <p>La SODAC ou le Conseil des arts doit développer un volet promotionnel des artistes professionnels</p> <p>Recourir aux artistes pour concevoir les éléments promotionnels de la ville.</p> <p>Favoriser l'identification culturel d'un circuit touristique.</p>
4. Information	<p><i>1. Informer les citoyens sur la vie culturelle dans leur ville.</i></p>	<p>S'assurer de la présence d'une page culturelle dans les journaux locaux.</p> <p>Développer des partenariats avec le Courrier du Sud à cet effet.</p> <p>Favoriser la publication d'un portrait d'artistes dans cette page culturelle.</p> <p>Travailler à sensibiliser les médias à la vie culturelle dans la ville.</p> <p>Maintenir et développer des hyperliens avec les sites des organismes culturels sur le site web de la ville</p>
5. Mise en valeur	<p><i>1. La ville doit s'identifier à ses artistes et ses organismes et ces derniers doivent s'identifier à leur ville.</i></p> <p><i>2. Développer un dynamisme culturel dans la ville</i></p>	<p>Impliquer les artistes dans la vie quotidienne municipale</p> <p>Favoriser la mise en place d'un événement culturel d'envergure (p. ex., les bouquinistes).</p> <p>Inventorier, restaurer et entretenir les sculptures et œuvres d'art publiques.</p> <p>Identifier le Parc Marie-Victorin comme parc de sculptures.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
5. Mise en valeur (suite)	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="512 261 894 332">2. Développer un dynamisme culturel dans la ville (suite) <li data-bbox="512 585 959 703">3. Favoriser la revitalisation de zones culturelles. (P. ex., quartiers prolongeant le quartier latin). 	<p>Identifier sur le territoire un quartier latin, lieu où la pensée, l'art, la littérature et la scène se rencontrent et se retrouvent. Ce quartier pourrait devenir un attrait pour les visiteurs. (P. ex., atelier d'artistes, galeries d'art, boîte à chansons, cafés, parc St. Mark et zone patrimoniale).</p> <p>Déléguer à un organisme la responsabilité de mettre en place un événement culturel d'envergure (fête ou festival).</p>
6. Éducation et Formation	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="512 773 850 880">1. S'assurer qu'il y ait des organismes culturels qui s'occupent de formation. <li data-bbox="512 922 959 956">2. Formation de nouveaux publics. <li data-bbox="512 1070 926 1141">3. Développer le lien éducation-culture. <li data-bbox="512 1217 845 1251">4. Formation de la relève. 	<p>Soutenir les organismes culturels par des protocoles d'entente (délégation de responsabilités).</p> <p>Continuer à développer des activités d'initiation et d'apprentissage pour la clientèle jeunesse.</p> <p>Développer des activités de sensibilisation (p. ex., les artistes à l'école).</p> <p>S'assurer de la présence de moyens pour parrainer la relève (mentorat) notamment chez les jeunes.</p>
7. Rayonnement	<ol style="list-style-type: none"> <li data-bbox="512 1373 959 1445">1. Importance du rayonnement des artistes à l'extérieur de la ville. 	<p>Favoriser la mise sur pied d'un programme de bourses aux voyages pour les artistes professionnels afin qu'ils puissent diffuser leurs œuvres d'art à l'extérieur favorisant ainsi le rayonnement de la ville.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
8. Diffusion	<p><i>1. Favoriser la diffusion des arts visuels</i></p> <p><i>2. Se servir de la diffusion des œuvres d'art comme moyen d'éducation à l'art</i></p>	<p>Définir une politique municipale de diffusion en arts visuels.</p> <p>Maintenir et créer des lieux de diffusion en arts visuels et en favoriser la reconnaissance officielle (p. ex., Plein Sud)</p> <p>Déléguer à un organisme reconnu en arts visuels la responsabilité de diffuser les expositions des organismes professionnels et non-professionnels reconnus par la ville ainsi que les artistes professionnels. (P. ex., délégation à Plein Sud)</p> <p>Favoriser la mise sur pied d'un programme de circulation des expositions.</p> <p>Redéfinir la politique d'acquisition d'œuvres d'art par la ville et répertorier les œuvres d'art déjà acquises par la ville.</p> <p>Maintenir et encourager le soutien aux activités d'éducation à l'art par le moyen de la diffusion des œuvres d'art.</p> <p>Favoriser la création d'une arthothèque dans la ville.</p>
9. Accessibilité	<p><i>1. Favoriser l'accessibilité des arts visuels aux citoyens.</i></p>	<p>Encourager la création d'activités pour mettre en contact la population et les artistes (p. ex., portes ouvertes dans les ateliers d'artistes).</p>
10. Création	<p><i>1. Soutenir la création et les initiatives des créateurs.</i></p>	<p>Soutenir l'acquisition d'ateliers d'artistes ou d'espace pour la création.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
11. Recherche et développement	<i>1. Soutenir la recherche artistique des créateurs et artistes.</i>	Mettre sur pied un programme d'aide à la restructuration des organismes culturels professionnels reconnus par la ville de manière à assurer leur sauvegarde.
12. Gestion	<i>1. Augmentation des budgets culturels.</i>	Augmenter le pourcentage du budget municipal de fonctionnement aux arts et à la culture et le <i>per capita</i> .
13. Décentralisation	<i>1. Décentralisation de l'offre de services sur le territoire.</i>	S'associer aux ressources dans les quartiers pour développer des activités culturelles.
14. Aménagement	<i>1. Intégration de l'art à l'aménagement et à l'architecture.</i>	Produire une politique municipale d'intégration de l'art à l'aménagement et à l'architecture. Inciter les promoteurs privés à intégrer l'art à l'aménagement et à l'architecture. Favoriser l'intégration de l'art public à l'aménagement et à l'architecture notamment, aux parcs et espaces verts.

CHAPITRE 3

LITTÉRATURE

Les fonctions privilégiées dans ce secteur.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
1. Soutien à la prise en charge et au développement Soutien financier	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Soutenir financièrement les organismes culturels et les auteurs professionnels.</i> 2. <i>Soutien à l'accès aux commandites.</i> 3. <i>Soutenir techniquement et professionnellement les organismes culturels et les auteurs professionnels.</i> 	<p>S'assurer du maintien des programmes d'aide financière actuels pour les auteurs professionnels (programme de bourses de la SODAC).</p> <p>Jouer un rôle d'interface entre les commanditaires et les organismes.</p> <p>Développer une politique de soutien pour les auteurs de la ville et de la région.</p> <p>Mettre des espaces à la disposition des auteurs (salles de lancement de livres et rencontres d'auteurs).</p>
2. Concertation	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Concertation avec les organismes et intervenants culturels.</i> 2. <i>Assurer le réseautage culturel</i> 	<p>Maintenir la Commission municipale de la culture et de ses sous-comités de travail.</p> <p>Impliquer et consulter les auteurs et les organismes culturels dans le dossier de la grande bibliothèque. (P. ex., déléguer deux membres du comité littérature sur le comité ad hoc de la grande bibliothèque).</p> <p>Mettre en commun avec des partenaires des ressources lors d'activités. (P. ex., rencontres d'auteurs, fête du livre).</p> <p>Nécessité de la création du Conseil des arts.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
3. Promotion	<p><i>1. Promouvoir les organismes culturels et auteurs professionnels</i></p>	<p>Dresser un portrait culturel (organismes et auteurs).</p> <p>Créer des outils de promotion pour les auteurs et les organismes. (P. ex., signets)</p> <p>Intégrer les écrivains aux événements municipaux.</p>
4. Information	<p><i>1. Informer les citoyens sur la vie culturelle dans leur ville.</i></p>	<p>S'assurer de la présence d'une page culturelle dans les journaux locaux.</p> <p>Développer des partenariats avec le Courrier du Sud à cet effet. (P. ex., annoncer les lancements de livres).</p> <p>Maintenir les liens avec la radio communautaire locale pour informer les citoyens sur la vie culturelle.</p> <p>Annoncer les activités concernant le secteur du livre sur le site web de la ville.</p> <p>Intégrer dans le guide du citoyen une section reliée à la culture.</p>
5. Mise en valeur	<p><i>1. Continuer à développer l'identité culturelle de la ville.</i></p> <p><i>2. Développer le sentiment d'appartenance</i></p> <p><i>3. Identifier, définir et développer des marqueurs culturels de la ville</i></p> <p><i>4. Augmenter la visibilité des auteurs professionnels.</i></p>	<p>Mettre les richesses culturelles locales en valeur.</p> <p>Favoriser la mise en place d'événements et activités pour développer le sentiment d'appartenance. (P. ex., festival de la littérature).</p> <p>Développer des symboles culturels et artistiques représentatifs de Longueuil.</p> <p>Créer une vitrine pour les auteurs professionnels à la bibliothèque.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
6. Éducation et Formation	<p><i>1. Développer le lien éducation-culture.</i></p>	<p>Favoriser la coordination du milieu scolaire et culturel.</p> <p>Doter la ville d'un programme d'éducation à la culture en partenariat avec les écoles.</p> <p>Favoriser l'organisation des rencontres d'auteurs dans les écoles et de sorties culturelles dans les lieux culturels.</p>
	<p><i>2. Maintenir et développer le programme de lutte à l'analphabétisation.</i></p>	<p>Aider les organismes dans les quartiers à développer des projets de lutte à l'analphabétisation.</p> <p>S'assurer d'avoir une ressource arts et culture pour développer des projets avec le milieu communautaire.</p>
7. Rayonnement	<p><i>1. Favoriser le rayonnement des auteurs professionnels à l'extérieur de la ville.</i></p> <p><i>2. Considérer ses créateurs comme des ambassadeurs de la ville.</i></p>	<p>Fournir des moyens pour encourager ce rayonnement.</p>
8. Accessibilité	<p><i>1. Favoriser l'accessibilité de la littérature aux citoyens en portant une attention particulière aux clientèles défavorisées.</i></p>	<p>Maintenir la gratuité des services de base en bibliothèque.</p> <p>Atteindre l'objectif de trois livres par habitant tel qu'énoncé dans la Politique du livre du Québec.</p> <p>Développer des outils de sensibilisation des citoyens à la littérature.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
8. Accessibilité (suite)	<p>2. <i>Favoriser l'accessibilité aux équipements pour les citoyens.</i></p> <p>3. <i>Favoriser les contacts entre les auteurs et la population.</i></p>	<p>Rejoindre les milieux de vie par les tables de quartiers actuelles.</p> <p>Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la grande bibliothèque par sa situation géographique.</p> <p>Prendre les dispositions pour que les centres d'accès communautaires s'implantent et se développent, car ils poursuivent des objectifs d'éducation et d'accès à la culture.</p> <p>Favoriser l'organisation de rencontres d'auteurs.</p>
9. Décentralisation	<p>1. <i>Décentralisation de l'offre de services sur le terrain.</i></p> <p>2. <i>Rendre accessible la culture dans les quartiers. (Importance des services de proximité).</i></p>	<p>S'associer aux ressources des quartiers pour développer des activités culturelles.</p> <p>Répondre aux besoins spécifiques dans chacun des quartiers en terme de livre.</p> <p>Favoriser l'embauche des auteurs pour des activités culturelles dans les quartiers.</p>
10. Animation	<p>1. <i>Développer le volet animation de la bibliothèque</i></p> <p>2. <i>Décentraliser l'animation du livre dans les quartiers</i></p>	<p>Concevoir des programmes d'animation du livre.</p> <p>Engager des ressources à cet effet (Régisseur).</p>

CHAPITRE 4

PATRIMOINE ET HISTOIRE

Les fonctions privilégiées dans ce secteur.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
1. Soutien à la prise en charge et au développement Soutien technique et professionnel	<p><i>1. Soutenir techniquement et professionnellement les organismes patrimoniaux.</i></p> <p><i>2. Soutenir techniquement et professionnellement le bureau touristique.</i></p> <p><i>3. Soutenir techniquement et professionnellement les projets d'édition d'organismes d'histoire, de patrimoine et de généalogie.</i></p>	<p>Maintenir et favoriser à la disposition des organismes patrimoniaux des espaces, locaux et équipements nécessaires facilitant leur travail et l'offre de services à la population.</p> <p>Soutenir le bureau touristique en lui fournissant les espaces et équipements nécessaires et développer à cet effet un protocole d'entente avec l'organisme mandaté.</p> <p>Développer un office de tourisme et des congrès pour la ville.</p> <p>Rendre accessible des outils et équipements municipaux pour leurs projets d'édition.</p>
2. Concertation	<p><i>1. Développer la concertation avec les organismes patrimoniaux et intervenants culturels.</i></p> <p><i>2. Assurer le réseautage en matière de patrimoine.</i></p>	<p>Maintenir la Commission municipale du patrimoine afin de préserver une vision d'ensemble en matière de patrimoine sur le territoire.</p> <p>Encourager les liens entre les organismes patrimoniaux. (P. ex., club de généalogie, sociétés d'histoire, associations de familles et bibliothèque).</p> <p>Nécessité de la création d'un Conseil des arts.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
3. Promotion	<i>1. Promouvoir les activités et les sites culturels, historiques, patrimoniaux et touristiques ainsi que les auteurs professionnels.</i>	Maintenir le bureau touristique et d'information et développer un office de tourisme et des congrès pour la ville.
4. Information	<i>1. Informer les citoyens sur les richesses patrimoniales de leur ville.</i>	Créer en partenariat un guide culturel touristique annuellement de la ville pour développer le tourisme culturel. S'assurer de l'élaboration d'un inventaire des richesses patrimoniales.
5. Mise en valeur rayonnement	<i>1. Développer une politique de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine respectant les normes générales d'uniformité, de cohésion et de jurisprudence.</i> <i>2. Continuer à développer l'identité culturelle de la ville.</i> <i>3. Identifier, définir et développer des marqueurs culturels de la ville</i>	Favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Consolider les acquis patrimoniaux et historiques de la ville. Déléguer à un organisme la responsabilité de mettre en place un événement culturel d'envergure. (P. ex., festival de la littérature). Favoriser la création d'une attraction touristique majeure et permanente à dimension culturelle historique et patrimoniale dans la ville. (P. ex., Village historique au Parc Marie-Victorin) Continuer à mettre en valeur et revitaliser la rue Saint-Charles.
6. Accessibilité	<i>1. Favoriser l'accessibilité au patrimoine et à l'histoire aux citoyens en portant une attention particulière aux clientèles défavorisées.</i>	

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
7. Éducation et Formation	<i>1. Développer le lien éducation-patrimoine.</i>	Soutenir des projets d'éducation au patrimoine. Favoriser des cours et ateliers dans les écoles (atelier de généalogie).
	<i>2. Développer l'éveil à la culture chez les jeunes.</i>	Favoriser le développement d'activités sous le parrainage des grands-parents.
8. Diffusion	<i>1. Favoriser la diffusion en matière de patrimoine et d'histoire</i> <i>2. Encourager l'édition par les organismes d'histoire, de patrimoine et de généalogie.</i> <i>3. Favoriser l'arrimage entre la bibliothèque et ces organismes d'histoire, de patrimoine et de généalogie.</i>	Fournir des moyens aux organismes pour la diffusion en matière de patrimoine et d'histoire. Supporter l'édition dans le secteur du patrimoine. Mettre en place à la bibliothèque un présentoir pour les publications de ces organismes.
9. Recherche	<i>1. Soutenir les organismes qui interviennent en recherche en histoire, patrimoine, archéologie et généalogie.</i>	Soutenir la recherche archéologique au niveau de projets de sondages. (P. ex., défrayer les coûts d'un professionnel à cet effet).
10. Aménagement	<i>1. Aménagement du territoire</i>	Maintenir et développer une politique de gestion d'ensemble du territoire tenant compte des richesses historiques et patrimoniales.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
11. Préservation	<p><i>1. Préservation et conservation du patrimoine.</i></p> <p><i>2. Conservation des archives municipales et documents anciens historiques et généalogiques.</i></p>	<p>S'assurer que le site patrimonial de la ville soit reconnu dans la nouvelle charte de la nouvelle ville.</p> <p>Reconduire le site patrimonial et appliquer la loi sur les biens culturels.</p> <p>Reconduire les pouvoirs et responsabilités de la Commission du patrimoine à la grande ville afin de préserver le site patrimonial traditionnel.</p> <p>Conserver, préserver et restaurer selon le cas les sculptures, monuments et œuvres d'art sur le territoire de la ville.</p> <p>Prévoir des lieux appropriés en respectant les normes reconnues pour la conservation des archives municipales et des documents anciens historiques et généalogiques. (P. ex., retraçabilité des registres civils et religieux, température constante des lieux).</p>



ÉQUIPEMENTS CULTURELS¹

Tableau 1. Équipements actuels majeurs

NOM DE L'ÉQUIPEMENT	TYPE D'ÉQUIPEMENT	AXES D'INTERVENTION
Théâtre de la ville	Équipement majeur Lieu de diffusion professionnel à rayonnement régional.	Maintenir le soutien au Théâtre de la Ville en tant qu'équipement régional majeur.
Centre d'exposition et d'animation en art actuel : Plein Sud	Centre d'exposition majeur	Favoriser la mise aux normes de cet espace majeur de diffusion et le relocaliser le cas échéant. Mettre à la disposition de Plein Sud des locaux adéquats pour l'animation.
Parc Régional	Équipement majeur Lieu de diffusion extérieur	Favoriser la mise en place d'activités culturelles dans le Parc régional. (P. ex., spectacles à l'extérieur) Poursuivre et développer le volet musical au Parc.
Centre culturel Jacques-Ferron	Le Centre culturel est un lieu culturel rassembleur. Le Carré Isidore Hurteau constitue un pôle d'attraction culturel important (une place centrale).	Aménager, agrandir et rénover le Centre culturel pour répondre aux besoins. Mettre aux normes le Centre culturel (services pour personnes handicapées, vestiaires, mise aux normes de la salle 6). Mettre en place un centre d'information culturelle où la population et les touristes pourraient avoir de l'information sur les organismes culturels et les artistes.
Succursales de la bibliothèque		Développer, rénover et mettre aux normes les succursales de la bibliothèque sur le territoire.

¹ Liste des équipements culturels majeurs mentionnés par les sous-comités.
Un inventaire exhaustif devra être réalisé.

NOM DE L'ÉQUIPEMENT	TYPE D'ÉQUIPEMENT	AXES D'INTERVENTION
Parc St.Mark	Le parc St.Mark constitue un pôle culturel important (une place centrale).	Poursuivre le programme d'animation du Parc St.Mark et revoir le protocole à cet effet.
Vieux-Presbytère St.Mark	Le Vieux-presbytère St.Mark est un lieu culturel important.	Favoriser la mise en place d'activités culturelles dans le parc St.Mark (poursuivre le programme actuel).
Église St.Mark	L'Église St.Mark est un lieu patrimonial et de diffusion culturelle intéressant.	S'assurer de préserver ce patrimoine religieux et d'utiliser ce lieu pour la diffusion, ce qui contribuera à le mettre en valeur.
Le Zocalo	Atelier de gravure (le seul en Montérégie)	Lui assurer des locaux adéquats afin de le garder dans la ville.
Maisons historiques (p. ex., Maison Marigot, Maison Rollin-Brais, Maison Lamarre, etc.)		Veiller à préserver et mettre en valeur les maisons et sites historiques de la ville.
Parc Marie-Victorin		Identifier, restaurer et préserver les sculptures et monuments (90 sculptures) dans le parc.
Co-cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Lieu de concert potentiel.	Favoriser l'utilisation occasionnelle de la co-cathédrale pour des concerts et événements spéciaux. (P. ex., concert de l'OSMONT). Développer la promotion du Musée lors des interventions de promotion de la ville.
Chapelle du Foyer Saint-Antoine		Favoriser l'utilisation occasionnelle de la chapelle pour des concerts et événements spéciaux.
Auditorium du Collège français		Rendre disponible ce lieu à des fins de diffusion.
Centre communautaire le trait d'Union		Étudier les possibilités de son utilisation à des fins culturelles.

NOM DE L'ÉQUIPEMENT	TYPE D'ÉQUIPEMENT	AXES D'INTERVENTION
Centre vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde		Étudier les possibilités de son utilisation à des fins culturelles
Studio d'essai La Frenière (École Nos voix nos visages)		Étudier les possibilités de son utilisation en partenariat.

Tableau 2. Nouveaux équipements nécessaires dans l'avenir²

NOM DE L'ÉQUIPEMENT	TYPE D'ÉQUIPEMENT	AXES D'INTERVENTION
Bibliothèque (nouvelle grande bibliothèque)	<p>Équipement régional majeur à grande fréquentation en partenariat avec le milieu scolaire</p> <p>La nouvelle grande bibliothèque doit être une place centrale culturelle donc un lieu rassembleur.</p> <p>La bibliothèque doit être accessible notamment par le transport en commun et peu éloigné du vieux Longueuil. (quartier latin).</p> <p>Elle doit être le reflet du dynamisme culturel et du leadership de la ville.</p>	<p>Augmenter le financement du secteur de la bibliothèque. (millions de dollars à investir de façon urgente).</p> <p>Augmenter la superficie de la bibliothèque.</p> <p>Augmenter le personnel qualifié.</p> <p>Augmenter les heures d'ouverture.</p> <p>Rendre disponible des espaces à la bibliothèque pour l'animation et la diffusion du livre.</p> <p>Maintenir la gratuité des services de base à la bibliothèque</p> <p>Tarifer les services supplémentaires au service de base (p. ex., services de référence spécialisée).</p> <p>Centraliser les principales collections dans la grande bibliothèque.</p> <p>Faciliter les prêts inter-bibliothèque.</p> <p>Maintenir et développer les bibliothèques de proximité et mettre en réseau les services de la bibliothèque sur tout le territoire.</p> <p>Offrir des services et outils adéquats propres à une grande bibliothèque notamment à sa clientèle d'auteurs et d'écrivains.</p> <p>Favoriser l'uniformité du catalogue de la grande bibliothèque et son accessibilité par Internet.</p>
Réseau bibliothèques rénovées		Développer, rénover et mettre aux normes les succursales de la bibliothèque sur le territoire.

² Pour réaliser la Politique culturelle, ces nouveaux équipements sont nécessaires

Maison des arts et de la culture	Équipement local indispensable Nécessité d'avoir un lieu rassembleur	Rendre disponible des espaces polyvalents multidisciplinaires (p. ex., locaux de diffusion, d'animation, de création, de rencontres, de conférences et de lancements de livres) et produire à cet effet une politique d'attribution de prêts de locaux.
Maison des organismes culturels et incubateur culturel	Faire l'acquisition d'un lieu pour des ressources communes aux organismes culturels. (P. ex., écoles ou églises disponibles).	Définir un protocole d'entente pour héberger le centre d'exposition en art actuel. Lui déléguer des mandats élargis. Mettre en place une politique d'attribution et d'accessibilité aux locaux. Mettre en place des bureaux administratifs. Fournir des services (ordinateurs, accès Internet, téléphone, télécopieur, etc.) Fournir des espaces d'entreposage.
Couvent des sœurs		Approcher les propriétaires en vue d'un protocole d'entente pour lui donner une vocation culturelle qui permettrait sa préservation et sa mise en valeur.
Centre d'exposition et d'animation en art actuel : plein sud	Centre d'exposition majeur	Définir un protocole d'entente pour héberger le Centre d'exposition en art actuel dans un nouveau lieu. Lui déléguer des mandats élargis.

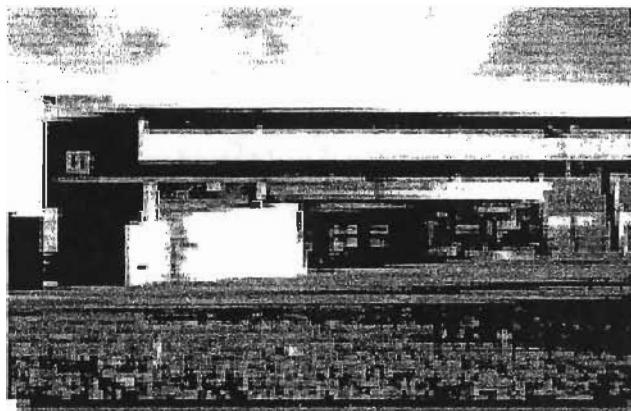
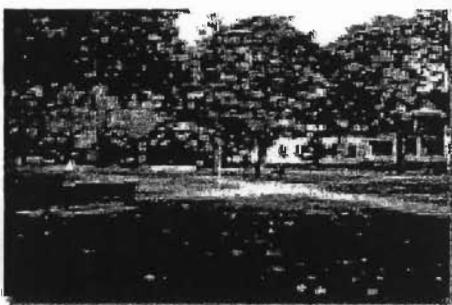
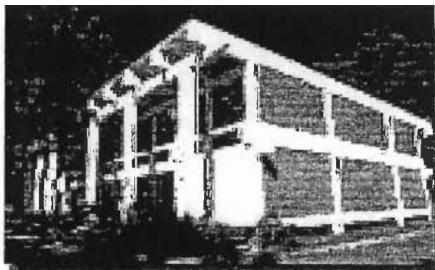


TABLEAU SYNTHÈSE

Légende : V :Arts Visuels, S :Arts Scène, L : Littérature, P :Patrimoine et histoire

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
1. Soutien à la prise en charge et au développement (S,V,L,P)	<i>1. La Ville s'engage à soutenir financièrement les organismes culturels (création, production, diffusion, les artistes et les créateurs professionnels avec des partenaires privés et publics.</i>	La Ville a l'intention de déléguer la responsabilité de la gestion du programme d'aide financière aux artistes ou créateurs professionnels et au fonctionnement d'organismes culturels professionnels reconnus par la Ville.
Soutien financier (S,V,L)		La Ville a l'intention de déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme d'aide aux projets spéciaux d'organismes culturels professionnels reconnus par la Ville.
		La Ville s'engage à mettre sur pied un programme d'aide à la restructuration des organismes culturels professionnels reconnus par la Ville de manière à assurer leur sauvegarde.
		La Ville s'engage à favoriser des mesures d'exemption de taxes pour les artistes (ateliers d'artistes).
		La Ville a l'intention de mettre sur pied un programme de soutien aux projets spéciaux (initiatives culturelles) d'organismes culturels non-professionnels reconnus par la Ville.
	<i>2. La Ville entend jouer un rôle d'interface entre les commanditaires et les organismes culturels de manière à favoriser l'accès aux commandites notamment pour les événements majeurs.</i>	La Ville entend jouer un rôle d'intermédiation entre les commanditaires et les organismes culturels

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
1. Soutien à la prise en charge et au développement (suite) (S,V,L,P)	<p><i>3. La Ville s'engage à soutenir la relève.</i></p>	<p>La Ville a l'intention de déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme de bourses pour la relève.</p>
Soutien financier (S,V,L) (suite)	<p><i>4. La Ville s'engage à soutenir financièrement l'organisme de support aux artistes, créateurs et organismes culturels professionnels sur une base triennale.</i></p>	<p>La Ville s'engage à soutenir financièrement sur une base triennale</p>
Soutien technique et professionnel (S,V,L,P)	<p><i>5. La Ville s'engage à soutenir financièrement l'organisme de diffusion en arts de la scène.</i></p> <p><i>6. La Ville s'engage à soutenir techniquement et professionnellement les organismes culturels et les artistes professionnels.</i></p>	<p>La Ville s'engage à reconduire son protocole d'entente avec l'organisme majeur de diffusion des arts de la scène.</p> <p>La Ville s'engage à maintenir les services offerts par la politique de reconnaissance et soutien aux organismes et les adapter aux besoins des organismes culturels pour leur faciliter leur travail et l'offre de services à la population.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
2. Concertation (S,V,L,P)	<p><i>1. La Ville s'engage à maintenir et développer la concertation avec les organismes et intervenants culturels.</i></p> <p><i>2. La Ville s'engage à assurer le réseautage culturel.</i></p> <p><i>3. La Ville s'engage à faciliter la concertation avec le milieu des affaires en créant des liens et partenariats.</i></p> <p><i>4. La Ville peut, le cas échéant, s'associer avec un partenaire pour la mise sur pied de programmes ou activités dans le domaine culturel.</i></p>	<p>La Ville s'engage à maintenir la Commission municipale de la culture et ses sous-comités (arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine) et à évaluer à tous les cinq ans la politique culturelle.</p> <p>La Ville s'engage à consulter les artistes et organismes culturels lors de forum ou comité <i>ad hoc</i> et à intervalle régulier.</p> <p>La Ville s'engage à maintenir la Commission municipale du patrimoine.</p> <p>La Ville s'engage à impliquer et consulter les auteurs et les organismes culturels dans le dossier de la grande bibliothèque.</p> <p>La Ville s'engage à coordonner des projets communs (inter-organismes).</p> <p>La Ville s'engage à proposer la création d'un Conseil des arts.</p> <p>Encourager des activités Arts-Affaires.</p> <p>Inviter les gens d'affaires aux manifestations culturelles.</p> <p>Élaborer à cet effet des protocoles d'entente avec des organismes culturels</p>
3. Promotion (S,V,L,P)	<p><i>1. La Ville s'engage à promouvoir et augmenter la visibilité des organismes culturels, artistes et créateurs.</i></p>	<p>La Ville s'engage à créer et maintenir des outils et événements de promotion (portrait culturel, bottin culturel, circuit touristique, Printemps culturel et signalisation culturelle.)</p> <p>La Ville a l'intention de déléguer le développement d'un volet promotionnel des artistes professionnels.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
3. Promotion (S,V,L,P) (suite)	2. <i>La Ville s'engage à promouvoir les activités et les sites culturels et patrimoniaux de la ville.</i>	<p>La Ville s'engage à maintenir le bureau touristique et d'information ainsi que développer un office de tourisme et des congrès pour la ville.</p> <p>La Ville s'engage à développer des stratégies de communications pour la promotion de la vie culturelle.</p>
4. Information (S,V,L,P)	<p>1. <i>La Ville s'engage à informer les citoyens sur la vie culturelle dans leur Ville.</i></p> <p>2. <i>La Ville s'engage à informer les citoyens sur les richesses patrimoniales de leur Ville.</i></p>	<p>La Ville s'engage à développer des partenariats avec le Courrier du Sud et d'autres journaux et hebdomadaires locaux de façon à créer une page culturelle.</p> <p>La Ville s'engage à sensibiliser les médias à la vie culturelle dans la ville.</p> <p>La Ville s'engage à continuer d'offrir le guide loisir, culture et vie communautaire et le carnet culturel sous une facture revue et améliorée.</p> <p>La Ville s'engage à intégrer dans le guide du citoyen une section reliée à la culture.</p> <p>La Ville s'engage à créer en partenariat un inventaire des richesses patrimoniales et un guide culturel touristique annuel pour développer le tourisme culturel.</p>
5. Mise en valeur et valorisation (S,V,L,P)	<p>1. <i>La Ville doit continuer à développer son identité culturelle et un sentiment d'appartenance.</i></p> <p>2. <i>La Ville doit s'identifier à ses artistes et ses organismes et ces derniers doivent s'identifier à leur Ville.</i></p>	<p>La Ville s'engage à consolider les acquis et les points forts de la vie culturelle (tous les secteurs : arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine)</p> <p>La Ville s'engage à mettre en valeur les publications à caractère historique et patrimoniale.</p> <p>La Ville s'engage à impliquer les artistes dans la vie quotidienne municipale.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
5. Mise en valeur et valorisation (S,V,L,P) (suite)	<p><i>3. La Ville doit favoriser le développement d'un dynamisme culturel local.</i></p> <p><i>4. La Ville s'engage à identifier, définir et développer des marqueurs culturels.</i></p> <p><i>5. La Ville s'engage à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine.</i></p> <p><i>6. La Ville s'engage à valoriser les artistes, créateurs et organismes culturels.</i></p>	<p>La Ville s'engage à favoriser la mise en place d'un événement culturel d'envergure.</p> <p>La Ville s'engage à favoriser la mise en place d'un lieu ou une attraction touristique majeur et permanent à dimension culturelle.</p> <p>La Ville s'engage à favoriser l'accès au fleuve pour des activités culturelles.</p> <p>La Ville s'engage à développer une politique de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine respectant les normes générales d'uniformité de cohésion et de jurisprudence.</p> <p>La Ville s'engage à mettre en place une forme de reconnaissance des artistes, créateurs et organismes culturels.</p> <p>La Ville s'engage à assurer une reconnaissance du statut professionnel de l'artiste.</p>
6. Éducation et Formation (S,V,L,P)	<p><i>1. La Ville s'engage à maintenir et développer le lien éducation-culture.</i></p>	<p>La Ville s'engage à maintenir et développer des activités de sensibilisation à la culture et aux arts.</p> <p>La Ville s'engage à se doter d'un programme d'éducation à la culture en partenariat avec les écoles et à mettre en lien les artistes avec le milieu scolaire.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
6. Éducation et Formation (S,V,L,P) (suite)	<p><i>2. La Ville s'engage à maintenir et développer l'éveil à la culture chez les jeunes en vue de la formation de nouveaux publics.</i></p> <p><i>3. La Ville doit s'assurer qu'il y ait des organismes culturels qui s'occupent de formation.</i></p> <p><i>4. La Ville s'engage à déléguer un certain nombre de responsabilités en matière d'initiation aux arts et à la culture aux organismes culturels reconnus par la ville (ateliers culturels)</i></p> <p><i>5. La Ville s'engage à favoriser la formation de la relève artistique.</i></p> <p><i>6. La Ville s'engage à maintenir et développer le programme de lutte à l'analphabétisation en partenariat avec les organismes du milieu.</i></p>	<p>La Ville s'engage à maintenir et développer des activités d'initiation et d'apprentissage notamment pour les jeunes en privilégiant la prise en charge de ces activités par des organismes.</p> <p>La Ville favorisera l'engagement des artistes professionnels et de personnes compétentes dans le domaine pour la tenue d'activités d'initiation.</p> <p>La Ville s'engage à rédiger un inventaire de l'offre de service.</p> <p>La Ville a l'intention de définir des protocoles d'entente dans le but de favoriser la délégation de certaines activités aux organismes culturels.</p> <p>La Ville s'engage à s'assurer de la présence de moyens pour parrainer la relève (mentorat), notamment chez les jeunes.</p> <p>La Ville s'engage à aider les organismes dans les quartiers à maintenir, développer et participer à des projets de lutte à l'analphabétisation et à affecter les ressources requises pour le développement de projets avec le milieu communautaire.</p>
7. Rayonnement (S,V,L,P)	<p><i>1. La Ville s'engage à favoriser le rayonnement des créateurs, artistes et organismes culturels à l'extérieur de la Ville. De plus, elle reconnaît que ces derniers sont générateurs de qualité de par leur rayonnement.</i></p>	<p>La Ville s'engage à déléguer la mise sur pied d'un programme de circulation de productions culturelles locales (p. ex., exposer dans « la ville »).</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
7. Rayonnement (S,V,L,P) (suite)	2. <i>La Ville considère ses créateurs, artistes et organismes culturels comme des ambassadeurs municipaux.</i>	Encourager la mise sur pied d'un programme pour les artistes professionnels favorisant la diffusion de leurs œuvres et productions à l'extérieur de la ville.
8. Accessibilité (S,V,L,P)	<p>1. <i>La Ville s'engage à favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture pour ces citoyens en portant une attention particulière au jeune public et aux clientèles défavorisées.</i></p> <p>2. <i>La Ville s'engage à favoriser l'accessibilité aux équipements pour ces citoyens.</i></p> <p>3. <i>La Ville s'engage à favoriser l'accessibilité aux équipements pour les organismes culturels et les artistes.</i></p>	<p>La Ville s'engage à maintenir et à développer des activités pour mettre en contact la population, les artistes et les créateurs.</p> <p>La Ville s'engage à maintenir et à développer des activités jeune public.</p> <p>La Ville s'engage à maintenir la gratuité des services de base à la bibliothèque.</p> <p>La Ville s'engage à mettre aux normes ses équipements culturels (p. ex., Centre culturel).</p> <p>La Ville s'engage à favoriser l'accessibilité concernant la localisation de la grande bibliothèque aux citoyens.</p> <p>La Ville s'engage à mettre en place une stratégie tarifaire supportant les organismes culturels pour augmenter l'accessibilité aux lieux de diffusion culturelle.</p> <p>La Ville s'engage à encourager un esprit de partenariat entre les artistes et diffuseurs afin de mettre en place des collaborations.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
9. Diffusion (S,V,P)	<p><i>1. La Ville s'engage à favoriser la diffusion des arts et de la culture.</i></p> <p><i>2. La Ville s'engage à encourager l'édition par les organismes d'histoire, de patrimoine et de généalogie.</i></p> <p><i>3. La Ville entend se servir de la diffusion des œuvres d'art comme moyen d'éducation à l'art.</i></p>	<p>La Ville s'engage à favoriser la mise sur pied de programmes de diffusion en arts de la scène et arts visuels.</p> <p>La Ville s'engage à soutenir et à développer des lieux de diffusion en arts visuels et à collaborer à la mise aux normes de Plein Sud.</p> <p>La Ville s'engage à déléguer à un organisme reconnu en arts visuels la responsabilité de diffuser les expositions des organismes culturels et artistes professionnels (développer un partenariat avec Plein Sud).</p> <p>La Ville s'engage à actualiser la politique d'acquisition des œuvres d'art par la municipalité et étudier la possibilité de déléguer la responsabilité de sa mise en œuvre.</p> <p>La Ville s'engage à fournir des moyens aux organismes pour la diffusion en matière de patrimoine et d'histoire.</p> <p>La Ville s'engage à maintenir et à développer le soutien aux activités d'éducation à l'art par le moyen de la diffusion des œuvres d'art.</p>
10. Création (S,V)	<p><i>1. La Ville s'engage à soutenir les initiatives des créateurs.</i></p>	<p>La Ville s'engage à favoriser l'accessibilité à des espaces et des lieux de création (ateliers d'artistes).</p> <p>La Ville s'engage à maximiser l'utilisation des espaces disponibles ou pouvant l'être pour des fins culturelles.</p> <p>La Ville, en accord avec la Commission scolaire et d'autres partenaires, s'engage à partager des espaces et revoir les vocations des locaux.</p>

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
11. Gestion (S, V)	<i>1. La Ville s'engage à augmenter les budgets culturels.</i>	La Ville s'engage à augmenter le pourcentage du budget municipal de fonctionnement accordé à la culture et le <i>per capita</i> .
12. Recherche et développement (V, P)	<i>1. La Ville s'engage à soutenir les organismes qui ont des projets dans le domaine patrimonial.</i>	La Ville s'engage à établir un cadre de référence selon des critères et une grille d'évaluation permettant de déterminer sa participation à des projets.
13. Décentralisation (V,L)	<i>1. La Ville s'engage à favoriser la décentralisation de l'offre de services et des équipements sur le territoire pour rendre accessible la culture dans les quartiers.</i>	La Ville pourra appliquer cette décentralisation par modulation selon les domaines et niveaux de pratique.
14. Aménagement (V,P)	<i>1. La Ville s'engage à favoriser l'intégration de l'art à l'aménagement et à l'architecture.</i> <i>2. La Ville s'engage à apporter, du point de vue culturel, une attention particulière à l'aménagement du territoire.</i>	La Ville s'engage à produire une politique municipale d'intégration de l'art et de l'art public à l'aménagement et à l'architecture. La Ville s'engage à maintenir une politique de gestion d'ensemble du territoire en tenant compte des richesses historiques et patrimoniales.
15. Animation (L)	<i>1. La Ville s'engage à développer le volet animation de la bibliothèque.</i> <i>2. La Ville s'engage à décentraliser l'animation du livre dans les quartiers</i>	La Ville s'engage à concevoir des programmes d'animation du livre et de la lecture et à engager des ressources à cet effet (réisseur). La Ville entend s'associer aux ressources des quartiers pour développer ses activités d'animation.

FONCTIONS	ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
16. Préservation (P)	<i>1. La Ville s'engage à préserver et conserver le patrimoine.</i>	<p>La Ville s'engage à s'assurer que le site patrimonial de la Ville soit reconnu dans la nouvelle charte de la nouvelle ville.</p> <p>La Ville s'engage à reconduire le site patrimonial et à appliquer la loi sur les biens culturels.</p> <p>La Ville s'engage à reconduire les pouvoirs et responsabilités de la Commission du patrimoine à la grande ville afin de préserver le site patrimonial traditionnel.</p> <p>La Ville s'engage à conserver, préserver et restaurer selon le cas les sculptures, monuments et œuvres d'art sur le territoire de la ville.</p> <p>La Ville s'engage à prévoir des lieux appropriés aux normes pour la conservation des archives municipales et des documents anciens historiques et généalogiques.</p>

CONCLUSION

En terminant ce rapport de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières mentionnons quelques grandes conclusions de notre expérience d'intervention d'expertise externe en matière de politique culturelle municipale à Longueuil. D'abord, concernant la place de Longueuil sur l'échiquier des politiques culturelles municipales, il faut dire que du stricte point de vue de sa taille de population, Longueuil est la quatrième ville en importance au Québec, et bientôt elle deviendra la troisième par le jeu de la fusion municipale en cours. Elle doit donc *tenir son rang culturellement*, et ne pas se condamner à un rôle de second plan en matière culturelle.

Du point de vue de sa localisation géographique, elle est la ville centre d'une des très vastes régions administratives du Québec : la Montérégie. D'ici quelques mois, si la tendance se maintient du point de vue des politiques culturelles municipales locales et régionales en Montérégie et au Québec, cette région sera championne du Québec en terme de nombre de politiques culturelles municipales. À ce chapitre des politiques culturelles municipales, on sait que Longueuil est pionnière au Québec étant parmi les quatre premières municipalités québécoises à s'en doter d'une, il y a une décennie. On sait par ailleurs que le Québec est lui aussi en tête du peloton mondial des pays à se donner de telles politiques pour les communautés territoriales. Longueuil est donc de ce point de vue, avec sa politique culturelle maintenant renouvelée, partie prenante d'un club sélect de *villes culturelles créatives dans le monde*. Longueuil est aussi la porte d'entrée vers la rive sud et vers la métropole. Comme carrefour et en tant que passage obligé ou voie d'accès, Longueuil fait aussi partie d'un grand ensemble métropolitain qui doit tailler sa place dans le contexte de la mondialisation. Peu importe le point de vue que l'on adopte sur le positionnement géo-stratégique de Longueuil, son développement culturel et artistique est une réalité bien vivante, incontournable et un enjeu de développement régional.

Bien sûr, beaucoup de développement culturel reste à faire, mais dotée d'une telle politique culturelle couvrant tous les grands domaines culturels regroupés ici en quatre ensembles : les arts visuels, les arts de la scène, la littérature, le patrimoine et l'histoire et une dizaine de fonctions culturelles privilégiées; Longueuil est pleinement outillée pour reprendre au Québec le peloton de tête et *aborder le 21^e siècle culturellement fort*. Pour Longueuil et pour de plus en plus de villes dans le monde, la planification culturelle constitue un outil de développement stratégique permettant d'accroître la compétitivité économique de la ville grâce notamment au développement culturel. La culture, le patrimoine et les industries de la connaissance en général (industries de pointe) peuvent devenir à leur façon des outils de développement local et régional. Déjà à ce moment-ci, des changements positifs majeurs sont en cours dans le système culturel longueuillois. Nous en avons mentionnés plusieurs dans le chapitre de notre bilan. Avec l'adoption de cette politique culturelle revue et corrigée en fonction des besoins actuels d'une grande ville créative moderne, Longueuil reprendra son leadership de ville centre aussi du point de vue des arts et de la culture. Nous avons pu observer pendant près de deux ans que la communauté artistique et le milieu culturel de Longueuil sont des agents dynamiques et dédiés de développement non seulement culturel, mais également du point de vue de la qualité de la vie locale et régionale et de l'identité culturelle sur le territoire , deux atouts majeurs de nos jours pour une grande ville moderne.

Cette politique culturelle renouvelée constitue la police d'assurance pour les quinze prochaines années non seulement de la rétention des artistes et organismes culturels identifiée à Longueuil et à son développement mais aussi l'assurance de maintenir une identité et une qualité de vie locale dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés. Nous faisons ici référence à l'importance pour une grande ville digne de ce nom de bien traiter ses milieux culturels car ils contribuent au développement identitaire d'une ville et à son sentiment d'appartenance. Cette vie culturelle et ce mouvement culturel et artistique en pleine renaissance à Longueuil constituent des joyaux de famille que plus d'un élu municipal de grande ville, par les temps qui courrent, voudrait avoir dans sa communauté pour sauvegarder l'identité locale et la qualité de vie parfois malmenées par les bouleversements contemporains.

Un plan d'actions culturel triennal, priorisant et finançant pour les prochaines années les actions jugées prioritaires à court et moyen terme pour le Conseil municipal, devra absolument suivre et concrétiser les intentions et volontés culturelles contenues dans la politique. Autrement, tout cela risque de demeurer lettre morte. Nous sommes très encouragés par le leadership culturel et la clairvoyance de la Division arts et culture et de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire qui déjà commencent à intégrer concrètement dans leur vie administrative et gestionnaire la mentalité de développement culturel contenue dans cette réforme de la politique culturelle. Cela est un gage d'avenir prometteur. Ils méritent tout notre soutien. Nous sommes également certains que les organismes culturels et le milieu artistique surveillent avec attention les résultats attendus de cette réforme culturelle et vivent dans l'espoir d'une telle renaissance. Ce milieu culturel est dédié à sa ville et les citoyens et citoyennes de Longueuil bénéficient déjà de sa présence et son action. Ce bénéfice public ne pourra que s'amplifier avec l'application de cette politique culturelle renouvelée.

ANNEXES

1. Historique du projet

À la fin du mois de mai 1999, la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Longueuil demandait à l'Université du Québec à Trois-Rivières d'apporter son expertise pour l'analyse du système culturel Longueuillois. Le professeur et chercheur Michel de la Durantaye a été mandaté pour travailler avec la Ville de Longueuil.

Durant l'automne 1999, l'équipe de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières a procédé à l'analyse du portrait culturel à Longueuil (voir pages suivantes pour dates des rencontres). En janvier 2000, cette dernière a déposé son rapport intitulé « *Le constat de la problématique culturelle à Longueuil et les mandats d'intervention de l'équipe recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières* » lors d'une présentation devant monsieur le maire Claude Gladu et monsieur le directeur général Massimo Iezzoni.

Suite au dépôt du rapport, la Ville de Longueuil a confié à l'Université du Québec à Trois-Rivières les mandats suivants :

- D'aider la Ville de Longueuil à implanter une **Commission municipale de la culture**.
- **D'évaluer la Politique culturelle actuelle.**
- D'aider la Commission municipale de la culture à **réécrire la Politique culturelle**.
- D'aider la Commission municipale de la culture à **élaborer un plan d'action**.
- D'aider la Commission municipale de la culture à élaborer une **Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications**.

2. Problèmes identifiés

Dans le rapport : « *Le constat de la problématique culturelle à Longueuil et les mandats d'intervention de l'équipe recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières* » déposé le 21 janvier 2000, l'équipe de l'Université du Québec à Trois-Rivières faisait mention de différents problèmes identifiés lors des rencontres avec les intervenants culturels :

- Un problème de **communication** et de circulation de **l'information**
- **L'ambiguïté** de la politique culturelle
- **La politique culturelle** de 1990 n'a pas joué son plein rôle.
- La politique culturelle était **vague et incomplète** (Il faut mentionner que la politique culturelle était en 1990 à l'avant-garde).
- Une confusion au niveau des **fonctions et responsabilités** des principaux intervenants culturels
- **Des interférences** entre les intervenants dans leurs actions respectives
- **Un climat de méfiance** entre les acteurs (changements importants d'amélioration de la situation depuis automne 1999)
- La politique culturelle n'a pas été prolongée par un **plan d'action** conséquent.
- **Des lectures très différentes** de la politique par les intervenants
- **L'absence d'Entente de développement culturel** avec le ministère de la Culture et des Communications

Pour remédier à ces différents problèmes, différentes actions ont été entreprises. Vous les trouverez dans les pages suivantes.

3. Rencontres préliminaires

Le 17 avril 2000, une rencontre d'information et de concertation des organismes culturels reconnus par la ville était organisée par la Division Arts et culture. Madame Nicole Rémillard a ajouté un point à la rencontre afin que l'équipe de recherche-action explique le pourquoi de la création d'une Commission municipale de la culture et ses principaux mandats. Les organismes culturels ont très bien réagi et avaient plusieurs

questions. D'ailleurs, quelques organismes ont envoyé à l'équipe de l'UQTR de la documentation concernant leur organisme et leurs activités.

Le 20 avril 2000, avait lieu à l'Hôtel de Ville une rencontre avec le conseil d'administration de la Société de développement des arts et de la culture et du Théâtre de la Ville. L'équipe de recherche-action a fait une présentation « Power Point » afin que les gens comprennent bien le projet de recherche. Les gens ont bien reçu le projet.

4. Formation du comité de travail avec la Division Arts et culture, le Théâtre de la Ville et la SODAC

Au mois de mars 2000, un comité de travail a été formé afin d'évaluer la politique culturelle de la Ville de Longueuil de 1990. Ce comité est formé de Céline Marcotte, directrice générale du Théâtre de la Ville, Nicole Rémillard, chef de la Division Arts et culture et Gaétan Roger, directeur général de la Société de développement des arts et de la culture de Longueuil. Michel de la Durantaye, professeur et chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières et Stéphanie Laquerre, assistante de recherche et régisseur Arts et culture agissent à titre de personnes-ressources pour le comité.

Le comité a travaillé à l'aide de grilles d'analyse afin de procéder à l'évaluation de la politique culturelle (voir page 84).

Le comité a eu plusieurs rencontres :

- 24 mars 2000
- 6 avril 2000
- 14 avril 2000
- 2 mai 2000
- 9 mai 2000
- 5 juin 2000
- 9 juin 2000

- 29 août 2000
- 17 octobre 2000
- 28 novembre 2000
- 27 février 2001

Ce comité de travail a eu comme effet d'accroître les relations entre la Ville, le Théâtre de la Ville et la SODAC. Les trois membres du comité ont apporté beaucoup de solutions pour la nouvelle politique et une expertise très éclairante.

5. Crédit de la Commission municipale de la culture de la Ville de Longueuil

La Ville de Longueuil acceptait de créer une Commission municipale de la culture le 18 avril 2000 par la résolution CE 000418-6 lors d'une séance du Comité exécutif. La Commission municipale de la culture a été officiellement créée le 21 juin 2000 au Conseil municipal par la résolution CM 000621-34.

La Commission municipale de la culture est formée pour l'année 2000-2001 :

- Marie-Lise Sauvé	Conseillère municipale, présidente du Conseil Municipal et présidente de la Commission
- Nicole Bélieau	Conseillère municipale et membre du Comité exécutif
- Normand Caisse	Conseiller municipal
- Johane Fontaine-Deshaires	Conseillère municipale
- Gabrielle de la Durantaye	Présidente, Théâtre Nos voix nos visages
- Massimo Iezzoni	Directeur général de la Ville
- Luc Lachapelle	Président, Coalition des artistes de Long'Oeil
- Luc Manseau	Administrateur, Théâtre de la Ville
- André Normandin	Représentant du milieu des affaires

- Reine Prévost	Représentante, Commission scolaire Marie-Victorin
- Michel Piché	Directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- Gaétan Roger	Directeur général, Société de développement des arts et de la culture

Invités de la Commission :

- Louis Côté	Agent de recherche, Ministère de la Culture et des Communications (mai à décembre 2000)
- Jean-Yves Bastarache	Agent de recherche, Ministère de la Culture et des Communications (janvier à juin 2001)
- Michel de la Durantaye	Professeur-chercheur, Université du Québec à Trois-Rivières
- Stéphanie Laquerre	assistante de recherche et régisseur Arts et culture
- Nicole Rémiillard	Chef de la Division Arts et culture

Dates des rencontres de la Commission :

- 11 mai 2000
- 6 juin 2000
- 20 juin 2000
- 22 août 2000
- 17 octobre 2000
- 21 novembre 2000
- 6 décembre 2000
- 13 février 2001
- 20 mars 2001
- 8 mai 2001
- 29 mai 2001

La Commission municipale de la culture a la mission d'agir à titre de conseiller et d'aviseur auprès du Conseil municipal et du Comité exécutif dans les dossiers concernant les arts et la culture et de fournir les recommandations pertinentes au développement culturel de la Ville de Longueuil afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens par le biais d'interventions dans le secteur culturel.

La Commission a également à proposer des actions permettant à la Ville de Longueuil d'assumer un leadership sur la Rive-Sud dans le développement culturel.

6. Formation des sous-comités de travail

Dès la première rencontre de la Commission municipale de la culture, les membres, ont jugé important de créer des sous-comités de travail afin d'alimenter les discussions de la Commission. Quatre sous-comités ont donc été créés :

Sous-comité Arts de la scène

- Marie-Paule Carrier** Administratrice, Atelier théâtral de Longueuil
- Marc David** Directeur artistique, Orchestre symphonique de la Montérégie
- Gabrielle de la Durantaye** Directrice générale, Théâtre Nos voix nos visages
- Luc Manseau** Administrateur, Théâtre de la Ville
- Ginette Prévost** Directrice générale, La Femme 100 têtes

*Madame Gabrielle de la Durantaye et monsieur Luc Manseau sont les représentants à la Commission.

Sous-comité Arts visuels

- Michel Beaucage	Artiste en art visuel
- Michèle Doyle	Administratrice, Association des artistes peintres de Longueuil
- Luc Lachapelle	Coalition des artistes de Long'Oeil
- Claire Lemay	Directrice générale, Le Zocalo
- Hélène Poirier	Directrice générale, Plein sud

Monsieur Luc Lachapelle est le représentant à la Commission.

Sous-comité Littérature

-Johane Fontaine-Deshaises	Conseillère municipale
-Michel Piché	Directeur, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- Heliette Ambergni	Animatrice, Ateliers culturels au Centre culturel Jacques-Ferron
- Jean-Marc Desgent	Écrivain
-Pauline Gill	Écrivaine
- Pierre Liboiron	Chef, Division Bibliothèque
- Michel Pratt	Président, Association des auteurs de la Montérégie

*Madame Johane Fontaine-Deshaises est la représentante à la Commission.

Sous-comité Patrimoine

-André Normandin	Président, Commission du patrimoine
-Édouard Doucet	Président, Société d'histoire de Longueuil
-Michel Gilbert	Président, Association des gens d'affaires de Longueuil
-Michel Pratt	Président, Société historique et culturelle du Marigot
-Louise Trottier	Membre, Club de généalogie

*Monsieur André Normandin est le représentant à la Commission.

*** À noter que **Marie-Lise Sauvé, Présidente de la Commission municipale de la culture et Nicole Rémillard, Chef de la Division Arts et culture** siègent d'office sur tous les sous-comités de travail.

*** **Michel de la Durantaye, professeur et chercheur de l'Université du Québec à Trois-Rivières et Stéphanie Laquerre, assistante de recherche et régisseur Arts et culture** agissent comme personnes-ressources auprès des sous-comités de travail.

Les sous-comités de travail auront comme **mandats** de :

- Représenter leur secteur d'intervention
- Faire l'évaluation de la Politique culturelle de 1990.
- Faire des propositions concernant leur secteur culturel pour la nouvelle politique culturelle, le plan d'action et l'Entente de développement culturel.
- Les sous-comités ont un rôle d'aviseur à la Commission municipale de la culture.

Dates des rencontres des sous-comités de travail :

Sous-comité de travail Arts de la scène

- 5 juin 2000
- 21 juin 2000
- 24 août 2000
- 2 octobre 2000
- 6 novembre 2000
- 4 décembre 2000
- 2 février 2001
- 13 mars 2001
- 10 avril 2001

Sous-comité de travail Arts visuels

- 9 juin 2000
- 21 juin 2000
- 28 août 2000
- 3 octobre 2000
- 6 novembre 2000
- 28 novembre 2000
- 2 février 2001
- 14 mars 2001
- 17 avril 2001

Sous-comité de travail Littérature

- 20 juin 2000
- 22 août 2000
- 3 octobre 2000
- 20 novembre 2000
- 20 février 2001
- 30 mars 2001
- 17 avril 2001

Sous-comité de travail Patrimoine

- 26 septembre 2000
- 24 octobre 2000
- 28 novembre 2000
- 6 février 2001
- 13 mars 2001
- 10 avril 2001

7. Voyages d'étude

L'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Marie-Lise Sauvé, Michel Piché et Nicole Rémillard ont visité et rencontré des intervenants culturels de Trois-Rivières, Québec et Laval afin de connaître le fonctionnement de ces villes en matière de culture.

8. Dépôt d'un deuxième rapport d'étape le 4 octobre 2000 au maire

L'équipe de recherche-action de l'Université du Québec à Trois-Rivières a présenté son deuxième rapport le 4 octobre 2000. Il s'agissait d'un résumé des actions réalisées entre octobre 1999 et octobre 2000, des problèmes identifiés et des solutions déjà à l'horizon. Le rapport a été très bien reçu par monsieur le Maire. Le Conseil municipal a recommandé la poursuite des travaux de l'équipe de recherche-action. Le rapport a été présenté aux membres de la Commission municipale de la culture le 17 octobre 2000.

9. Rencontre de la Commission municipale de la culture 21 novembre 2000

Novembre 2000 restera un mois important dans l'histoire municipale au Québec. L'annonce des fusions est bel et bien lancée. La loi 170 sera adoptée au mois de décembre 2000. La ministre Harel annonce la fusion de huit villes sur la Rive-Sud. Longueuil, Brossard, St-Hubert, St-Bruno, Greenfield Park, Lemoyne, Boucherville et St-Lambert formeront une seule et même ville après les élections de novembre 2001. Il y aura toutefois sept arrondissements, Lemoyne et St-Lambert formant ainsi qu'un seul arrondissement.

Il y aura donc qu'une seule ville, un seul organigramme, un nouveau budget et de nouvelles conventions collectives pour les employés. Un comité de transition sera ainsi formé pour travailler à préparer la venue de la nouvelle ville. Le Comité de transition commencera ses travaux au mois de janvier 2001.

Tous ces bouleversements ont modifié l'avancement des travaux de la Commission municipale de la culture. Lors de la réunion de la Commission du mois de novembre, les membres ont établi

un consensus pour rédiger des orientations au lieu d'une politique culturelle et de reporter le plan d'action et l'Entente de développement culturel avec le Ministère après les élections de novembre 2001. Au printemps, la Commission municipale de la culture et les sous-comités ont décidé de terminer la rédaction de la Politique culturelle. Tous les membres désiraient que le futur arrondissement se dote d'une Politique culturelle.

10. Dépôt d'un troisième rapport d'étape le 6 décembre 2000

L'équipe de recherche-action a remis à la Commission municipale de la culture un troisième rapport d'étape, le 6 décembre 2000, qui tenait compte des nouvelles considérations, de l'évaluation de la politique culturelle finale et des grandes tendances observées actuellement en matière de missions, valeurs, principes, domaines, fonctions et équipements. Un échéancier annonçait qu'il y aurait en février et mars 2001 des rencontres de travail avec la Commission et les sous-comités; avril 2001, la validation de la grille finale complétée; en mai 2001, la rédaction du rapport final; en juin 2001, le dépôt du rapport final. Le rapport a été remis au Comité exécutif le 12 décembre 2000 et au Conseil municipal le 20 décembre 2000.

11. Proposition par la Commission municipale de la culture pour la création d'un Conseil des Arts sur la Rive-Sud au conseil municipal le 13 février 2001

La Commission municipale de la culture a demandé au Conseil municipal la création d'un Conseil des Arts. Le Conseil municipal a appuyé la demande de la Commission municipale de la culture à l'effet que soit modifiée l'annexe III de la loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (projet de loi 170) afin d'y ajouter un article prévoyant la création d'un Conseil des arts de la nouvelle ville de Longueuil. (résolution CM 010321-35-). Ce dernier a envoyé au Comité de transition la résolution.

Le Conseil municipal de la Ville de Brossard a appuyé la proposition de Longueuil.

12. Fin du travail des sous-comités : avril 2001

Les sous-comités ont validé pour une dernière fois la grille de travail au mois d'avril. Ces derniers siégeront à nouveau dans l'avenir, probablement trois à quatre fois par année pour discuter d'actions à entreprendre dans leur secteur. Les membres des sous-comités ont grandement apprécié leur expérience. Ils trouvent que ces sous-comités ont permis de connaître les intervenants culturels dans leur secteur d'intervention et de faire connaître à la ville leurs besoins en matière culturelle.

13. Dépôt du rapport final à la Commission municipale de la culture :

29 mai 2001

L'équipe de recherche-action a déposé le 29 mai 2001 son rapport final aux membres de la Commission municipale de la culture. Ils ont apporté leurs commentaires et corrections au rapport final.

14. Dépôt du rapport final au Comité exécutif : 26 juin 2001 et Conseil municipal : 4 juillet 2001

La Commission de la culture et l'équipe de recherche-action déposeront le rapport final et la version préliminaire de la Politique culturelle au Comité exécutif le 26 juin 2001 et au Conseil municipal le 4 juillet 2001.

15. 5 à 7 pour remercier les bénévoles de la Commission municipale de la culture et des sous-comités : 3 juillet 2001

La Ville de Longueuil pour remercier les bénévoles de la Commission municipale de la culture et des sous-comités organisera un 5 à 7 à l'Hôtel de Ville le 3 juillet.

16. Lancement du document *Politique culturelle* : le 28 septembre 2001

Le lancement de la politique culturelle se fera lors des Journées de la culture à l'Hôtel de Ville.

LISTE DES RENCONTRES AVEC LES INTERVENANTS CULTURELS
VILLE DE LONGUEUIL
 (avant la création de la Commission et des sous-comités)

DATE DE LA RENCONTRE	NOM DE LA PERSONNE, FONCTION ET ORGANISME
21 juin 1999	Michel Piché, Directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Josiane Beauvilliers, Régisseuse arts et culture
23 juillet 1999	Michel Piché Josiane Beauvilliers
20 août 1999	Michel Piché Nicole Rémillard, Chef de Division Arts et culture Josiane Beauvilliers
7 octobre 1999	Marie-Lise Sauvé, Conseillère municipale et Présidente du Conseil Gaétan Roger, Directeur général de la Société de développement des arts et de la culture de Longueuil
8 octobre 1999	Marie-Lise-Sauvé Michel Piché Nicole Rémillard
29 octobre 1999	Nicole Rémillard Josiane Beauvilliers Gaétan Roger Marie-Lise Sauvé Michel Piché Yves Bérubé, Directeur technique au Théâtre de la Ville Hélène Poirier, Directrice du Centre d'exposition et d'animation en art actuel de Longueuil Plein sud
4 novembre 1999	Céline Marcotte, Directrice générale du Théâtre de la Ville Louise Rioux, Secrétaire administrative au Théâtre de la Ville Nicole Rémillard Gaétan Roger
25 novembre 1999	Marie-Lise Sauvé Michel Piché
16 décembre 1999	Marie-Lise Sauvé Michel Piché Nicole Rémillard
13 janvier 2000	Marie-Lise Sauvé Nicole Rémillard

**LISTE DES RENCONTRES AVEC LES INTERVENANTS CULTURELS
VILLE DE LONGUEUIL**
(avant la création de la Commission et des sous-comités)
2000

DATE DE LA RENCONTRE	NOM DE LA PERSONNE
7 février 2000	Michel Piché Nicole Rémillard
10 mars 2000	AM : Gaétan Roger Dîner : Marie-Lise Sauvé PM : Michel Piché Nicole Rémillard
20 mars 2000	Céline Marcotte
14 avril 2000	Michel Piché Marie-Lise Sauvé Nicole Rémillard
17 avril 2000	Rencontres avec les organismes culturels reconnus par la ville
20 avril 2000	Rencontres des deux conseils d'administration : Théâtre de la Ville et SODAC
2 mai 2000	Midi : Rencontre avec la Direction générale du ministère de la Culture et des Communications Soir : Marie-Lise Sauvé
17 mai 2000	AM : Hélène Poirier de Plein Sud Dîner : Michel Piché PM : Édouard Doucet de la Société d'histoire de Longueuil
Septembre 2000	Visite à Trois-Rivières Visite de la Maison de la culture et de la salle J.-Antonio Thompson Rencontre avec Michel Jutras, directeur de la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières
Novembre 2000	Visite à Québec Rencontre de la conseillère déléguée à la culture, Michel Choquette, directeur du Service culture, loisir et vie communautaire, du directeur de la bibliothèque Gabrielle Roy et des employés du Bureau des arts
2 Mars 2001	Visite à Laval Visite de la Maison des arts de Laval Rencontre avec Paul Lemay, directeur du Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire et ses employés
Mai 2000 à juin 2001	Plusieurs dizaines de rencontres avec Marie-Lise Sauvé, Michel Piché et Nicole Rémillard

ORIENTATIONS

POUR UN DÉVELOPPEMENT CULTUREL À LONGUEUIL

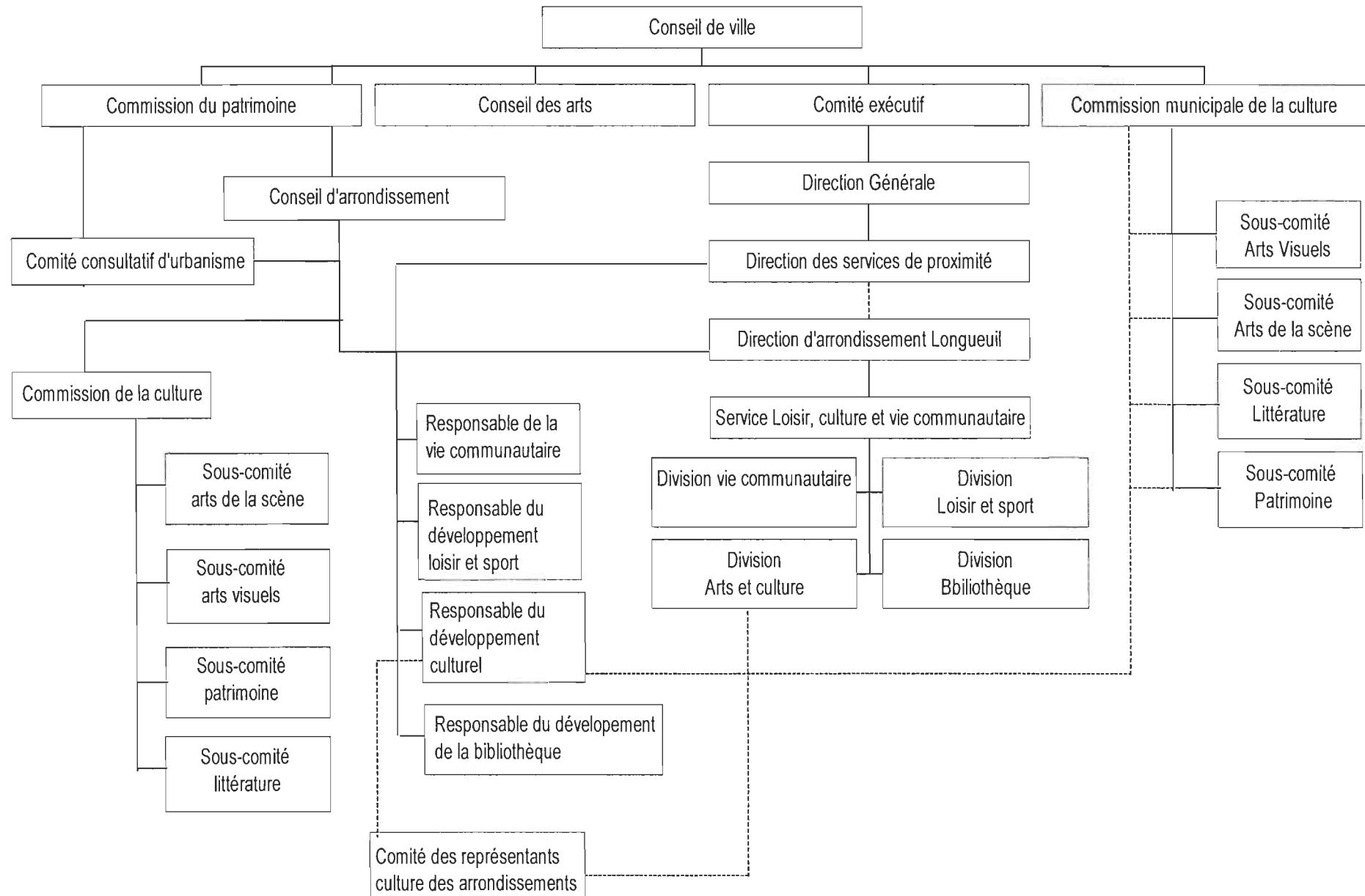
Université du Québec à Trois-Rivières

Novembre 2000

THÈMES	QUOI	COMMENT
1. Missions		
2. Valeurs		
3. Principes directeurs guidant l'intervention <i>Par exemple,</i> Le support à la prise en charge ex æquo avec le partenariat La concertation La maîtrise d'œuvre Le développement économique		
4. Domaines culturels privilégiés <i>Par exemple,</i> Arts visuels et métiers d'art, arts de la scène, livre, lettres et bibliothèque, patrimoine et musée, événements culturels, loisir culturel/pratique amateur, technologie de l'information, médias, audio-visuel, loisir, scientifique		
5. Fonctions culturelles privilégiées <i>Par exemple,</i> Création, production, diffusion, conservation, promotion/commercialisation, formation, encadrement, recherche, mise en valeur, concertation, soutien, éducation/initiation, gestion, rénovation/aménagement/construction, décentralisation, rayonnement		
6. Clientèles les plus ciblées par la politique <i>Par exemple,</i> jeunes, aînés, handicapés, communautés culturelles, adultes, familles		
7. Équipements culturels principaux <i>Par exemple,</i> Arrondissement historique, Maison de la culture, Centre culturel, Bibliothèque, Centre socio-culturel, Auditorium, Pavillon de la Danse, Musée, Théâtre d'été, Conservatoire de musique, Salle de spectacles, Salle d'exposition, Centre d'interprétation, Archives nationales du Canada, Galerie, Salle du Cégep, Centre d'animation culturelle		
8. Autres		

Réseau culturel
nouvelle ville de Longueuil
(Mécanismes d'intégration fonctionnels à la nouvelle ville)

85



**PROPOSITION
RÉSEAU CULTUREL
POUR LA
NOUVELLE VILLE**

RÔLES ET FONCTIONS:

Commission municipale de la culture:

Elle adopte la politique culturelle et les plans d'action, veille à l'application de la politique et du plan d'action et crée des sous-comités pour l'alimenter.

Sous-comités de la Commission:

Ils aident à concevoir la politique culturelle et le plan d'action et conseillent dans leur secteur d'intervention. Un représentant de chaque sous-comité siégerait à la Commission municipale de la culture. Les sous-comités sont des aviseurs de la Commission municipale de la culture.

Conseil des arts:

Gère des programmes de subventions aux artistes et organismes professionnels.

Crée des programmes de circulation d'œuvres et de spectacles dans chacun des arrondissements.

Commission du patrimoine:

Concevoir des politiques communes applicables à chacun des arrondissements. Les membres sont nommés par le Conseil de Ville.

Comité consultatif d'urbanisme:

L'arrondissement Longueuil aurait son comité consultatif d'urbanisme qui veillerait à la sauvegarde du patrimoine dans son arrondissement. Un représentant siégerait à la Commission du patrimoine de la Ville.

Il est nommé par le Conseil de l'arrondissement.

Responsable du développement culture:

La personne responsable du développement culture aurait la responsabilité de concevoir la politique culturelle et le plan d'action et de travailler à toutes planifications stratégiques de développement culturel. Il s'agit de l'interlocuteur (fonctionnaire) en matière de culture dans la grande ville. Elle agirait à titre de secrétaire des sous-comités et de la Commission municipale de la culture.

Elle aurait à négocier l'Entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications pour la grande ville.

Elle agirait à titre de responsable du comité des représentants culture des arrondissements.

Comité des représentants culture des arrondissements :

Le comité travaillerait avec la responsable culture à l'élaboration de la politique culturelle et du plan d'action.

Les membres de ce comité proviennent de chacun des arrondissements.

Service du loisir, culture et vie communautaire :

La personne responsable de la culture de la Division voit à l'organisation des activités culturelles, expositions et événements à caractère culturel dans son arrondissement.

Commission de la culture de l'arrondissement :

La Commission de la culture de l'arrondissement aurait un rôle d'aviseur auprès du Conseil d'arrondissement en matière de culture.

Sous-comités de l'arrondissement :

Quatre sous-comités de l'arrondissement seraient créés dans l'arrondissement. Ils conseilleraient la Division arts et culture dans le secteur des arts de la scène, arts visuels, patrimoine et littérature.

Un représentant de chacun des sous-comités serait délégué à la Commission de la culture de l'arrondissement.

LISTE DES ORGANISMES CULTURELS ACCRÉDITÉS (35)
DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Organisations	Domaines d'intervention	Activités
Association des artistes peintres de Longueuil	Arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Ateliers • Expositions pour artistes-peintres
Association longueuilloise des photographes amateurs	Photographie	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Ateliers • Expositions pour amateurs de photographie
Association Québec France régionale de la Montérégie	Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Concerts
Association socioculturelle Longueuil et ses villes jumelées	<i>« rencontres culturelles entre anglophones et francophone pour maintenir le bilinguisme dans la fraternité et l'amitié »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sociales et excursions pour les membres
Atelier théâtral de Longueuil	Production théâtrale	<ul style="list-style-type: none"> • Troupe de théâtre pour les personnes de 50 ans et plus
*Carré-Théâtre	Théâtre de création	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de théâtre par des professionnels ouverts à toute la population, jeunesse et adulte
Chœur Harmonie de Longueuil	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> • Chant choral
Chœur Vives voix	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> • Chant choral
Chorale Arc-en-ciel de Longueuil	Chant choral	<ul style="list-style-type: none"> • Chant choral
Chorale Les Variétés chantantes inc.	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> • Chant choral et numéros de variétés
Chœur Saint-Pierre-Apôtre	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> • Chorale

LISTE DES ORGANISMES CULTURELS ACCRÉDITÉS (35) DE LA VILLE DE LONGUEUIL		
Organisations	Domaines d'intervention	Activités
Coalition des artistes Long'Oeil	Arts visuels, arts de la scène	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres artistes de toutes disciplines Services aux membres Promotion de leur art
Corps et âme en mouvement	Baladi, danse africaine, flamenco	<ul style="list-style-type: none"> Cours Spectacles
Ensemble vocal le cœur enchanté	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> Chant choral
Ensemble vocal Polymnie inc.	Chorale	<ul style="list-style-type: none"> Chant choral
Fondation des mutins de Longueuil	Danse folklorique	<ul style="list-style-type: none"> Cours de danse folklorique Spectacles donnés par les Mutins de Longueuil
Groupe folklorique La troupe joyeuse	Danse folklorique	<ul style="list-style-type: none"> Danse folklorique
*La femme 100 têtes	Danse	<ul style="list-style-type: none"> Spectacles de danse
*Mia Maure Danse	Danse	<ul style="list-style-type: none"> Spectacles de danse
Mille et une danses	Danse (baladi)	<ul style="list-style-type: none"> Spectacles de danse
*Orchestre symphonique de la Montérégie	Musique symphonique	<ul style="list-style-type: none"> Concert annuel Festivals et autres activités populaires
*Plein Sud	Arts visuels	<ul style="list-style-type: none"> Visites animées pour toutes les clientèles Expositions Ateliers pour enfants
Pro-voc, formation et production arts de la scène	Arts de la scène	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de chant, de piano, de guitare, d'écriture de chanson Promotion de la chanson francophone à travers l'organisation de spectacles

LISTE DES ORGANISMES CULTURELS ACCRÉDITÉS (35) DE LA VILLE DE LONGUEUIL		
Organisations	Domaines d'intervention	Activités
Productions du caméléon menteur	Théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Production de spectacles de théâtre
Radio communautaire de la Rive-sud	Médias	<ul style="list-style-type: none"> • Service de radio communautaire
Salon des artisans de Longueuil	Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Salon des artisans
Société d'histoire de Longueuil	Histoire	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences • Expositions • Publications et diaporamas concernant l'histoire de Longueuil • Recherche et diffusion
Société de développement des arts et de la culture	Développement des arts	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux artistes et organismes professionnels • Programme de diffusion
Société historique et culturelle du Marigot	Histoire	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin • Conférences • Cartes historiques • Circuit patrimonial • Visites guidées • Expositions et lancements de livres
Société philatélique de la Rive-Sud	Philatélie Collection	<ul style="list-style-type: none"> • Conférence • Ateliers • Rencontres pour les collectionneurs de timbres
Théâtre de la Montérégie	Théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles de théâtre

LISTE DES ORGANISMES CULTURELS ACCRÉDITÉS (35)
DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Organisations	Domaines d'intervention	Activités
*Théâtre de la Ville	Arts de la scène Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrale théâtre • Soirées cabaret • Dimanche en famille • Jazz • Danse • Humour et variétés • Chanson
Théâtre lyrique de la Montérégie	Théâtre, opéra lyrique	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles
Théâtre nos voix, nos visages	Arts de la scène	<ul style="list-style-type: none"> • Cours et ateliers de formation dans le domaine des arts de la scène • Spectacles
*Le Zocalo, atelier d'art de Longueuil	Arts visuels Gravure	<ul style="list-style-type: none"> • Expositions • Atelier de formation

Longueuil crée une Commission municipale de la Culture

Par Annie Lefèvre

Longueuil créera une Commission municipale de la Culture chargée de réviser différents aspects de la politique culturelle de la ville. Les délégués devraient entamer leurs travaux d'ici les prochaines semaines. «Il y a dix ans, Longueuil était l'une des pionnières au Québec en matière de politique culturelle. Elle occupait le 3e rang. Aujourd'hui, la municipalité est au

12e rang parce que ses pratiques n'ont presque pas évolué depuis. Il faut faire bouger les choses», a précisé la conseillère Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission.

«Le but visé est d'avoir une politique bien établie afin que Longueuil soit reconnue par le ministère de la Culture, a-t-elle ajouté. Pour ce faire, il nous faut un plan d'action, des projets et des échéanciers.»

La Commission municipale de la

Culture devrait également favoriser les échanges entre les acteurs impliqués. «Actuellement, la communication entre les différents milieux culturels est plutôt sclérosée. Chacun travaille de son côté», a expliqué Mme Sauvé. La Commission sera formée de 11 membres. Elle comptera trois conseillers municipaux dont la présidente, Mme Sauvé, et sa collègue Johanne Fontaine-Deshaires. Nicole Béliveau et Normand Caisse, conseillers du parti

de l'opposition, ont déposé leur candidature pour occuper la place restante.

En outre, le directeur de la Ville de Longueuil, le directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le directeur général de la Commission scolaire Marie-Victorin, un représentant du Théâtre de la Ville et un représentant de la SODAC participeront à l'élaboration des projets.

La directrice générale du Théâtre nos voix, nos visages, Gabrielle

de la Durantaye, et le président de la Coalition des artistes de Longueuil, Luc Lachapelle, seront également des discussions, sans oublier Claude Lefebvre, de Bell Canada, représentant du milieu des affaires.

La Commission se réunira à tous les deux semaines d'ici l'été. Elle reprendra ses réunions en août pour une période indéterminée. Il est possible qu'elle poursuivre ses activités de façon permanente.

Longueuil — lundi 26 juin 2000

Longueuil crée une Commission municipale de la culture et révise sa politique culturelle

La Ville de Longueuil adoptait récemment une résolution pour la création d'une Commission municipale de la culture chargée de réviser l'actuelle politique culturelle et de jeter les bases d'une nouvelle intervention culturelle à Longueuil. En effet, l'analyse du portrait culturel de Longueuil, entreprise il y a un an par des chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour le compte de la Ville, révélait que la politique de développement culturel adoptée en 1990 nécessitait d'être corrigée. Comme l'indiquait la présidente de la commission, madame Marie-Lise Sauvé : « De pionnière qu'était Longueuil il y a dix ans, ses pratiques en matière de développement culturel ont maintenant besoin d'être revues. En créant une commission municipale de la culture, Longueuil confirme sa volonté d'occuper une part active dans le développement des initiatives artistiques et culturelles longueuilloises et contribue ainsi à lui insuffler une énergie renouvelée. »

Madame Sauvé, conseillère du district du Sieur-De Roberval et présidente du Conseil municipal de Longueuil, présidera à la commission entourée de madame Nicole Béliveau, conseillère du district du Coteau-Rouge, madame Johane Fontaine-Deshaires, conseillère municipale du district de Saint-Vincent-de-Paul, monsieur Massimo Iezzoni, directeur général de la Ville, monsieur Michel Piché, directeur du loisir, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Gaétan Roger, directeur général de la Société de développement des arts et de la culture de Longueuil, monsieur Luc Manseau, administrateur au Théâtre de la Ville, madame Gabrielle de la Durantaye, présidente du Théâtre nos voix nos visages, monsieur Luc Lachapelle, président de la Coalition des artistes de Long'Oeil, un représentant du milieu des affaires et un représentant de la Commission scolaire Marie-Victorin.



Sur la photo officielle des membres de la Commission municipale de la culture de la Ville de Longueuil, on aperçoit, en commençant en bas par la rangée avant, la présidente, Mme Marie-Lise Sauvé, M. le maire Claude

Durant toute la durée de son mandat, la nouvelle commission agira à titre d'organisme-conseil auprès du Conseil municipal dans tout ce qui a trait aux arts et à la culture. Elle fournira les recommandations pertinentes au développement culturel de la Ville de Longueuil, elle veillera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par le biais d'interventions dans le secteur culturel et elle proposera des actions permettant à la Ville de Longueuil d'assumer un leadership sur la Rive-Sud.

Elle sera également appelée à présenter une entente de développement culturel au ministère de la Culture et des Communications du Québec. De ce fait, elle sera appuyée dans sa tâche par monsieur Louis Côté, agent de recherche à la Direction de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications, par l'équipe de recherche-action de l'UQTR et par différents acteurs de la scène culturelle à Longueuil regroupés en comités ad hoc en arts de la scène, arts

Gladu, Mme Johane L'ontaine-Deshaises, Mme Gabrielle de la Durantaye, M. Luc Manseau, - rangée arrière - visuels, patrimoine et littérature.

Mme Nicole Rémillard, chef de division des arts et de la culture de la Ville de Longueuil, Mme Nicole Bélieveau, M. Luc Lachapelle, M. Michel Piché et M. Gaétan Roger.

Le développement des arts et de la culture à Longueuil passe par l'identification des priorités et par la mise en commun des ressources. C'est

pourquoi la Ville de Longueuil invite tous les membres et les responsables d'organismes culturels longueuillois à participer activement au grand processus de changement qui s'amorce.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser à madame Nicole Rémillard, chef de la division arts et culture de la Ville de Longueuil au (450) 646-8616.

-30-

Source : Christiane Thouin
Agente d'information
Direction des communications — Ville de Longueuil
450-646-8671
cthouin@ville.longueuil.qc.ca

La qualité de vie des citoyens de Longueuil passe aussi par les arts et la culture

Longueuil révise sa politique culturelle

En avril 2000, la Ville de Longueuil acceptait par résolution, de créer la Commission municipale de la culture chargée de réviser l'actuelle politique culturelle et de jeter les bases d'une nouvelle intervention culturelle à Longueuil. La municipalité voulait ainsi confirmer sa volonté de maintenir son rôle de *leadership* dans le développement des initiatives artistiques et culturelles.

Depuis sa création, en juin dernier, la Commission agit à titre de conseiller et « d'aviseur » auprès du Conseil municipal et du Comité exécutif dans tous les dossiers ayant trait au développement des arts et de la culture.

Dès la première rencontre, la Commission choisissait de créer des groupes de travail pour alimenter ses réflexions. Composés d'intervenants culturels de Longueuil, quatre sous-comités ont ainsi été formés : arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine.

À l'été 2001, la Commission prévoit déposer un document faisant état des grandes orientations et des axes d'intervention d'une politique culturelle renouvelée.

Renseignements : Division des arts et de la culture, 646-8610

Des chiffres... des coûts

Savez-vous à quelle fréquence la Ville de Longueuil analyse l'eau afin de s'assurer qu'elle est de bonne qualité ?

À combien estimez-vous le coût de production de l'eau potable ?

Nous vous invitons à lire les réponses à la page 8.



La Commission municipale de la culture

Sous la présidence de madame Marie-Lise Sauvé, la Commission est formée pour l'année 2000-2001 des membres énumérés ci-après. De gauche à droite, en commençant par la première rangée : **Nicole Béliveau**, membre du comité exécutif et conseillère municipale, district du Coteau-Rouge, **Marie-Lise Sauvé**, présidente du Conseil municipal de Longueuil et conseillère du district du Sieur-De Roberval, **Johane Fontaine-Deshaires**, conseillère municipale, district de Saint-Vincent-de-Paul, **Luc Manseau**, administrateur, Théâtre de la Ville, **Normand Caisse**, conseiller municipal, district d'Armand-Racicot, **Michel Piché**, directeur, Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Longueuil, **Gabrielle de la Durantaye**, présidente, Théâtre Nos voix nos visages, **André Normandin**, comptable agréé, **Nicole Rémillard**, chef de la division des arts et de la culture à la Ville de Longueuil, **Luc Lachapelle**, président, Coalition des artistes de Longueil, **Gaétan Roger**, directeur général, Société de développement des arts et de la culture de Longueuil, ainsi que **Michel de la Durantaye**, expert-conseil invité et professeur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, **Stéphanie Laquerre**, assistante de recherche et régisseuse à la division des arts et de la culture, et **Louis Côté**, observateur du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Était absent : **Massimo Iezzoni**, directeur général de la Ville de Longueuil.



POLITIQUE CULTURELLE

Dynamisme des arts et de la culture à Longueuil



le mot du maire Claude Gladu

Plus de dix années ont passé depuis l'adoption de la première politique culturelle par la Ville de Longueuil. Durant ces années, la collectivité s'est enrichie d'installations vouées à la création et à la diffusion des arts et de la culture, des œuvres ont été créées et présentées, des initiatives et des organisations ont vu le jour, mais surtout des liens se sont tissés entre la municipalité, les institutions, les entreprises et les nombreux créateurs et artistes de notre communauté. Bref, un dynamisme culturel a émergé et un dialogue s'est établi entre tous ceux qui ont à cœur de contribuer à la vie culturelle dans tous ses aspects.

La nécessité d'une politique culturelle au niveau municipal n'est ainsi plus à démontrer. Agissant en pionnière, la Ville de Longueuil aura même inspiré plusieurs autres municipalités. Ce mois-ci, Longueuil est d'ailleurs l'hôte du 14^e colloque annuel de l'association *Les Arts et la Ville*, un événement d'envergure nationale réunissant les intervenants du monde culturel.



Le 3 juillet dernier, M. le maire Claude Gladu rencontrait Mme Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, et les membres de la Commission ainsi que ceux des sous-comités afin de les remercier pour les efforts consacrés à la réalisation de la nouvelle politique culturelle. Voir la liste des membres de la Commission à la page 2.

En se dotant d'une nouvelle politique culturelle, la Ville de Longueuil souhaite favoriser un environnement fertile à l'épanouissement des arts et de la culture sur son territoire et contribuer au rayonnement des créateurs longueuillois au-delà de nos frontières.

C'est bien parce que la première politique, adoptée en 1989, nous a fait

progresser qu'il était nécessaire de la réviser et de l'actualiser. Le Conseil municipal a confié cette tâche à la Commission municipale de la culture qui a produit son rapport il y a quelques semaines. Cette politique culturelle, qui sera adoptée par le Conseil municipal, servira à orienter les actions des autorités municipales au cours des prochaines années.

Nous avons confiance que cette politique ralliera l'ensemble des forces vives du milieu créateur et qu'elle inspirera tous ceux et celles appelés à œuvrer pour sa concrétisation. La culture est une richesse parmi les plus essentielles, car elle est l'expression de notre identité et de nos plus nobles aspirations.

SEPTEMBRE . . .

les ARTS et la CULTURE à l'honneur

- | | |
|----------------------|---|
| 4 SEPTEMBRE ♦ | début de la programmation du Carnet culturel |
| 12 AU 14 SEPTEMBRE ♦ | Colloque <i>Les Arts et la Ville</i> |
| 28 AU 30 SEPTEMBRE ♦ | le forfait « De la culture... à la nature » qui comprend
<i>Les journées de la culture</i> et <i>Coloris d'automne</i> |

Plusieurs pages sont consacrées au domaine des arts et de la culture, soit les pages 2 et 4 ainsi que les pages 5 à 8 du cahier spécial des Journées de la culture.

Pour être au cœur de notre ville

Longueuil

extra

VOL. 12 • N° 30
MERCREDI 17 octobre 2001

Une nouvelle Politique culturelle et un Conseil des arts pour Longueuil

3



Longueuil se dote d'une nouvelle politique culturelle et privilégie le rayonnement de ses créateurs et le droit à la culture

La culture est, sans contredit, une richesse parmi les plus essentielles, car elle est l'expression de notre identité et de nos plus nobles aspirations. À ce titre, la Ville de Longueuil présentait récemment sa nouvelle politique culturelle.

C'est sous les auspices de la Commission municipale de la culture, présidée par Mme Marie-Lise Sauvé, conseillère et présidente du conseil municipal, que Longueuil a entrepris, en mai 2000, d'évaluer sa politique, de l'amender et de la faire progresser. Regroupés en sous-comités, plus d'une quarantaine de bénévoles, agissant à titre personnel, à titre de représentants d'organismes ou de regroupement d'artistes, ont accepté de s'impliquer au sein de la commission, ce qui aura permis de multiples et fructueux échanges.

La seconde politique culturelle de Longueuil identifie des fonctions et des domaines culturels particuliers sur lesquels la municipalité pourra faire reposer son intervention au cours de la prochaine décennie. Il s'agit principalement

du développement de son identité culturelle et du sentiment d'appartenance par la mise en valeur des productions artistiques et patrimoniales et par l'accessibilité aux arts et à culture qu'elle souhaite offrir à ses citoyens; de la nécessité de développer des activités de sensibilisation à la culture et aux arts, et ce, dès le très jeune âge; de la décentralisation de ses programmes et de ses équipements culturels sur son territoire de façon à rendre accessible la culture dans les quartiers; de la création d'un réseau culturel vivant et communicatif avec les organismes, les intervenants culturels et le milieu des affaires; du soutien à la mise sur pied de programmes de diffusion des arts et de la culture; de l'information aux citoyens sur la vie culturelle et patrimoniale dans leur ville; de la tenue d'un inventaire des lieux à caractère culturel et de l'implantation d'équipements majeurs.

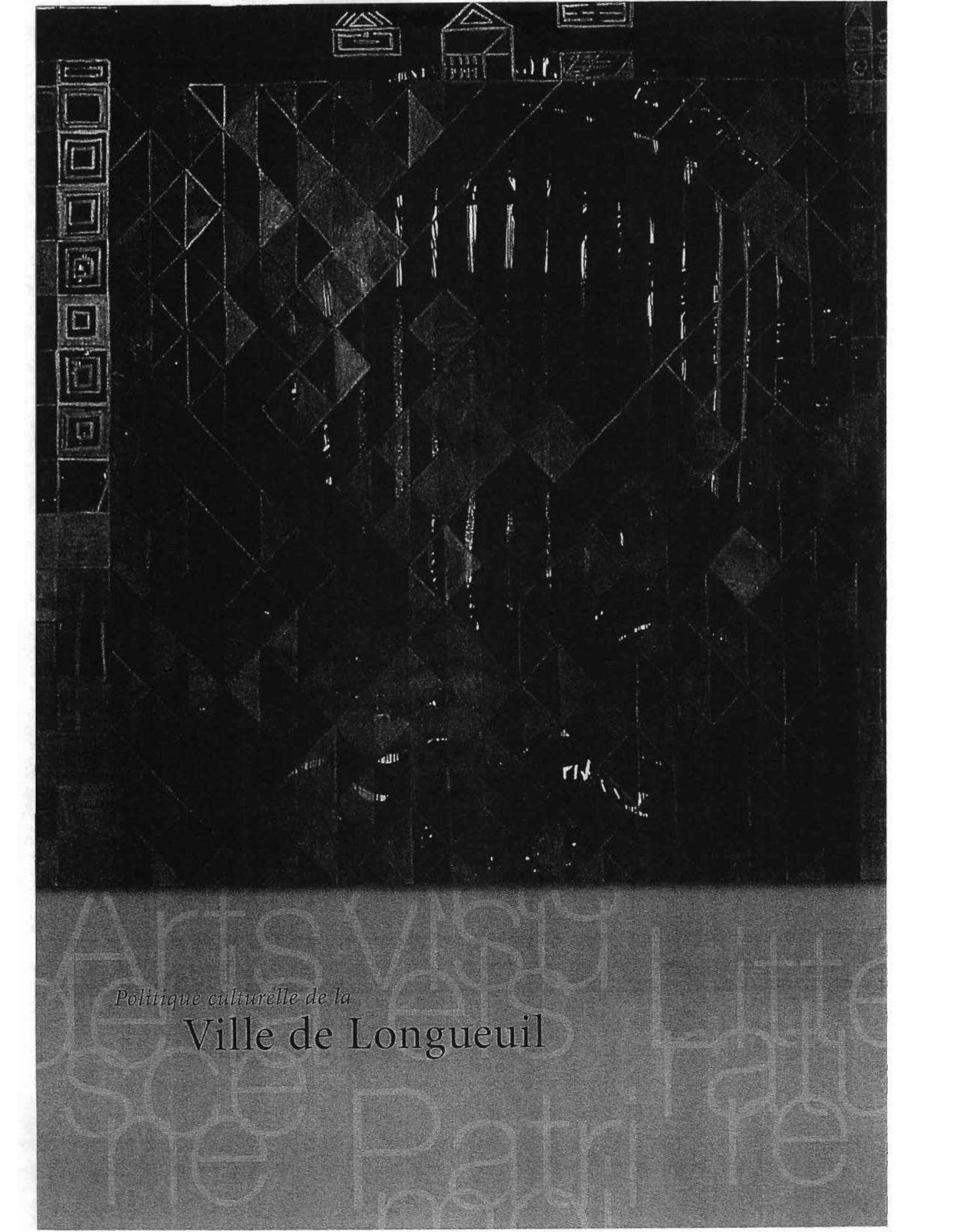
À ces fins, elle recommande la création d'un Conseil des arts pour la nouvelle ville et l'actualisation de sa politique d'acquisi-

tion d'oeuvres d'art; le maintien du Bureau d'information touristique et le développement d'un Office du tourisme et des congrès; la reconduction des pouvoirs et des responsabilités de la Commission du patrimoine ainsi que l'agrandissement et la rénovation du Centre culturel Jacques-Ferron, un lieu culturel important et très fréquenté. Puis, reconnaissant ses nécessités en matière d'immobilisations culturelles, elle conçoit d'implanter, en collaboration avec des partenaires privés et publics, trois équipements majeurs, soit une bibliothèque centrale aisément accessible, notamment par le transport en commun, une Maison des arts et de la culture et une Maison des organismes culturels dont les espaces polyvalents et multidisciplinaires respectifs s'avèreraient de riches incubateurs à la création, à l'animation et à la diffusion de la culture.

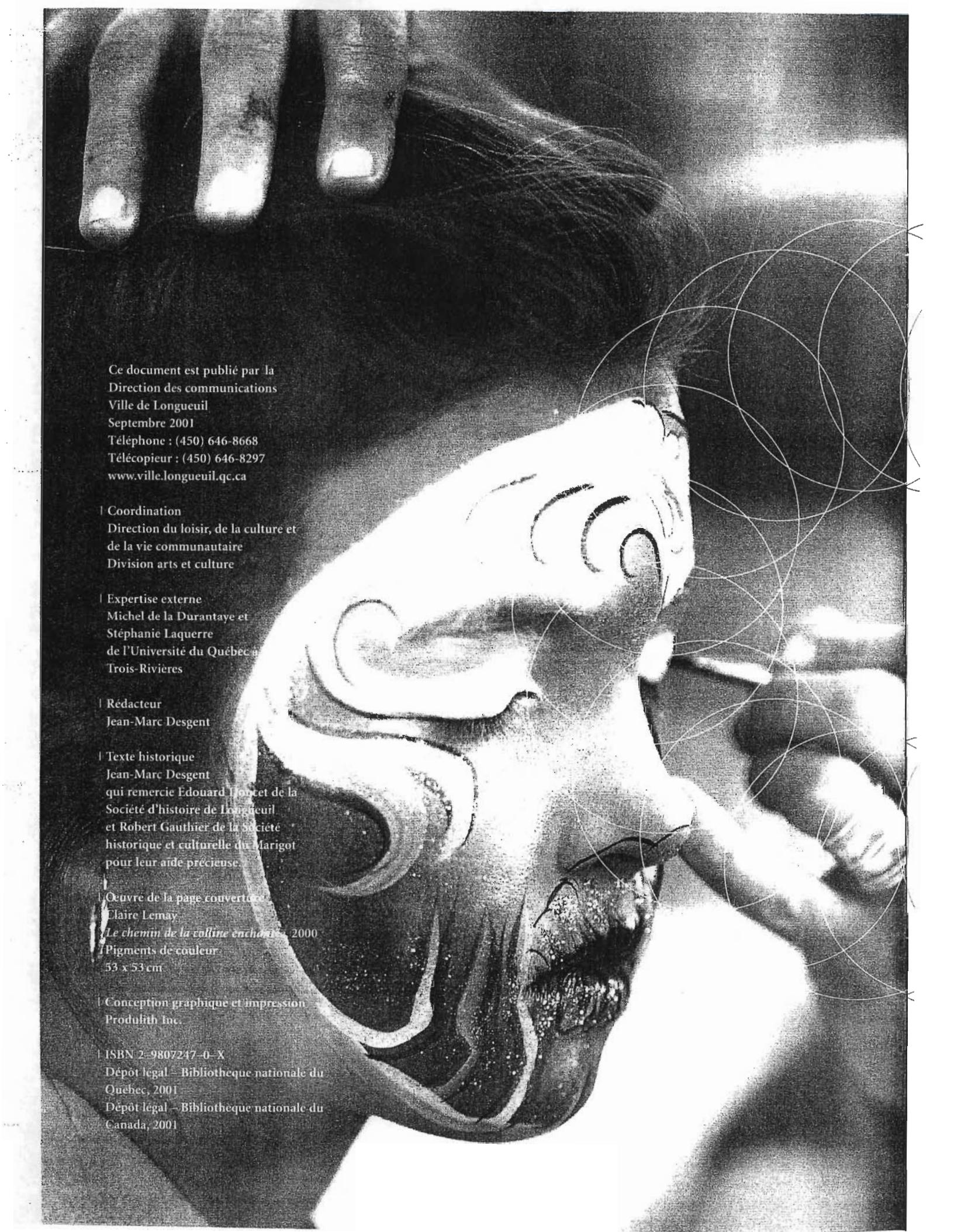


Pierre Beaudry, vice-président du conseil municipal et conseiller du district de Saint-Antoine; Claire Lemay, directrice générale du Zocalo, qui a également réalisé l'oeuvre de la page couverture de la Politique culturelle; et Marie-Lise Sauvé, présidente de la Commission municipale de la culture, conseillère du district du Sieur-De Roberval et présidente du conseil municipal.

Appendice G
Politique culturelle Ville de Longueuil 2001



Politique culturelle de la
Ville de Longueuil



Ce document est publié par la
Direction des communications
Ville de Longueuil
Septembre 2001
Téléphone : (450) 646-8668
Télécopieur : (450) 646-8297
www.ville.longueuil.qc.ca

| Coordination

Direction du loisir, de la culture et
de la vie communautaire
Division arts et culture

| Expertise externe

Michel de la Durantaye et
Stéphanie Laquerre
de l'Université du Québec à
Trois-Rivières

| Rédacteur

Jean-Marc Desgent

| Texte historique

Jean-Marc Desgent
qui remercie Édouard Houctet de la
Société d'histoire de Longueuil
et Robert Gauthier de la Société
historique et culturelle du Marigot
pour leur aide précieuse.

| Oeuvre de la page couverture

Élaine Lemay

Le chemin de la colline enchaînée, 2000

| Pigments de couleur

53 x 53 cm

| Conception graphique et impression

Produlith Inc.

| ISBN 2-9807247-0-X

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du
Québec, 2001

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du
Canada, 2001

TABLE DES MATIÈRES

<i>trois</i>	MESSAGE DU MAIRE
<i>cinq</i>	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
<i>six</i>	MEMBRES DE LA COMMISSION ET DES SOUS-COMITÉS
<i>sept</i>	PRÉAMBULE
<i>huit</i>	HISTORIQUE
<i>neuf</i>	PORTRAIT CULTUREL
<i>dix</i>	MISSION
<i>douze</i>	VALEURS
<i>quatorze</i>	PRINCIPES DIRECTEURS
<i>dix-sept</i>	FONCTIONS ET DOMAINES
	MISE EN VALEUR ET RAYONNEMENT
	ACCESIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE
	ÉDUCATION ET FORMATION
	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
	DÉCENTRALISATION
	CONCERTATION
	DIFFUSION
	INFORMATION CULTURELLE
	PROMOTION
	PRÉSÉRATION ET AMÉNAGEMENT
<i>vingt-huit</i>	ÉQUIPEMENTS CULTURELS
<i>trente et un</i>	CONCLUSION
<i>trente-deux</i>	REMERCIEMENTS

Note
Le genre masculin utilisé dans ce
document désigne aussi bien les
femmes que les hommes.



MESSAGE DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Dix ans ont passé depuis l'adoption de la première politique culturelle par la Ville de Longueuil. Durant ces années, la collectivité s'est enrichie d'installations vouées à la création et à la diffusion des arts et de la culture, des œuvres ont été créées et présentées, des initiatives et des organisations ont vu le jour mais surtout, des liens se sont tissés entre la municipalité, les institutions, les entreprises et les nombreux créateurs et artistes de notre communauté. Bref, un dynamisme culturel a émergé et un dialogue s'est établi entre tous ceux qui ont à cœur de contribuer à la vie culturelle dans tous ses aspects.

La nécessité d'une politique culturelle au niveau municipal n'est ainsi plus à démontrer. Agissant en pionnière, la Ville de Longueuil aura même inspiré plusieurs autres municipalités.

En se dotant d'une politique culturelle, la Ville de Longueuil souhaitait favoriser un environnement fertile à l'épanouissement des arts et de la culture sur son territoire et contribuer au rayonnement des créateurs longueuillois au-delà de ses frontières.

C'est bien parce que cette première politique nous a fait progresser qu'il était nécessaire de la réviser et de l'actualiser. Le Conseil municipal a confié cette tâche à la Commission municipale de la culture. Au nom de mes collègues du Conseil, je tiens à féliciter tous les membres de la Commission pour l'excellence de leur travail.

Nous avons confiance que cette nouvelle politique ralliera l'ensemble des forces vives du milieu créateur et qu'elle inspirera tous ceux et celles appelés à œuvrer pour sa concrétisation.

La culture est une richesse, parmi les plus essentielles, car elle est l'expression de notre identité et de nos plus nobles aspirations.



Claude Gladu
Maire de Longueuil



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE

À l'automne 1999 débutait à Longueuil une vaste consultation démocratique, alors que la municipalité confiait à l'Université du Québec à Trois-Rivières la tâche d'analyser son système culturel et de lui transmettre ses recommandations. La Ville de Longueuil reconnaissait ainsi la nécessité de revoir et de développer son intervention dans les différents domaines liés aux arts et à la culture. Une Commission municipale de la culture fut dès lors créée pour évaluer la politique culturelle de 1990 et pour proposer de nouvelles orientations en matière de développement culturel. Elle entreprit officiellement ses travaux en mai 2000.

Pour mener à bien le mandat de présidente que l'on me confiait, je me suis entourée de personnes qui se sont distinguées par leur compétence et leur disponibilité, et j'aimerais leur témoigner mon appréciation pour leur généreuse implication.

Dès le début des rencontres, nous avons vivement ressenti l'importance d'obtenir la collaboration des représentants du milieu culturel longueuillois, qui ont vite fait de répondre à notre invitation. Quatre sous-comités de travail furent créés à l'image des principaux secteurs d'intervention culturelle à Longueuil, soit les Arts de la scène, les Arts visuels, la Littérature et le Patrimoine. Plus d'une quarantaine de bénévoles ont ainsi accepté de s'impliquer de façon statutaire au sein de la Commission, à titre personnel ou comme représentant d'organisme ou de regroupement d'artistes, ce qui aura permis de développer un noyau d'interrelations dynamiques et combien essentielles lorsque le temps sera venu d'appliquer les principes directeurs de la nouvelle politique culturelle.

Imaginez... Un an de discussions et d'échanges animés lors de nombreuses réunions et rencontres de consultation, ne totalisant pas moins de deux cents heures de travail. Un bilan impressionnant!

Cette réflexion aura mené au renouvellement de la politique culturelle de Longueuil, celle qui redéfinira désormais les orientations de l'intervention municipale en matière culturelle, et par là j'entends un guide pour toutes les décisions et les gestes futurs qui seront posés par les décideurs municipaux. Finalement, cette politique aidera la Municipalité à conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

L'actualisation de la politique culturelle de Longueuil vient confirmer une fois de plus notre leadership régional en matière culturelle et notre volonté inéluctable de continuer dans cet élan. Par le biais de la Commission, nous avons su définir un portrait réaliste de ce que nous sommes, à la mesure de nos goûts et de nos talents. Je ne peux maintenant qu'espérer que cette énergie créatrice renouvelée se reflète sur toute notre communauté longueuilloise et soit une source d'inspiration pour nos futurs créateurs.

Merci encore à toutes les personnes qui se sont engagées en acceptant d'échanger leurs visions et en mettant en commun leur expertise, aux fonctionnaires et aux élus municipaux pour leur appui tout au long de cette démarche ainsi qu'au maire de Longueuil, M. Claude Gladu, pour la confiance qu'il m'a témoignée.



Marie-Lise Sauvé
Présidente de la Commission municipale de la culture
Présidente du Conseil municipal
Conseillère du district du Sieur-De Roberval

MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE

- | MARIE-LISE SAUVÉ, présidente
Conseillère municipale et présidente du Conseil municipal
- | NICOLE BÉLIVEAU, conseillère municipale et membre du Comité exécutif
- | NORMAND CAISSE, conseiller municipal
- | JOHANE FONTAINE-DESHAIES, conseillère municipale
- | MASSIMO IEZZONI, directeur général
Ville de Longueuil
- | MICHEL PICHÉ, directeur
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- | LUC MANSEAU, administrateur
Théâtre de la Ville
- | GAËTAN ROGER, directeur général
Société de développement des arts et de la culture
- | GABRIELLE DE LA DURANTAYE, directrice générale
Nos Voix Nos Visages
- | LUC J. LACHAPELLE, président
Coalition des artistes Long'œil
- | ANDRÉ NORMANDIN, représentant du milieu des affaires et président de la *Commission du patrimoine*
- | REINE PRÉVOST, représentante de la *Commission scolaire Marie-Victorin*

PERSONNES-RESSOURCES INVITÉES À LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA CULTURE

- | NICOLE RÉMILLARD, chef
Division arts et culture
- | JEAN-YVES BASTARACHE, agent de recherche
Ministère de la Culture et des Communications du Québec
- | LOUIS CÔTÉ, agent de recherche
Ministère de la Culture et des Communications du Québec
- | MICHEL DE LA DURANTAYE, professeur et chercheur
Université du Québec à Trois-Rivières
- | STÉPHANIE LAQUERRE, assistante de recherche
Université du Québec à Trois-Rivières et régisseur
Division arts et culture

MEMBRES DES SOUS-COMITÉS

ARTS DE LA SCÈNE

- | MARIE-PAULE CARRIER, administratrice
Atelier théâtral de Longueuil

- | MARC DAVID, directeur artistique
Orchestre symphonique de la Montérégie

- | GABRIELLE DE LA DURANTAYE, directrice générale
Nos Voix Nos Visages

- | LUC MANSEAU, administrateur
Théâtre de la Ville

- | GINETTE PRÉVOST, directrice générale
La Femme 100 têtes

ARTS VISUELS

- | MICHEL BEAUCAGE, artiste

- | MICHÈLE DOYLE, présidente
Association des artistes peintres de Longueuil

- | LUC J. LACHAPELLE, président
Coalition des artistes Long'œil

- | CLAIRE LEMAY, directrice générale
Le Zocalo

- | HÉLÈNE POIRIER, directrice générale
Plein Sud, Centre d'exposition et d'animation en art actuel à Longueuil

LITTÉRATURE

- | JOHANE FONTAINE-DESHAIES, conseillère municipale

- | MICHEL PICHÉ, directeur
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire

- | HÉLIETTE AMBERNI, professeure
Atelier d'écriture au Centre culturel Jacques-Ferron

- | JEAN-MARC DESGENT, écrivain

- | PAULINE GILL, écrivaine

- | PIERRE LIBOIRON, chef
Division bibliothèque

- | MICHEL PRATT, président
Association des auteurs de la Montérégie

PATRIMOINE

- | ANDRÉ NORMANDIN, représentant du milieu des affaires et président de la *Commission du patrimoine*

- | ÉDOUARD DOUCET, président
Société d'histoire de Longueuil

- | MICHEL GILBERT, président
Association des gens d'affaires de Longueuil

- | MICHEL PRATT, président
Société historique et culturelle du Marigot

- | LOUISE Trottier, vice-présidente
Club de généalogie de Longueuil

COMITÉ DE TRAVAIL

- | CÉLINE MARCOTTE, directrice générale
Théâtre de la Ville

- | NICOLE RÉMILLARD, chef
Division arts et culture

- | GAËTAN ROGER, directeur général
Société de développement des arts et de la culture

NICOLE RÉMILLARD, chef de la *Division arts et culture*, MICHEL DE LA DURANTAYE, professeur et chercheur à l'*Université du Québec à Trois-Rivières* et STÉPHANIE LAQUERRE, assistante de recherche de l'*Université du Québec à Trois-Rivières* et régisseur à la *Division arts et culture* ont siégé à titre de personnes-ressources aux cinq sous-comités. MARIE-LISE SAUVÉ siégeait d'office à tous les sous-comités à titre de présidente de la *Commission municipale de la culture*.



Michel Beaucage
Alwahi, 2000
Techniques mixtes sur toile
121 x 187 cm
Photo : Guy L'Heureux

| PRÉAMBULE

Longueuil, quatrième ville en importance au Québec, a été l'une des toutes premières villes québécoises à se doter d'une politique culturelle. En effet, la politique de 1990 intitulée *Pour l'harmonie et l'équilibre* témoignait du puissant dynamisme de Longueuil en matière d'art et de culture. Cette vitalité se manifestait déjà dans son développement communautaire et dans le secteur du loisir, pour ne nommer que ceux-là.

La Commission municipale de la culture a reçu comme mandat d'évaluer la politique culturelle de 1990 et de proposer de nouvelles orientations en matière de développement culturel. À cette fin, la Commission a mis sur pied quatre sous-comités (arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine) ainsi qu'un comité de travail composé des personnes responsables de la *Division arts et culture*, du *Théâtre de la Ville* et de la *Société de développement des arts et de la culture*. Ces sous-comités étaient composés d'artistes, de créateurs, d'intervenants culturels, d'élus municipaux et de fonctionnaires. Près de deux années plus tard et à la suite d'une soixantaine de rencontres, la *Commission municipale de la culture* est fière de déposer une politique culturelle renouvelée. La méthode choisie pour régénérer cette politique s'est appuyée sur une consultation démocratique auprès d'une centaine de personnes concernées soit directement, soit indirectement par les domaines des arts et de la culture. Après plus de deux cents heures de consultation, d'échange et d'écoute attentive, la Ville, par le biais

de sa *Commission*, est à même de définir ses orientations, ses axes de développement et ses moyens d'intervention dans les secteurs artistiques et culturels pour la prochaine décennie.

Cette politique appartient à une nouvelle vague, celle de la deuxième génération des politiques culturelles municipales du Québec. Innovatrice encore une fois, Longueuil reprend le peloton de tête des grandes villes québécoises en se donnant une politique adaptée au 21^e siècle.

La nouvelle politique culturelle, fière de sa légitimité et de sa représentativité, est le résultat de la transparence de la *Commission municipale de la culture* et de ses sous-comités. Que ce fruit maintenant s'épanouisse !

I HISTORIQUE

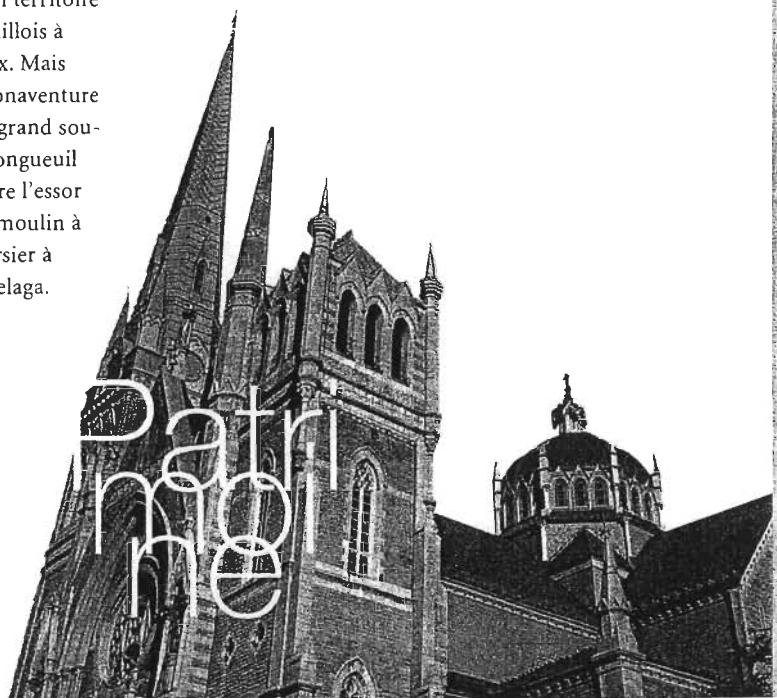
Longueuil, grand espace ouvert à l'imagination par son lien étroit avec le fleuve Saint-Laurent, a été fondé en 1657 par Charles Le Moyne, interprète, militaire et marchand, qui y établit sa seigneurie, manoir et moulin. Anobli par Louis XIV, il acquiert par concessions successives un vaste territoire. Il meurt en 1685, riche et respecté. Puis en 1698, son fils, officier de carrière, y fait ériger un château fort. De seigneurie, elle devient en 1700, une baronnie.

Durant le nouveau siècle, activités de toutes sortes, construction d'une église, commerces, transports, forges, trappes marquent Longueuil, s'étendant maintenant du fleuve jusqu'à la rivière Richelieu. Par sa position stratégique, la nouvelle baronnie sera impliquée dans toutes les guerres qui marquent la fin du régime français, la guerre de Conquête et les luttes anglo-américaines. On voit s'y installer de plus en plus de troupes militaires, et aux environs de 1775 des Bostoniens campent à Longueuil avant de regagner le Sud.

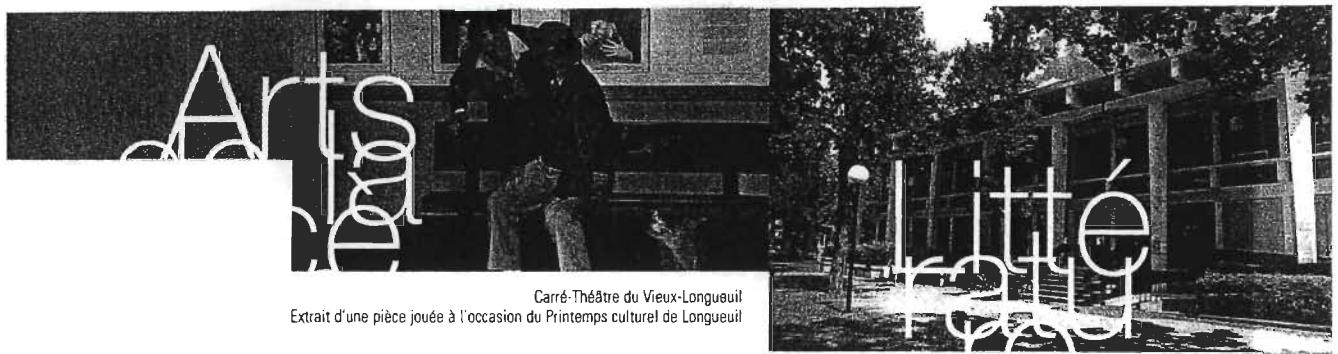
Le XIX^e siècle en est un de bouleversements : incendies, travaux de grande envergure, crises économique, politique et administrative, subdivision de son territoire initial et industrialisation forcent les Longueuillois à s'adapter au nouvel univers qui s'impose à eux. Mais cette adaptation ne se fait pas sans révolte ; Bonaventure Viger, avec une poignée de patriotes, initie le grand soulèvement populaire de 1837-38. La Ville de Longueuil devra attendre le vingtième siècle pour prendre l'essor qu'elle mérite, même si elle possède déjà son moulin à vapeur et son chemin de fer. De plus, le traversier à vapeur assure les communications avec Hochelaga.

Au XX^e siècle, l'inauguration d'un service de tramways en 1910, l'élaboration d'un chemin de fer sur glace, puis, finalement la construction du Pont Jacques-Cartier vers 1930, le développement des multiples moyens de transports, l'inauguration en 1966 du métro reliant la Cité de Longueuil à Montréal en passant par l'Exposition Universelle qui ouvrira ses portes en 1967 amèneront Longueuil à se hisser au rang des villes les plus importantes du Québec moderne. Durant cette décennie, Montréal-Sud, Cité Jacques-Cartier et Cité de Longueuil se fusionnent et forment la « Ville de Longueuil » où vivent maintenant 128 000 personnes. On sent à ce moment que son développement ne fait que commencer... Le 4 juillet 2001, le Gouvernement du Québec, par décret, choisit Longueuil comme dénomination des huit villes qui seront fusionnées : Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Le Moyne, Longueuil, Saint-Bruno, Saint-Hubert et Saint-Lambert. Ironiquement ou non, cette communion des municipalités rejoint à peu près la seigneurie et la baronnie des Le Moyne, père et fils.

Rappelons-nous qu'en 1681 vivaient sur le territoire de Charles Le Moyne 78 âmes et qu'à partir de 2002, devenue la troisième plus importante ville québécoise, elle en comptera environ 380 000.



Co-cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue



Carré-Théâtre du Vieux-Longueuil
Extrait d'une pièce jouée à l'occasion du Printemps culturel de Longueuil

Centre culturel Jacques-Ferron

| PORTRAIT CULTUREL

Métropole de la grande Montérégie, riveraine du majestueux Saint-Laurent, Longueuil est la porte d'entrée culturelle de la Rive-Sud. N'est-elle pas devenue au cours des années une ville de haut savoir par la présence de collèges et d'universités, un lieu de résidence et d'expression de nombreux artistes? Domicile d'abondants organismes culturels uniques, lieu de diffusion de riches et d'originales activités artistiques, ne possède-t-elle pas toutes les caractéristiques d'une ville culturelle dynamique affirmant ainsi son identité propre et sa personnalité unique?

La prépondérance culturelle de Longueuil n'est pas une nouveauté. Elle remonte à la décennie des années 80, période durant laquelle naissent plusieurs organismes culturels importants. Notons parmi ceux-là, la *Galerie d'art du Collège* devenue par la suite *Plein Sud, centre d'exposition et d'animation en art actuel* situé au collège Édouard-Montpetit, *L'Orchestre Symphonique de la Montérégie, Le Théâtre de la Ville et Nos Voix Nos Visages*, organisme de formation en arts de la scène, production et soutien artistique.

D'autres organismes culturels professionnels voient le jour à la même époque: *Le Carré théâtre du Vieux Longueuil, La Femme 100 têtes, Le Zocalo, atelier d'art de Longueuil et Mia Maure Danse*. Il appert que l'ensemble de ces organismes et les nombreux artistes professionnels qui vivent à Longueuil et qui s'y manifestent sont des facteurs générateurs de la qualité de la vie longueilloise. Par leur rayonnement, ils constituent un atout majeur jouant en faveur de la métropole montérégienne. D'ailleurs, des artistes de toutes disciplines se sont regroupés dès 1992 pour former la *Coalition des artistes Long'œil*.

Avec la politique culturelle de 1990, deux institutions de développement culturel ont été mises sur pied et fêtaient l'an dernier leur dixième anniversaire. Chapeautée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, la *Division arts et culture* est chargée de coordonner les initiatives municipales dans le domaine des arts et de la culture. Parallèlement, a vu le jour la *Société de développement des arts et de la culture* (SODAC) qui a comme mandat de favoriser l'essor artistique professionnel sur le territoire. En 2001, cette dernière a recensé près de 350 artistes, artisans et créateurs vivant à Longueuil.

La *Division arts et culture* est localisée au *Centre culturel Jacques-Ferron* (nommé ainsi en l'honneur du

célèbre médecin et écrivain longueillois, Jacques Ferron), au cœur d'un carrefour culturel important soit le *Carré Isidore-Hurteau*. Abritant une importante succursale de la Bibliothèque municipale, le *Centre culturel* regroupe également diverses salles servant à maints ateliers liés à la culture, et présentant conférences, expositions et théâtre pour enfants.

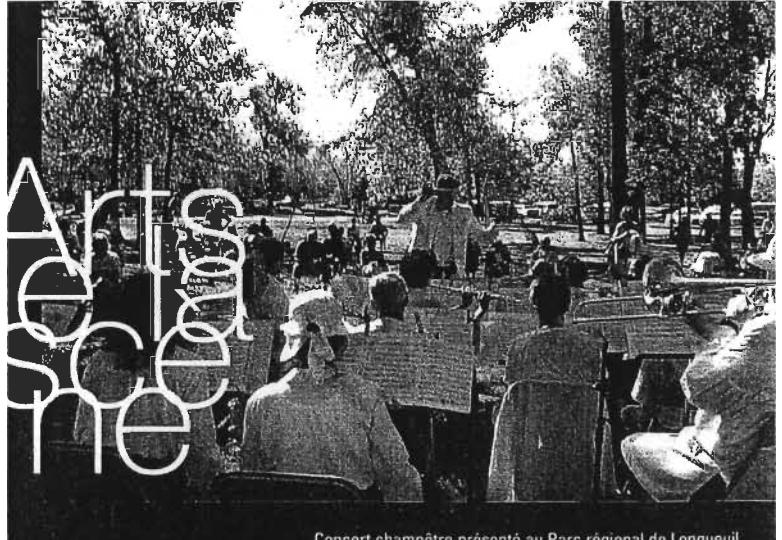
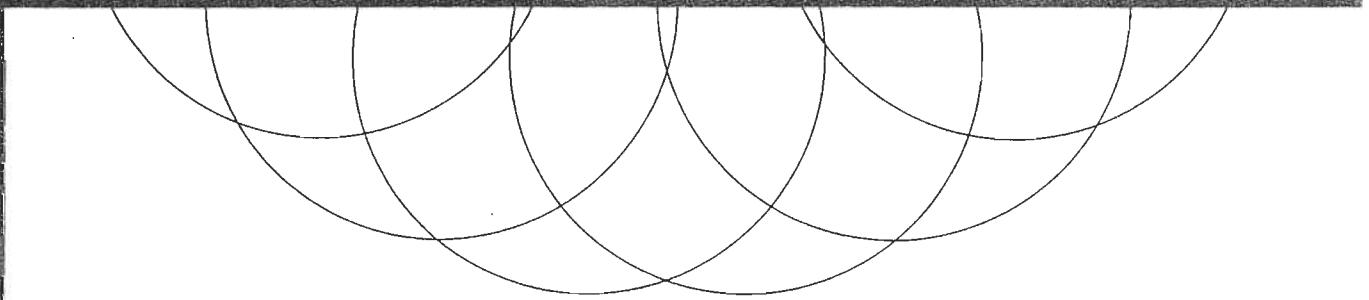
Le *Parc St. Mark* est aussi devenu au fil des ans un pôle culturel important à Longueuil. On y retrouve l'*église anglicane St. Mark* et son *Vieux-Presbytère* qui accueille aujourd'hui *La SODAC*.

Grâce à un partenariat entre le collège Édouard-Montpetit et la Ville de Longueuil, *Le Théâtre de la Ville*, lieu fondamental de diffusion artistique, prenait possession en 1997 de l'auditorium du collège Édouard-Montpetit pour en faire une salle de 905 places, baptisée *Salle Pratt & Whitney Canada*. En 2000, le *Théâtre de la Ville* nommait sa deuxième salle de spectacle de 400 places: *Salle Jean-Louis-Millette*, en l'honneur de ce grand homme de théâtre.

La Ville reconnaît maintenant 35 organismes culturels dont *La Fondation des Mutins de Longueuil, L'Association des artistes peintres de Longueuil, La Société d'histoire de Longueuil, La Société historique et culturelle du Marigot, L'Atelier théâtral de Longueuil, La Radio communautaire de la Rive-Sud, L'Association longueilloise des photographes amateurs, Le Chœur Vives Voix, Corps et Âme en mouvement, Le Salon des artisans de Longueuil, Le Théâtre lyrique de la Montérégie, La Société philatélique de la Rive-Sud, L'Association Québec-France, régionale de la Montérégie, La Chorale Arc-en-ciel de Longueuil, La Chorale Saint-Pierre-Apôtre, L'Association socioculturelle de Longueuil et ses villes jumelées, L'Ensemble vocal Polymnie, Le Groupe folklorique La Troupe joyeuse, Le Chœur Harmonie de Longueuil, Les productions du Caméléon menteur, Les Variétés chantantes, Pro-voc, atelier de formation et de production des arts de la scène, Mille et une danses, Le Théâtre de la Montérégie, ainsi que L'Ensemble vocal Le Cœur enchanté*.

La Ville de Longueuil, consciente que ces organismes et artistes l'enrichissent en contribuant à son identité et à sa personnalité originale, entend continuer à les reconnaître, à les soutenir et à les promouvoir.

Depuis près de vingt ans, comme nous l'avons affirmé plus haut, la Ville de Longueuil s'avère une architecte de premier plan en matière d'art et de culture. En ce début de siècle, elle tient à réaffirmer sa forte vitalité culturelle en renouvelant ses engagements. La grande mission civique d'une ville d'une telle envergure prescrit ses responsabilités et ses interventions en matière culturelle investissant l'ensemble des services aux citoyens. Elle deviendra ainsi une *cité-phare*, riche de son histoire et de son patrimoine, fière de ses artistes, créateurs et organismes culturels, grande de la vie qu'elle pourra offrir à ses citoyens, belle de sa personnalité originale, exaltante par la richesse et par le potentiel de sa jeunesse. Dans ce dessein, la Ville de Longueuil se reconnaît les responsabilités municipales suivantes :



Concert champêtre présenté au Parc régional de Longueuil



La Luna
Création chorégraphique: Ginette Prévost,
La Femme 100 têtes
Photo: Rolline Laporte

Mission

1 | LEADERSHIP EN MATIÈRE CULTURELLE

Dans le contexte urbain de la grande métropole de la Rive-Sud, la Ville de Longueuil entend assumer le *leadership* de son développement culturel et, à cet effet, désire prendre tous les moyens pour assurer son rayonnement culturel. Consciente de son environnement immédiat et de la place qu'elle occupe et qu'elle veut y tenir, la Ville entend encourager des échanges culturels dans un esprit d'ouverture.

2 | PRÉSÉRATION ET MISE EN VALEUR DES RICHESSES CULTURELLES ET PATRIMONIALES LOCALES

Fière de ses nombreux organismes culturels et de ses artistes, la Ville entend les reconnaître et veut contribuer à leur visibilité. En stimulant davantage la communication et l'information sur son territoire, la Ville tient à accentuer l'orgueil de ses citoyens pour ses richesses culturelles et patrimoniales qui constituent une de ses fortunes. En ce sens, Longueuil désire soutenir, valoriser et promouvoir ses organismes culturels et ses artistes. C'est pourquoi, elle s'engage à consolider les acquis en assurant la stabilité de financement de la culture. Riche aussi de son patrimoine et de son histoire, la métropole montérégienne s'engage à préserver ses beautés patrimoniales, à les protéger et à les mettre en valeur, à s'assurer que ses annales demeurent vivantes dans le cœur de ses citoyens et visiteurs. À cet effet, elle entend joindre de façon étroite patrimoine et histoire à son développement culturel.

3 | SENTIMENT D'APPARTENANCE

C'est par ses intensités et diversités culturelles et artistiques que la Ville de Longueuil se donnera une identité culturelle originale. La Ville est convaincue que le sentiment d'appartenance se dessinera à partir d'une vision culturelle commune.

4 | QUALITÉ DE VIE

Dans une perspective d'animation de la municipalité, la Ville de Longueuil reconnaît la culture comme partie intégrante de la vie quotidienne locale de tous ses citoyens et comme moyen de développement de la qualité de vie et d'épanouissement de sa communauté.

5 | ÉDUCATION À LA CULTURE

Dans l'optique d'un puissant tressage des liens entre éducation et culture, la Ville de Longueuil a le devoir d'initier et de sensibiliser tous ses citoyens aux arts et à la culture, particulièrement sa jeunesse, en vue de créer de nouveaux publics toujours plus friands d'enrichissement personnel et de s'assurer, ainsi, d'une relève artistique.

Les valeurs promues correspondent aux grands idéaux sur lesquels repose l'intervention culturelle de la Ville de Longueuil. Ces valeurs fondatrices servent d'assises aux décisions et à la conduite de la Ville en matière de développement culturel municipal. La Ville de Longueuil reconnaît les valeurs fondatrices suivantes :



Les apprentis impressionnistes
Projet estival – Plein Sud

Valeurs

1 | ACCESSIBILITÉ À LA CULTURE

La Ville de Longueuil s'assure de l'accessibilité géographique, physique et économique des équipements et des activités culturels pour le plus grand nombre possible de citoyens.

2 | ÉQUITÉ ET DROIT À LA CULTURE

La Ville de Longueuil affirme le droit à la culture et se doit de faire en sorte que ses citoyens, particulièrement les moins bien nantis, accèdent à ses richesses culturelles et se les partagent.

3 | IDENTITÉ CULTURELLE

La Ville de Longueuil est tenue de faire s'épanouir chez tous ses citoyens le sentiment de fierté et d'appartenance à la municipalité et à ses marqueurs culturels.

4 | QUALITÉ DANS L'INTERVENTION CULTURELLE

La Ville de Longueuil doit garantir la qualité des services culturels offerts à ses citoyens. Elle veillera au respect des normes de qualité et de compétence.

5 | RECONNAISSANCE

La Ville de Longueuil a le devoir de reconnaître l'apport de ses artistes et de ses organismes culturels à la vie municipale en posant des gestes concrets de valorisation.

6 | LIBERTÉ DE CRÉATION ET D'EXPRESSION

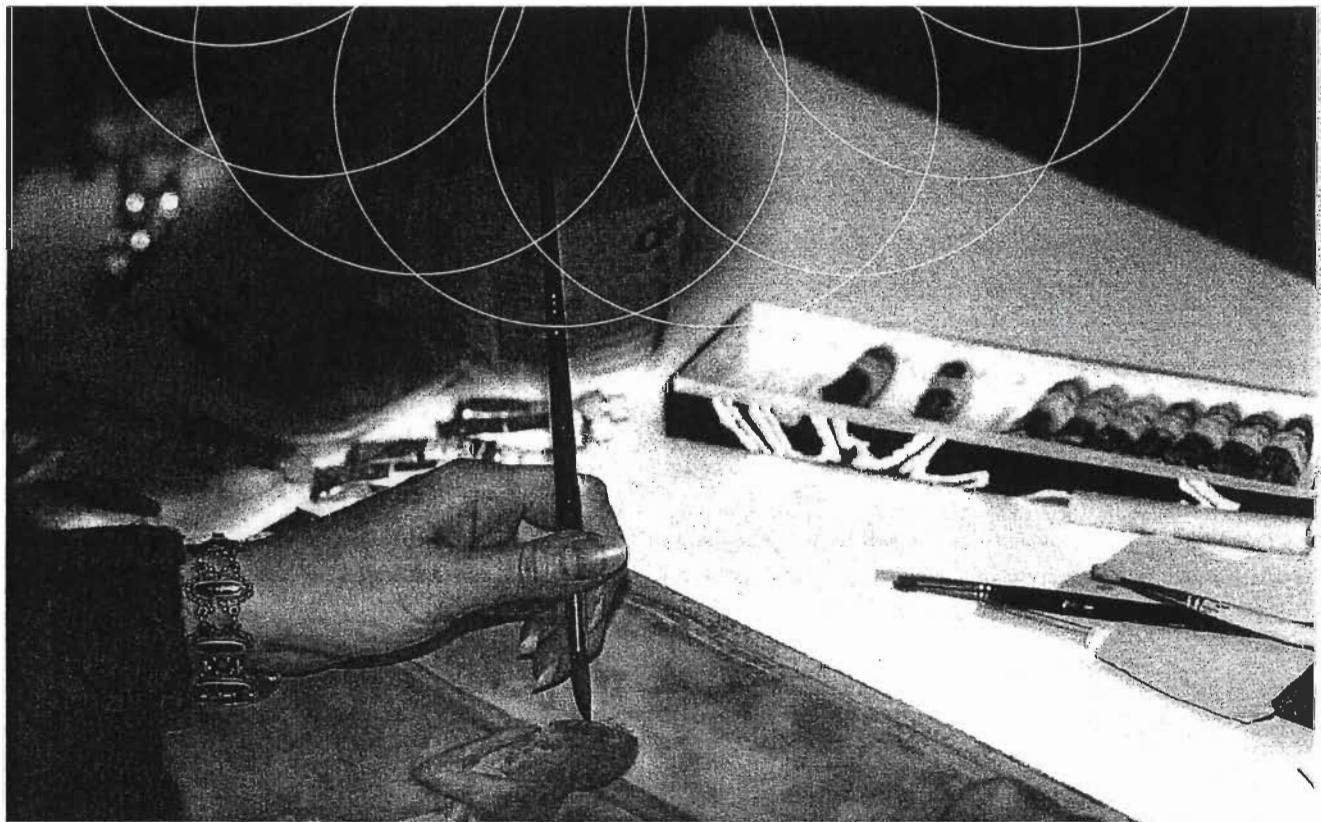
La Ville de Longueuil veille à fournir aux artistes et aux créateurs des conditions propices à l'expression de leur art.

*Réfléchir n'est possible
qu'entre deux amoureux aux mains accélérées.
Leur grandeur ne nous oublient jamais.
Deux coeurs nous reçoivent
dans l'amoureuse existence.
On leur confie nos bruits cristallins
qui ne s'épuisent jamais.
Et, si on se sentait habiles à recommencer nos corps,
on deviendrait la pluie
liée à la limpidité des choses,
on prendrait certaines habitudes de perfection.
Pour l'instant, on se contente d'être
un lieu qui bascule,
un pays mélancolique sous la neige,
un paysage contre le ciel,
on se contente d'être debout
dans le premier portique de l'immensité.*

Jean-Marc Desgent
Extrait de *Les Paysages de l'extase*
Prix Rina-Lasnier, 2000
Les Éditions Les Herbes rouges, 1997

Les principes directeurs d'intervention éclairent et guident la pratique quotidienne des intervenants culturels dans leurs décisions et gestes à poser au niveau de l'action municipale. Ils assurent le traitement équitable de chaque citoyen et partenaire. La Ville, dans son intervention culturelle, s'engage à respecter les principes directeurs suivants :

Atelier d'aquarelle du Centre culturel Jacques-Ferron

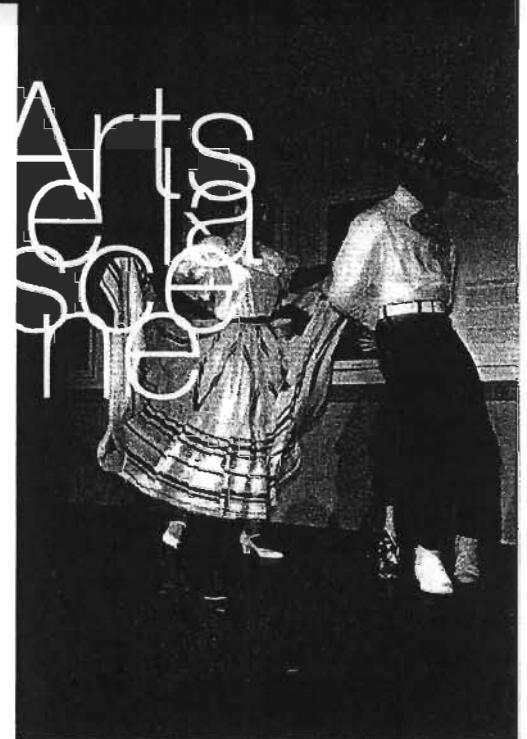


Principes directeurs d'intervention

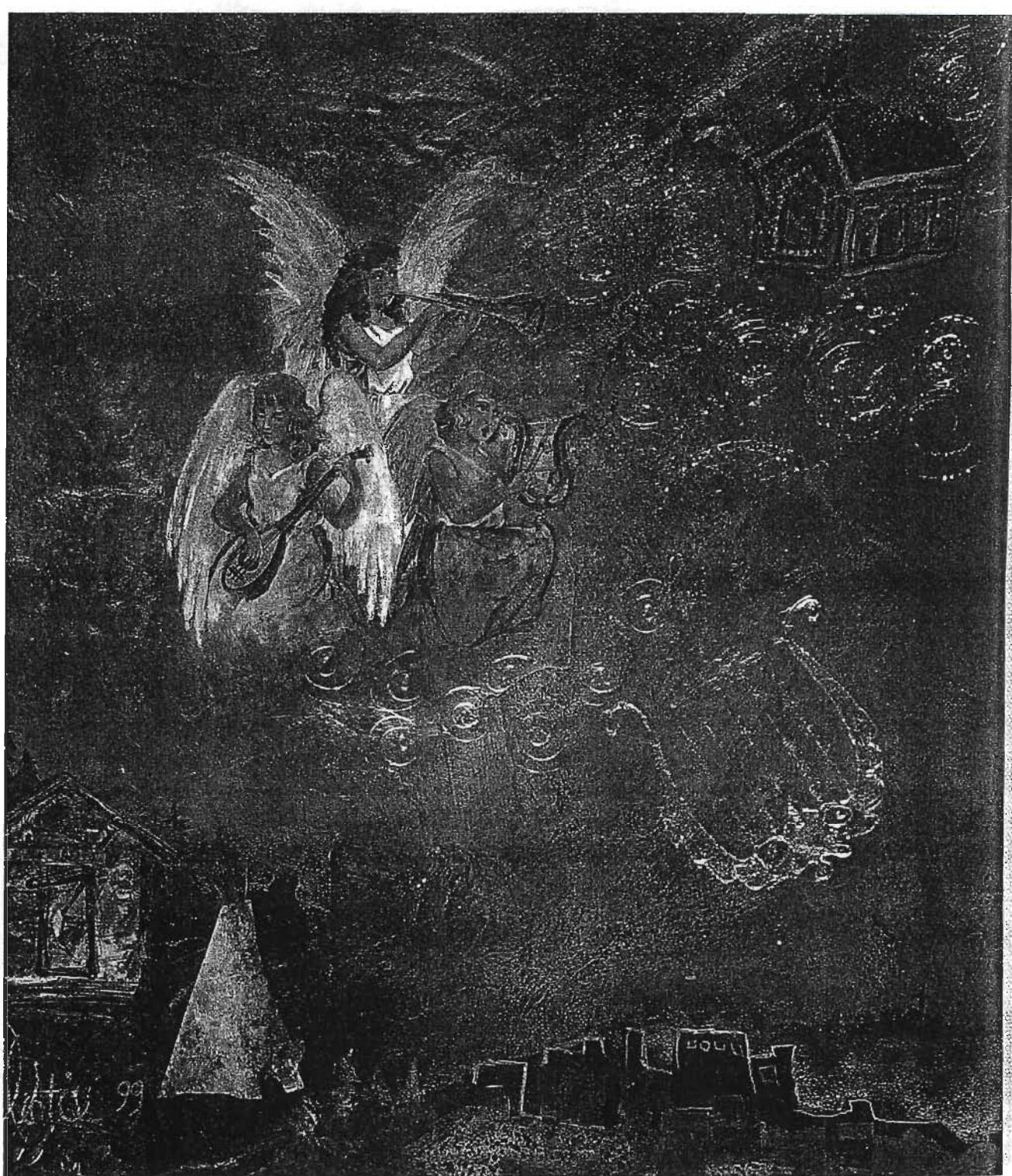
- | Assumer pleinement son dynamisme et sa primatie dans le secteur culturel et conserver sa responsabilité municipale.
- | Reconnaître la culture comme moteur de développement économique et urbain.
- | S'assurer d'offrir des services en matière culturelle répondant aux besoins des citoyens sur son territoire.
- | Encourager la décentralisation des activités et des projets culturels dans les quartiers. Elle pourra le faire par modulation selon les activités dans une optique d'accessibilité et de développement de nouvelles clientèles.
- | Identifier et définir les grandes orientations en matière de développement culturel municipal, veiller à leur mise en œuvre au moyen d'un plan d'action culturel et le cas échéant par une *Entente globale de développement culturel* avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- | Favoriser l'implication des organismes et des citoyens dans l'univers culturel, tout en demeurant maître d'œuvre en cette matière. À cet effet, elle doit accepter de mandater artistes et organismes et, ainsi, leur déléguer certaines responsabilités.
- | Définir des organismes de développement culturel et leur dépêcher des responsabilités en leur assurant un soutien adéquat.
- | Veiller au maintien des liens de réseau entre les intervenants culturels.
- | Établir un mécanisme permanent de concertation entre les ressources du milieu culturel, éducationnel et privé pour travailler à des partenariats et à d'étroites collaborations.
- | Veiller à consolider les acquis en matière culturelle.



Les Bouquinistes du Saint-Laurent



Les Mutins de Longueuil
Extrait présenté lors du lancement du Printemps culturel de Longueuil



Marie-Lyne Lortie

Les amours de mon pays, 1999

Oeuvre choisie lors du concours de

la carte du maire, décembre 2000

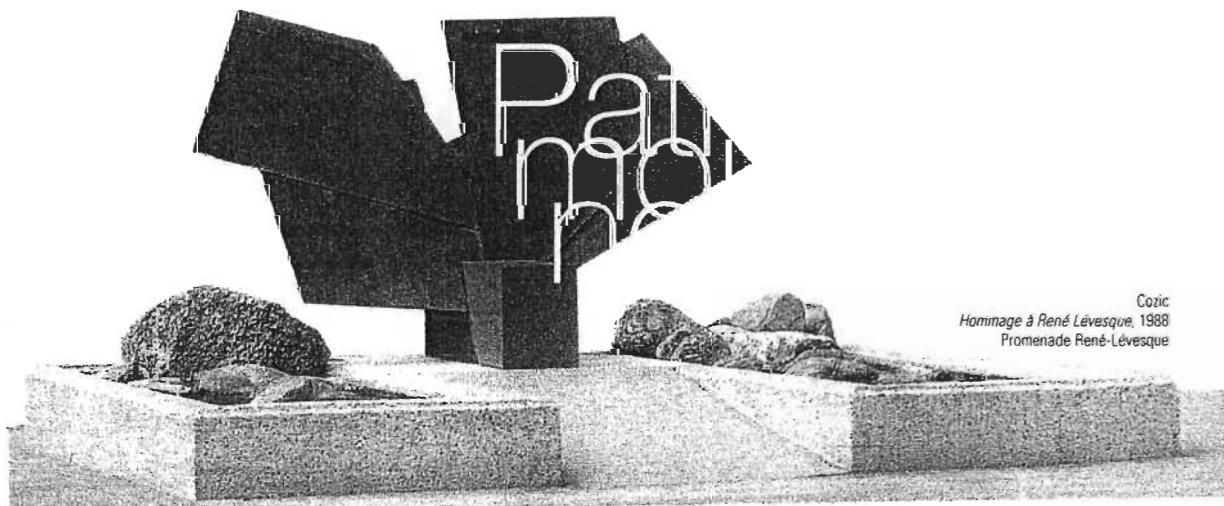
Acrylique et médiums mixtes

33,5 x 36 cm

Fonctions et domaines culturels privilégiés

La Ville de Longueuil adopte, pour la présentation du contenu de sa politique culturelle, une approche typologique des fonctions culturelles.

- 1 | MISE EN VALEUR ET RAYONNEMENT
- 2 | ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE
- 3 | ÉDUCATION ET FORMATION
- 4 | SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE
- 5 | DÉCENTRALISATION
- 6 | CONCERTATION
- 7 | DIFFUSION
- 8 | INFORMATION CULTURELLE
- 9 | PROMOTION
- 10 | PRÉSÉRATION ET AMÉNAGEMENT



EN TERME D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | continuer à développer son identité culturelle et le sentiment d'appartenance;
- | s'identifier à ses artistes et à ses organismes, comme ces derniers sont appelés à se reconnaître dans la vie de la communauté longueuilloise;
- | épauler le développement d'un dynamisme culturel local;
- | identifier, définir et développer ses marqueurs culturels;
- | valoriser les artistes, créateurs et organismes culturels qu'elle considère comme des ambassadeurs municipaux;
- | servir le rayonnement des organismes culturels, des créateurs et artistes à l'extérieur de la Ville puisqu'elle reconnaît que ces derniers sont générateurs de qualité de vie par leur renommée.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | consolider les acquis et soutenir les réussites de la vie culturelle;
- | impliquer les artistes dans la vie quotidienne municipale;
- | établir les moyens de reconnaître officiellement les artistes, les créateurs et les organismes culturels;
- | encourager la mise sur pied d'un programme d'aide aux artistes professionnels appuyant la diffusion de leurs œuvres et productions à l'extérieur de la Ville;
- | inciter à l'organisation d'un événement culturel d'envergure;
- | favoriser la création d'un site à caractère historique dans l'espoir d'attirer le tourisme culturel;
- | donner au fleuve et à ses abords la possibilité de devenir un haut lieu de culture;
- | soutenir la reconnaissance du statut professionnel de l'artiste.

Dans les domaines particuliers des arts de la scène, des arts visuels et du patrimoine :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | garantir la conservation et la mise en valeur des productions artistiques et patrimoniales.

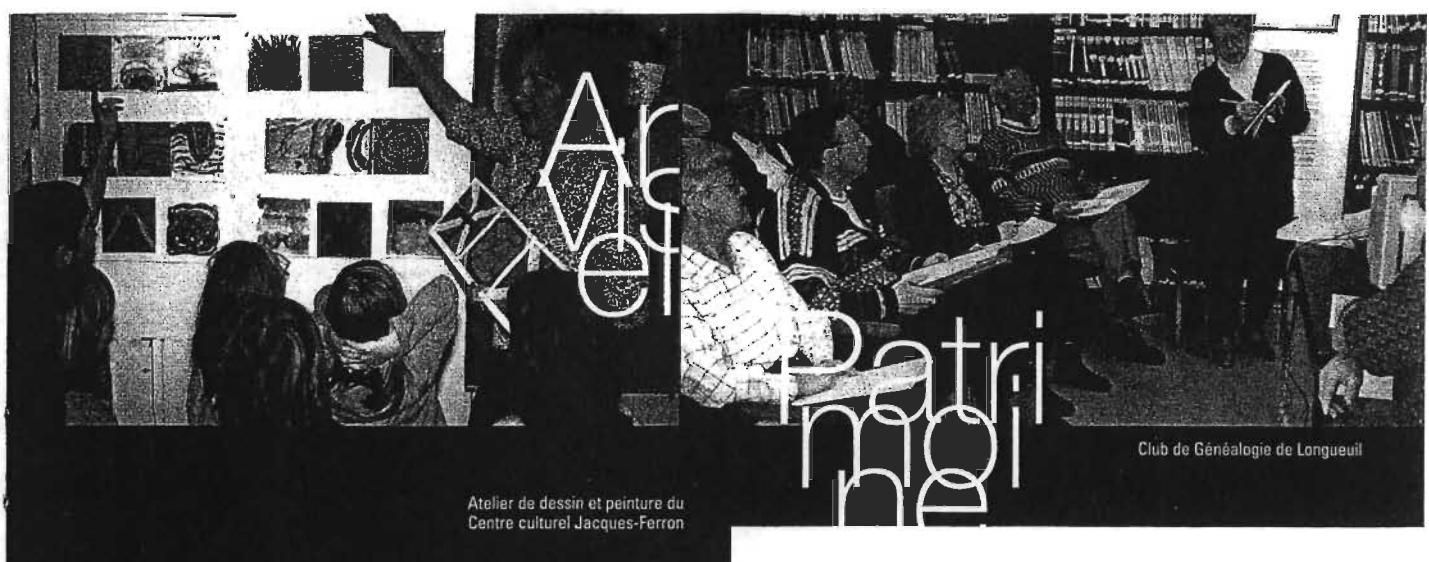
EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | encourager la création d'un programme de circulation des productions culturelles locales;
- | développer une politique de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine;
- | stimuler, seconder et défendre les publications à caractère historique et patrimonial.

1. Mise en valeur et rayonnement

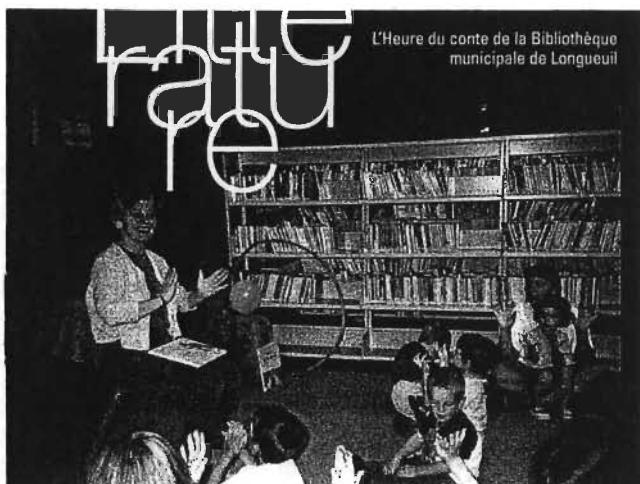
Par **mise en valeur et rayonnement**, la Ville fait référence à des processus de valorisation de ses organismes culturels, artistes et créateurs ; elle renvoie aussi à la capacité de projeter l'image de sa vie culturelle à l'extérieur de son territoire. *La Société de développement des arts et de la culture* qui fêtait en 2000 son dixième anniversaire, véhicule cette volonté de mettre en valeur les artistes et les créateurs professionnels. Quant au rayonnement des arts et de la culture à l'extérieur des frontières de Longueuil, *L'Orchestre symphonique de la Montérégie* est un de ses ambassadeurs culturels les plus prestigieux.





2. Accessibilité aux arts et à la culture

Par **accessibilité aux arts et à la culture**, la Ville fait d'abord référence à l'ouverture géographique et physique des activités et équipements culturels. La décentralisation de la culture vers les quartiers de la Ville illustre bien cette notion. Accessibilité signifie aussi rendre la culture économiquement abordable pour le plus grand nombre de citoyens. Traditionnellement, la Ville de Longueuil a cherché à rapprocher ses citoyens de la culture : le réseau des bibliothèques répond bien à ce type d'accessibilité, en apportant la littérature à proximité de leur domicile.



EN TERME D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | rendre accessibles à ses citoyens les arts et la culture, en portant une attention particulière aux jeunes et aux citoyens socialement ou économiquement moins favorisés;
- | permettre à ses citoyens d'accéder aisément aux équipements culturels.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | maintenir et développer les activités «jeune public»;
- | normaliser ses équipements culturels;
- | maintenir, voire augmenter le nombre d'activités servant les contacts et liens entre la population, les artistes et les créateurs.

Dans les domaines particuliers des arts de la scène et de la littérature :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | contribuer à rendre très accessibles les équipements de la Ville aux organismes culturels et aux artistes.

EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | déployer une stratégie tarifaire supportant les organismes culturels pour augmenter l'accessibilité aux lieux de diffusion culturelle;
- | encourager un esprit de partenariat entre artistes et diffuseurs afin de stimuler leurs constantes collaborations;
- | rendre la future bibliothèque centrale géographiquement et physiquement accessible à tous les citoyens.

K,
;
;
;
;
;
;
;
E,
;
;
;
n
e
longueuil

EN TERME D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | maintenir et développer l'éveil à la culture chez les jeunes en vue de constamment former de nouveaux publics au moyen de services appropriés;
- | déléguer plusieurs responsabilités en matière d'initiation aux arts et à la culture aux organismes culturels reconnus par la Ville;
- | s'assurer qu'il y ait des organismes culturels qui s'occupent de formation;
- | conserver et accroître les liens entre éducation et culture;
- | encourager la formation de la relève artistique;
- | faire la lutte à l'analphabétisme, en collaboration étroite avec tous les organismes du milieu.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | développer des activités de sensibilisation à la culture et aux arts;
- | soutenir et déployer des activités d'initiation et d'apprentissage, notamment pour les jeunes, en privilégiant la prise en charge de ces activités par des organismes reconnus;
- | définir des protocoles d'entente afin de laisser à divers organismes culturels reconnus l'organisation et l'animation de certaines activités liées aux arts et à la culture;
- | se doter d'un programme d'éducation à la culture en partenariat avec les écoles, en mettant en lien artistes et milieu scolaire;
- | faciliter l'engagement d'artistes professionnels et de personnes compétentes dans le domaine des arts pour l'organisation et la tenue d'activités d'initiation;
- | rédiger un inventaire des activités d'initiation et de formation offertes sur le territoire;
- | permettre le développement de parrainage afin de soutenir la relève;
- | aider les organismes de quartiers à combattre l'analphabétisme et, dans ce but, affecter les ressources requises pour la mise sur pied de projets d'alphanétisation avec le milieu communautaire.

Dans le domaine particulier de la littérature :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | développer le volet « animation » de la bibliothèque et de ses succursales.

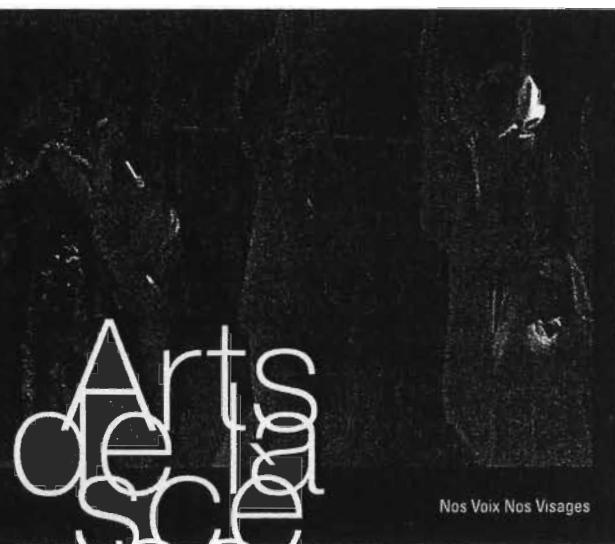
EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | concevoir des programmes d'animation du livre et d'incitation à la lecture et affecter les ressources nécessaires à cet effet.

3. Éducation et formation

Par **éducation**, la Ville entend dans un premier temps initier ses citoyens aux arts et à la culture, les sensibiliser aux divers domaines culturels. Dans un deuxième temps, la Ville cherche à transmettre des valeurs et des connaissances en liant de façon permanente et dynamique le milieu culturel et scolaire.

La **formation** signifie le perfectionnement constant de ceux qui ont un intérêt marqué pour la pratique des arts. *Nos Voix Nos Visages*, depuis plus d'une décennie, illustre bien par sa vitalité, l'importance d'une bonne formation en arts de la scène.





Le Vieux-presbytère St. Mark abrite les locaux de la SODAC.

4. Soutien au développement des arts et de la culture

Par soutien, la Ville entend appuyer financièrement, techniquement et professionnellement les arts et la culture. Par exemple, le programme d'aide financière aux organismes et aux artistes professionnels de *La Société de développement des arts et de la culture*, corporation subventionnée par la Ville, montre bien son engagement en cette matière.

EN TERME D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LA VILLE S'ENGAGE À :

- l majorer les budgets liés à la culture;
- l supporter techniquement et professionnellement les organismes culturels et les artistes professionnels;
- l aider financièrement, en lien avec les partenaires privés et publics, les organismes culturels ainsi que les artistes et les créateurs professionnels en ce qui concerne leurs créations, leurs productions et la diffusion de ces dernières;
- l soutenir financièrement l'organisme de support aux organismes culturels, artistes et créateurs professionnels, sur une base triennale;
- l encourager les initiatives des créateurs;
- l jouer un rôle d'interface entre les commanditaires et les organismes culturels de manière à stimuler l'accès aux commandites, notamment pour les événements majeurs;
- l épauler la relève.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- l maintenir les services offerts par la *Politique de reconnaissance et soutien aux organismes* et les adapter aux besoins de ces derniers afin de faciliter leur travail et ainsi diversifier l'offre de service à la population;
- l augmenter le pourcentage du budget municipal de fonctionnement accordé à la culture et les dépenses culturelles *per capita*;
- l déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme d'aide financière aux artistes ou créateurs professionnels et au fonctionnement d'organismes culturels professionnels reconnus par la Ville;
- l transmettre la responsabilité de la gestion d'un programme d'aide aux projets spéciaux d'organismes culturels professionnels reconnus par la Ville;
- l mettre sur pied un programme d'aide à la restructuration des organismes culturels professionnels reconnus par la Ville de manière à assurer leur sauvegarde;
- l encourager les mesures d'exemption de taxes pour les artistes, en ce qui concerne, par exemple, les ateliers d'artistes;
- l créer un programme de soutien aux projets spéciaux d'organismes culturels non professionnels reconnus par la Ville afin de stimuler des initiatives à caractère culturel;
- l déléguer la responsabilité de la gestion d'un programme de bourses pour la relève;
- l favoriser l'accessibilité pour les artistes à des espaces et à des lieux de création;
- l maximiser l'utilisation des espaces disponibles ou pouvant l'être pour des fins culturelles;
- l partager des espaces et revoir les vocations des locaux scolaires, en accord avec le milieu de l'éducation et des autres partenaires.

Dans les domaines des arts de la scène, de la littérature et du patrimoine:

EN TERME D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, LA VILLE S'ENGAGE À :

- l poursuivre son soutien financier à l'organisme professionnel de diffusion en arts de la scène;
- l développer un programme de soutien pour les organismes qui ont des projets dans le domaine patrimonial.

EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- l reconduire son protocole d'entente avec l'organisme majeur de diffusion des arts de la scène;
- l mettre à la disposition des écrivains des espaces appropriés;
- l établir un programme de soutien aux projets et aux événements culturels;
- l offrir un soutien au *Bureau d'information touristique* en lui fournissant les espaces et les équipements nécessaires et s'enrichir d'un *Office du tourisme et des congrès*.

Avant même qu'il en prononce les premiers mots, alors qu'il en est à mouler la mandoline à son corps, le visage de mon père s'illumine. Les cordes ont frémi sous les accords, le refrain est lancé, la maison libre. Instants d'ivresse. Pour moi. Pour ma grande sœur. Pour ma mère, elle-même médusée par ce concert dont elle peut, sans trop d'erreurs, deviner le programme. En imitant mon père, j'ai l'impression de m'approprier ce pouvoir de modeler l'univers à ma fantaisie, de lui imposer mon tempo, de traduire en mots d'amour les discours des adultes, d'insuffler à leurs soupirs d'impuissance un vibrant crescendo, à leurs sanglots étouffés, de tendres pianissimo. Ma voix frôle les nuages, rejoint les clochers, percute la cloison du monde et me revient. Chaque refrain ajoute à mon exaltation. Mon cœur, trop petit pour la contenir, me fait mal. Je dois passer à une autre chanson, puis à une autre, sans m'arrêter. Ou si peu, juste le temps de replier mes jambes sous la planche de ma balançoire et de les ramener vers le ciel avec plus de ferveur. Vertige délectable.

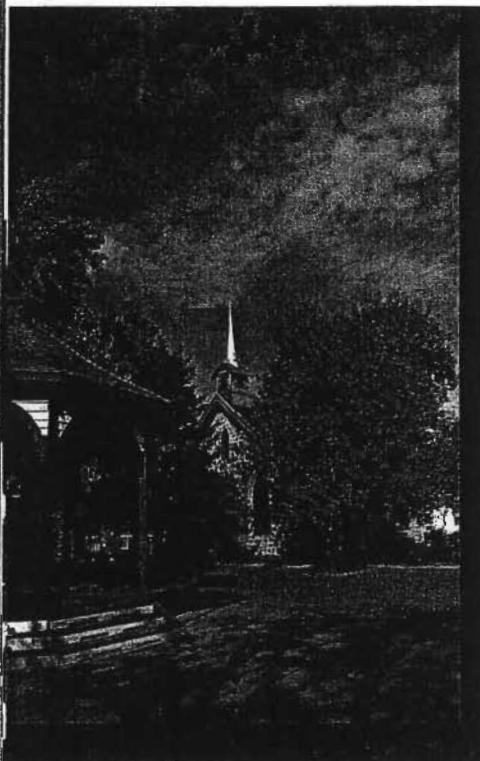
Pauline Gill

Extrait de *Et pourtant elle chantait*

Éditions VLB, 2001

5. Décentralisation

Par décentralisation, la Ville renvoie à sa volonté ferme de rapprocher de ses citoyens, ses structures et ses services. La Ville de Longueuil a une longue tradition en matière de décentralisation de ses prestations. Elle aimerait transposer au plan culturel cette expérience en matière de services de proximité.



Église anglicane St. Mark et kiosque à musique du parc St. Mark

EN TERME D'OBJECTIF GÉNÉRAL, LA VILLE S'ENGAGE À :

l décentraliser l'offre de service et les équipements sur son territoire pour rendre accessible la culture dans les quartiers.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

l concrétiser cette décentralisation par modulation selon les domaines, les niveaux de pratique et les besoins de ses citoyens.

Dans le domaine particulier de la littérature:

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

l décentraliser l'animation du livre dans les quartiers.

EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

l s'associer aux ressources des quartiers pour développer ses activités d'animation culturelle.

de mon père
i. Pour ma
gramme. En
mon tempo,
ndo, à leurs
me revient.
tre chanson,
ire et de les

Pauline Gill
elle chantait
VLB, 2001

6. Concertation

Par **concertation**, la Ville évoque la mise en commun des ressources et la mise en réseau des divers partenaires culturels. Avec la mise sur pied de la *Commission municipale de la culture* et de ses sous-comités disciplinaires, la Ville a lancé un fort mouvement de concertation.



EN TERME D'OBJECTIFS GÉNÉRAUX, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | maintenir et amplifier la concertation avec les organismes et intervenants culturels;
- | créer un réseau culturel vivant et communicatif;
- | faciliter la concertation avec le milieu des affaires en créant des liens et des partenariats;
- | s'associer, le cas échéant, à un ou des partenaires pour élaborer des programmes, des projets ou des activités dans le domaine culturel.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | élaborer des protocoles d'entente avec des organismes culturels pour la mise sur pied de programmes ou d'activités dans le domaine culturel;
- | coordonner des projets de développement culturel entre des organismes aux intérêts communs;
- | consulter à intervalle régulier les artistes et les organismes culturels;
- | reconnaître à la *Division arts et culture* le mandat de superviser l'application de la politique culturelle et d'élaborer le plan d'action;
- | maintenir la *Commission municipale de la culture* et ses sous-comités (arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine) et évaluer à tous les cinq ans la politique culturelle;
- | proposer et surtout promouvoir la création d'un *Conseil des arts* pour la nouvelle ville;
- | encourager des activités « Arts-Affaires »;
- | inviter les gens d'affaires à participer aux manifestations culturelles.

Dans les domaines particuliers de la littérature et du patrimoine :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | favoriser et soutenir la concertation entre les différents intervenants pour la mise sur pied de projets culturels.

EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | consulter et impliquer les auteurs et les organismes culturels concernés dans le dossier de la *bibliothèque centrale*;
- | s'engager à maintenir la *Commission du patrimoine*.

**EN TERME D'OBJECTIF GÉNÉRAL,
LA VILLE S'ENGAGE À :**

- | favoriser la diffusion des arts et de la culture.

**EN TERME D'INTERVENTION
GÉNÉRALE, LA VILLE A
L'INTENTION DE :**

- | favoriser la mise sur pied de programmes de diffusion des arts et de la culture;
- | faciliter la normalisation des lieux culturels professionnels;
- | maintenir et développer le soutien aux activités d'éducation par le biais de la diffusion culturelle.

Dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels et du patrimoine :

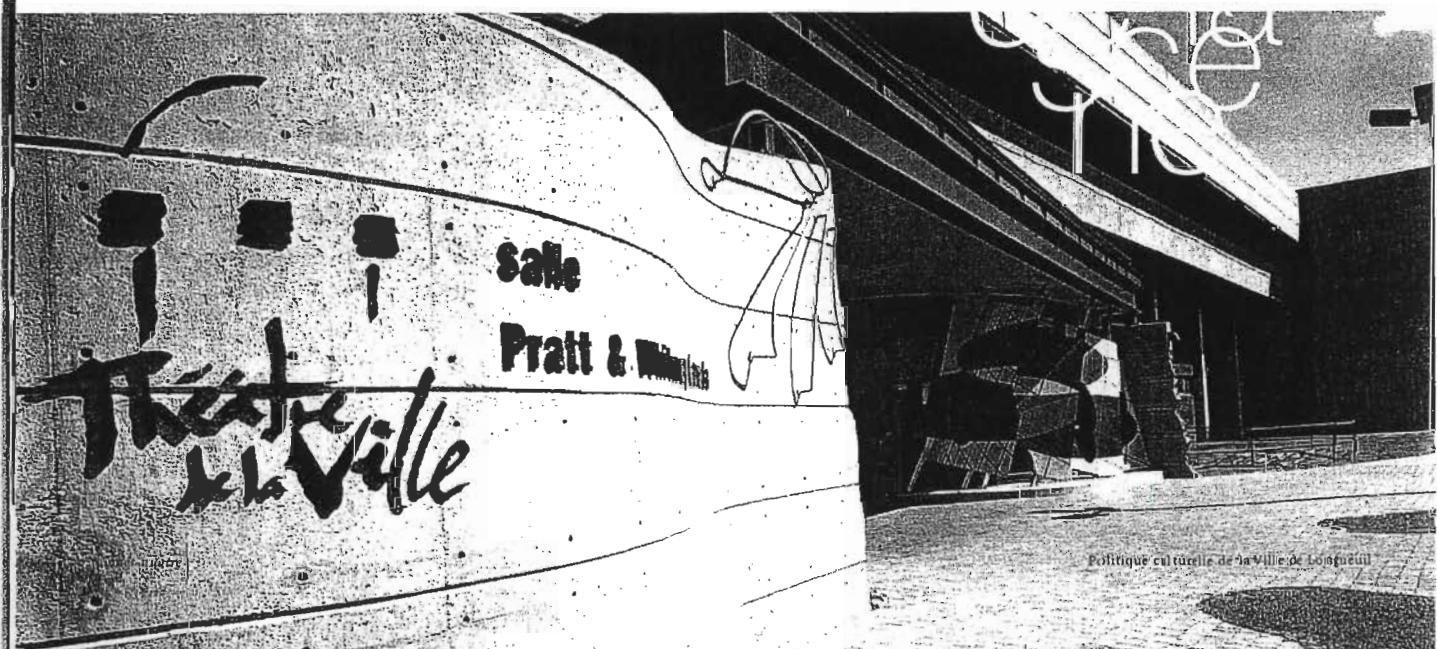
**EN TERME D'OBJECTIFS
SPÉCIFIQUES, LA VILLE S'ENGAGE À :**

- | se servir de la diffusion de productions artistiques comme moyen de sensibilisation à l'art;
- | donner à la diffusion des œuvres d'art un sens pédagogique;
- | encourager l'édition de livres historiques concernant Longueuil et ses environs par les organismes d'histoire, de patrimoine et de généalogie.

**EN TERME D'INTERVENTION
SPÉCIFIQUE, LA VILLE A
L'INTENTION DE :**

- | soutenir et développer des lieux de diffusion en arts visuels;
- | déléguer à un organisme reconnu en arts visuels la responsabilité de diffuser les œuvres des organismes culturels et des artistes professionnels de son territoire, en développant des partenariats appropriés;
- | poursuivre, sinon élargir le programme estival de diffusion culturelle du *Parc St. Mark*;
- | actualiser la politique d'acquisition d'œuvres d'art par la Municipalité et étudier la possibilité de déléguer la responsabilité de sa mise en œuvre;
- | fournir aux organismes concernés des moyens de diffusion et d'interprétation de l'histoire et du patrimoine longueuillois.

Théâtre de la Ville intégrant une œuvre de Lise Boisneau «Miroirs ronds de lumière et rideau de scène»
Architecte: Mario Petrone



8. Information culturelle

Par information, la Ville entend prendre la responsabilité de renseigner continuellement ses citoyens sur la vie culturelle locale et sur ses richesses patrimoniales. *Le guide loisir, culture et vie communautaire* ainsi que *Le carnet culturel* s'avèrent des véhicules indispensables d'information culturelle aux citoyens.

EN TERME D'OBJECTIF GÉNÉRAL, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | informer les citoyens sur la vie culturelle dans leur ville.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | continuer à offrir *Le guide loisir, culture et vie communautaire* et *Le carnet culturel* sous une facture revue et améliorée;
- | intégrer dans *Le guide du citoyen* une section liée à la culture et aux arts;
- | sensibiliser les médias à la vie culturelle dans la ville;
- | développer des collaborations avec les journaux locaux de façon à créer une page culturelle.

Dans le domaine particulier du patrimoine :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | informer les citoyens sur les richesses patrimoniales de leur ville.

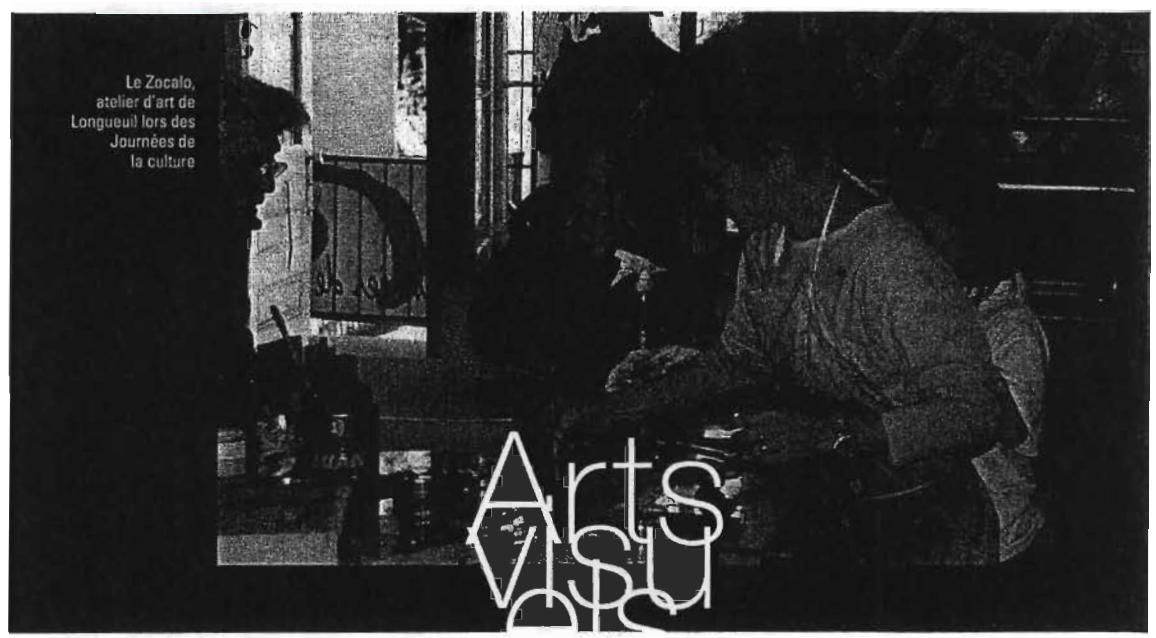
EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | créer, en association avec les organismes intéressés, un inventaire des richesses patrimoniales;
- | créer un guide culturel touristique annuel pour développer le tourisme culturel.

Week-end d'artistes sur la rue Saint-Charles



Politique culturelle de la Ville de Longueuil



9. Promotion

Par promotion, la Ville fait référence à l'accroissement de la visibilité des organismes culturels, artistes et créateurs œuvrant sur son territoire. Cette fonction implique aussi la mise en lumière des activités et des sites culturels patrimoniaux de la Ville. *Le Printemps culturel de Longueuil*, événement réalisé grâce à la collaboration entre la Ville et ses partenaires culturels, promeut les activités et événements culturels sur le territoire longueuillois durant la saison printanière.

EN TERME D'OBJECTIF GÉNÉRAL, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | promouvoir et augmenter la visibilité des organismes culturels, artistes et créateurs.

EN TERME D'INTERVENTION GÉNÉRALE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | développer des stratégies de communication pour la promotion de la vie culturelle;
- | maintenir et créer des outils de promotion de la culture;
- | déléguer le développement d'un programme visant la promotion des artistes professionnels.

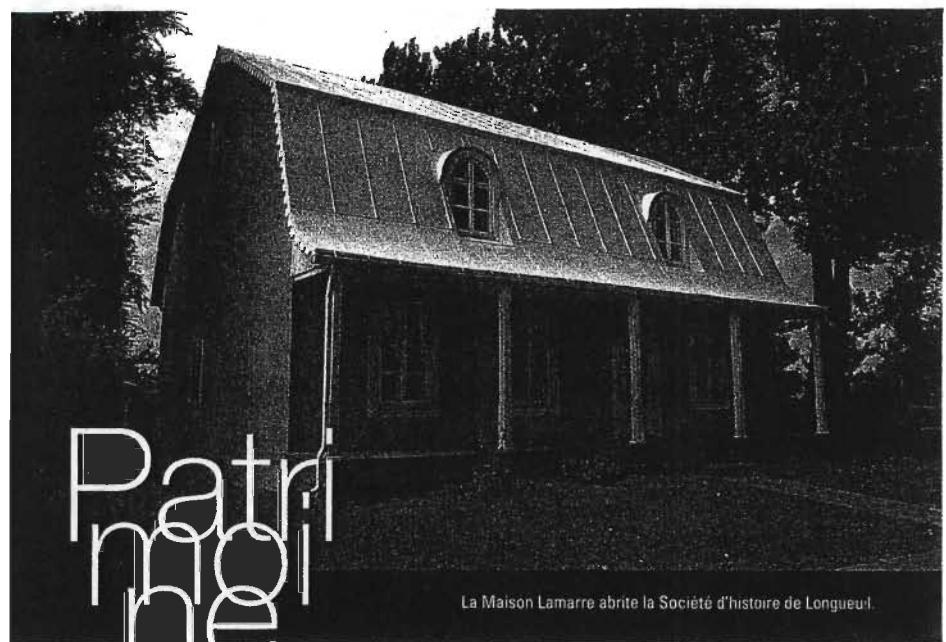
Dans le domaine particulier du patrimoine :

EN TERME D'OBJECTIF SPÉCIFIQUE, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | mettre de l'avant des activités à caractère culturel et patrimonial et développer les sites culturels et patrimoniaux de la Ville.

EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | maintenir et renforcer le *Bureau d'information touristique* ainsi que développer un *Office du tourisme et des congrès*.



10. Préservation et aménagement

Par **préservation**, la Ville pense à la conservation et à la restauration des sites patrimoniaux et des biens culturels. *La Commission du patrimoine*, gardienne fidèle du site patrimonial traditionnel, contribue à la sauvegarde et à la pérennité du patrimoine.

Par **aménagement**, la Ville songe à une forme de gestion d'ensemble du territoire prenant en compte les richesses historiques et patrimoniales de la Ville.

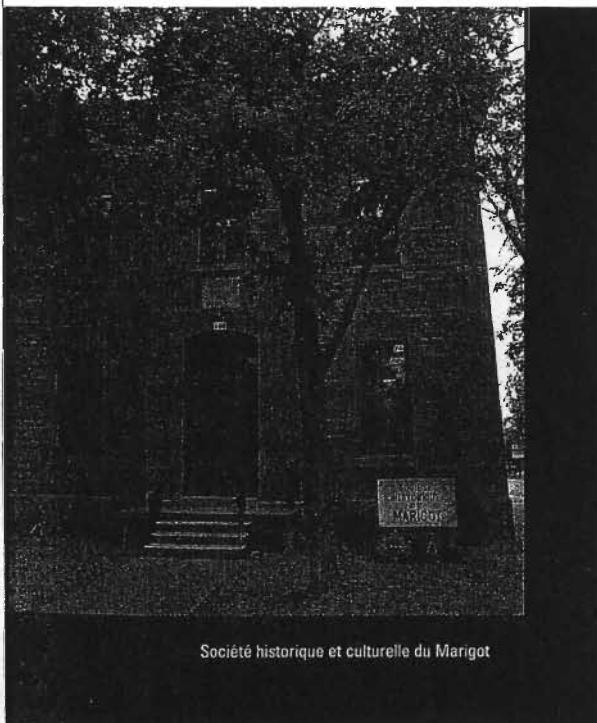
Dans le domaine particulier du patrimoine :

EN TERME D'OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, LA VILLE S'ENGAGE À :

- | préserver et conserver son patrimoine;
- | porter, du point de vue culturel, une attention particulière à l'aménagement du territoire;
- | amplifier l'intégration de l'art à l'aménagement et à l'architecture.

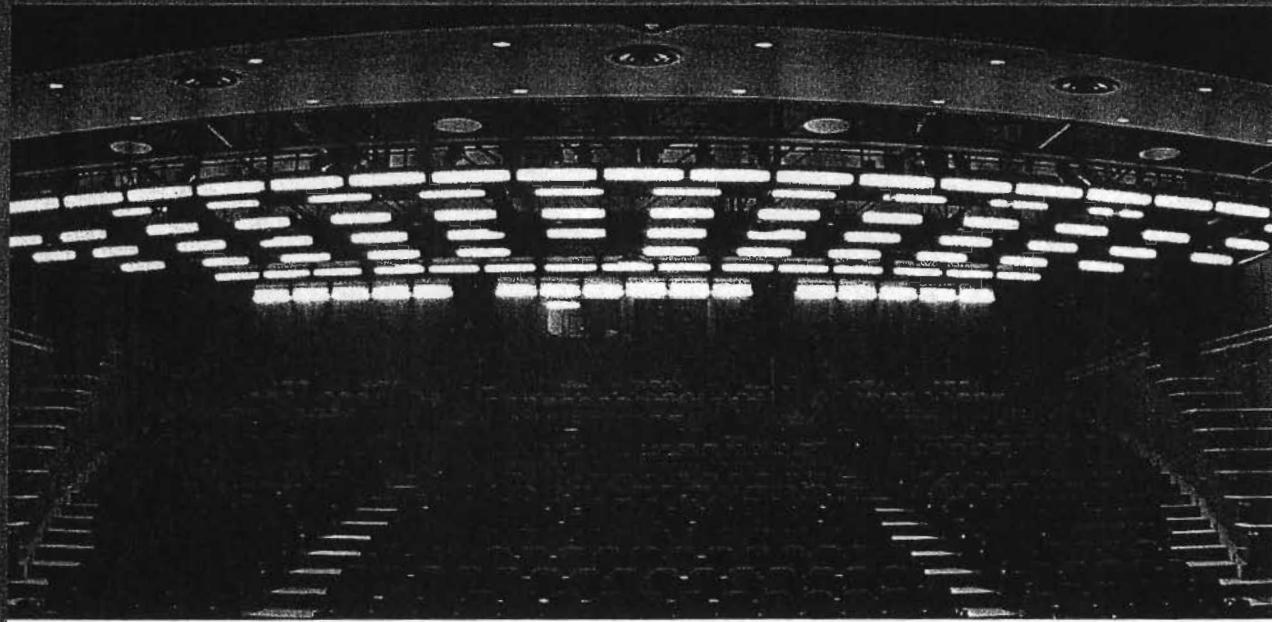
EN TERME D'INTERVENTION SPÉCIFIQUE, LA VILLE A L'INTENTION DE :

- | s'assurer que le site patrimonial de la Ville soit reconnu dans la charte de la nouvelle ville, que les lois et les dispositions le concernant soient reconduites et que soit clairement appliquée la Loi sur les biens culturels;
- | reconduire les pouvoirs et les responsabilités de *La Commission du patrimoine* lors de son intégration à la grande ville afin de préserver le site patrimonial traditionnel;
- | maintenir une politique de gestion d'ensemble du territoire en tenant compte des richesses historiques et patrimoniales;
- | créer, parce qu'on en reconnaît l'importance, une politique municipale d'intégration de l'art à l'aménagement et à l'architecture;
- | conserver, préserver et restaurer selon le cas les sculptures, monuments et œuvres d'art sur le territoire de la Ville;
- | prévoir des lieux appropriés pour la conservation des archives municipales et des documents anciens, historiques et généalogiques. Ces lieux se devront de respecter à tout point de vue les normes établies pour la conservation de ce type d'archives et de documents.



Société historique et culturelle du Marigot

Équipements culturels

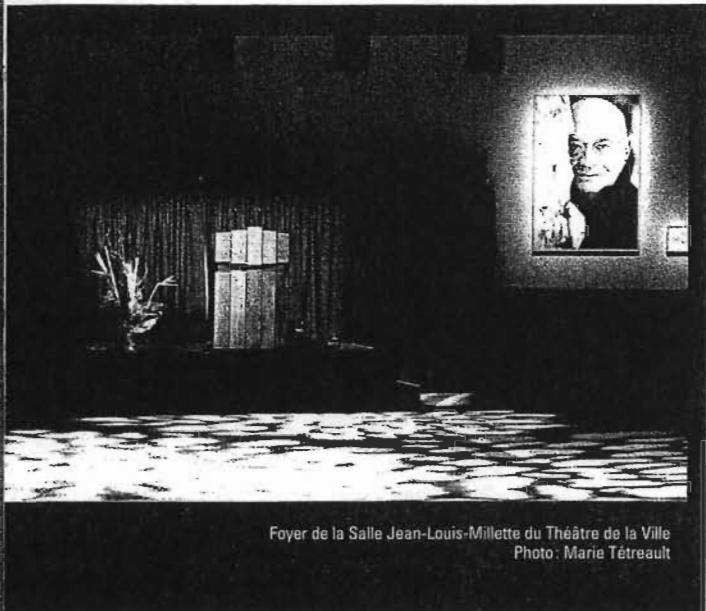


Salle Pratt & Whitney Canada du Théâtre de la Ville
Photo: Pierre Perrault

La Ville de Longueuil reconnaît l'importance des équipements et lieux culturels comme outils de mise en valeur et de développement des arts et de la culture dans une communauté.

I ÉQUIPEMENTS ET LIEUX CULTURELS ACTUELS

La Ville de Longueuil s'est enrichie au fil des ans d'équipements et de lieux culturels voués à l'animation, la formation, la création et la diffusion des arts et de la culture. Consciente que son réseau a été un élément déclencheur de son développement culturel, la Ville entend le parfaire afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des citoyens, des artistes et des créateurs longueuillois. Notons, par exemple, le *Centre culturel Jacques-Ferron* qui est un lieu culturel rassembleur, un pôle d'attraction important et heureusement fréquenté. *Le Théâtre de la Ville* et *Plein Sud* constituent aussi des carrefours culturels et s'avèrent d'une importance sans pareil dans la diffusion des arts. *Le Parc, le Vieux Presbytère et l'église St. Mark* constituent, en plus de leur dimension patrimoniale, un agora dynamique.



Foyer de la Salle Jean-Louis-Millette du Théâtre de la Ville
Photo: Marie Tétreault

LA VILLE S'ENGAGE À :

- l faire l'inventaire des lieux à caractère culturel et les faire bien connaître à sa population;
- l aménager, agrandir et rénover le *Centre culturel Jacques-Ferron* pour répondre aux besoins et aux normes d'accessibilité;
- l maintenir le soutien au *Théâtre de la Ville* parce qu'il constitue un incubateur important d'idées et de créations, parce qu'il s'avère un équipement de diffusion professionnel majeur;
- l faciliter la mise aux normes de *Plein Sud*, espace majeur de diffusion et aider, le cas échéant, à lui trouver un autre emplacement et mettre à sa disposition des locaux adéquats pour l'animation;
- l concevoir et fonder un centre d'information culturelle où la population et les touristes pourraient obtenir de précieux renseignements sur les organismes culturels et les artistes longueuillois;
- l développer, rénover et normaliser les succursales de bibliothèque sur le territoire;
- l s'assurer de préserver *l'église St. Mark* afin de l'utiliser pour la diffusion de productions artistiques;
- l collaborer à la recherche de locaux adéquats pour les organismes culturels reconnus;
- l envisager la possibilité d'utiliser des lieux polyvalents à des fins culturelles;
- l identifier, restaurer et préserver les sculptures et monuments du *Parc Marie-Victorin*;
- l veiller à protéger et à mettre en valeur les maisons et les sites historiques de la Ville de Longueuil.

I ÉQUIPEMENTS ET LIEUX CULTURELS NÉCESSAIRES

La Ville de Longueuil reconnaît, par ailleurs, ses nécessités en matière d'immobilisations culturelles. En effet, la Ville est consciente que son réseau de bibliothèques ne suffit plus aux demandes actuelles et projetées, qu'il ne correspond pas toujours aux normes en vigueur dans ce domaine, que lui fait aussi défaut une *bibliothèque centrale* avec ce que cela implique de modernisation. Elle conçoit bien qu'un tel équipement culturel, réalisé en partenariat avec le milieu de l'éducation, refléterait et matérialiserait sa primat et son dynamisme culturel et que cette infrastructure devrait être aisément accessible, notamment par le transport en commun. Une *Maison des arts et de la culture* ainsi qu'une *Maison des organismes culturels* apparaissent tout aussi indispensables; leurs espaces polyvalents et multidisciplinaires respectifs s'avéreraient de riches incubateurs à la création, l'animation et à la diffusion de la culture. Dans ce dessein, la Ville implanterait en collaboration avec des partenaires privés et publics, trois équipements majeurs:

UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

LA VILLE S'ENGAGE À :

- | se doter d'une Bibliothèque centrale;
- | majorer le financement accordé au secteur de la Bibliothèque;
- | agrandir la superficie de la Bibliothèque;
- | augmenter le personnel qualifié;
- | allonger les heures d'ouverture;
- | développer, rénover et normaliser les succursales de la Bibliothèque sur le territoire;
- | rendre disponibles des espaces à la Bibliothèque pour l'animation du livre;
- | maintenir la gratuité des services de base à la Bibliothèque;
- | tarifer modérément les services complémentaires aux services de base;
- | regrouper les principales collections dans la Bibliothèque centrale;
- | faciliter les prêts entre les différentes succursales de la Bibliothèque;
- | maintenir et développer les bibliothèques de quartiers et mettre en réseau les services de la Bibliothèque sur tout le territoire;
- | offrir des services et outils adéquats propres à une bibliothèque centrale, notamment à sa clientèle d'auteurs et d'écrivains.

UNE MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE

LA VILLE S'ENGAGE À :

- | se doter d'un bâtiment abritant des espaces polyvalents et multidisciplinaires pour de la diffusion, de l'animation, de la création et de la formation. On pourrait aussi y loger des bureaux administratifs liés au domaine des arts et de la culture;
- | produire à cet effet, une politique d'attribution de prêts de locaux en adaptant sa *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

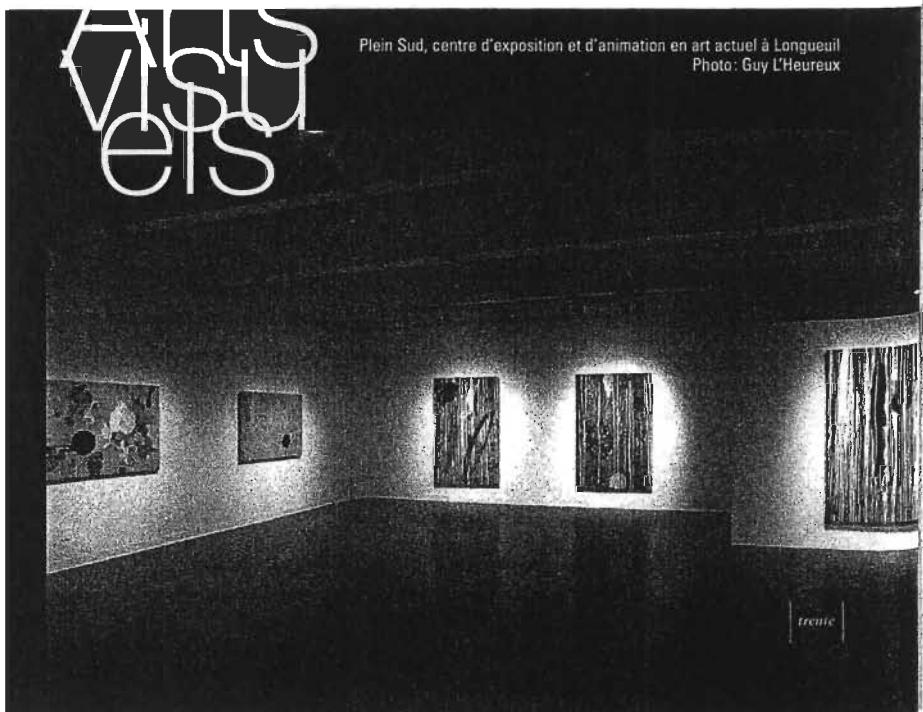
UNE MAISON DES ORGANISMES CULTURELS

LA VILLE S'ENGAGE À :

- | faire l'acquisition d'un espace permettant la mise en commun des ressources utiles aux organismes culturels;
- | mettre en place des bureaux administratifs;
- | créer une politique d'attribution et d'accessibilité des locaux;
- | fournir des services — ordinateurs, accès Internet, téléphone, télécopieur;
- | prévoir des espaces d'entreposage;
- | aménager des locaux polyvalents.



Plein Sud, centre d'exposition et d'animation en art actuel à Longueuil
Photo: Guy L'Heureux



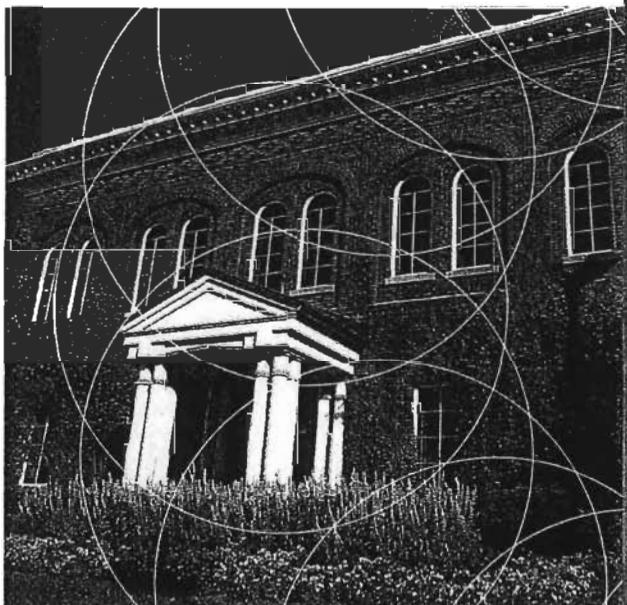
I CONCLUSION

La Ville de Longueuil s'enorgueillit de l'implication des nombreux intervenants culturels, artistes et créateurs dans le processus d'élaboration de cette politique culturelle renouvelée; cet engagement illustre bien à quel point la métropole montérégienne est aimée. Selon les témoignages recueillis auprès du milieu culturel, la consultation démocratique qui a précédé l'écriture de cette politique a été l'occasion de belles rencontres, de discussions ouvertes, de prises de conscience salutaires et a stimulé l'espoir de faire de Longueuil, une ville enviable à maints points de vue.

En 1990, la Ville avait déjà manifesté son intérêt pour les arts et la culture en rédigeant sa première politique culturelle, en créant la *Division arts et culture* ainsi que *La Société de développement des arts et de la culture*. Dix ans plus tard, la Ville de Longueuil a manifesté encore une fois son avant-gardisme en fondant une *Commission municipale de la culture*, lui donnant le mandat d'évaluer la politique de 1990, de l'amender, de la faire progresser. La joute et l'intelligence de cette seconde politique permettront de projeter la «Grande Longueuil» dans le 21^e siècle.

La Ville s'engage ainsi à s'impliquer dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, du patrimoine et de la littérature pour répondre aux besoins du milieu culturel et à la soif d'émancipation des Longueuillois. Un plan d'action triennal reconductible complétera cette politique, afin d'enfanter et de nourrir un environnement riche à l'épanouissement des arts et de la culture.

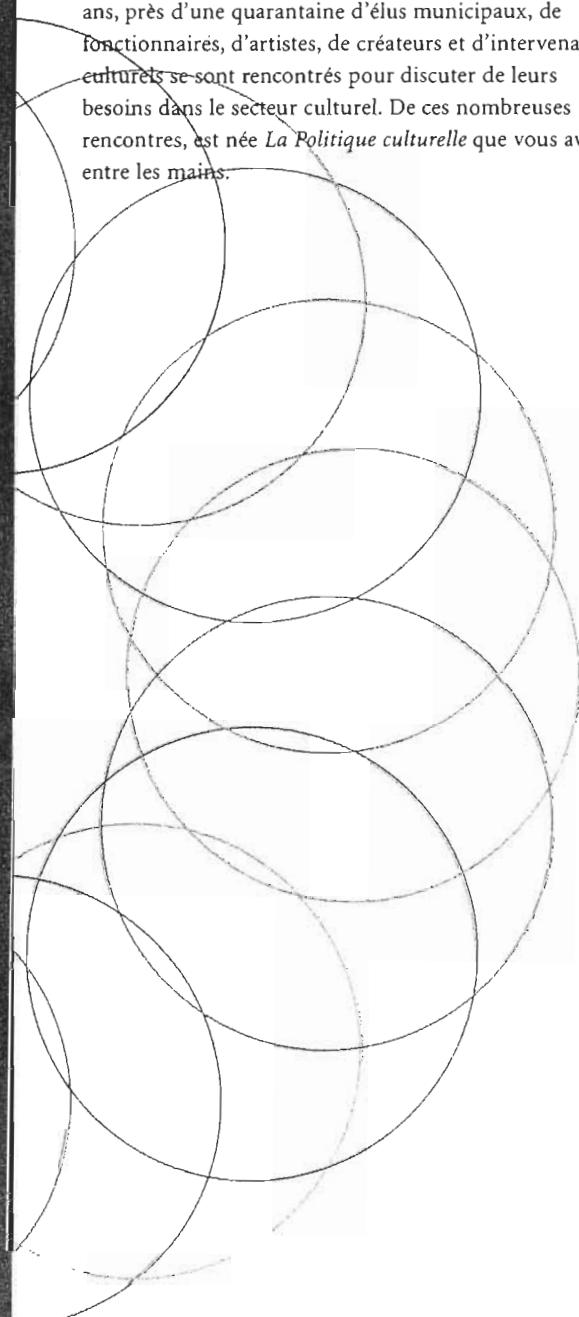
Nous tenons à rappeler à tous ceux qui consulteront cette politique, qui s'en inspireront, qui l'appliqueront, qu'il n'est pas de grande ville qui ne se dote pas d'une politique culturelle digne de ce nom. Ces métropoles ont compris à quel point l'art et la culture engendrent qualité de vie, croissance personnelle et retombées économiques importantes. Donnons donc à nos citoyens, artistes et créateurs, les moyens d'inventer une nouvelle et fière cité.



Hôtel de ville de Longueuil

REMERCIEMENTS

La Ville de Longueuil tient à remercier sincèrement tous les individus qui se sont impliqués dans l'élaboration de cette politique culturelle. Depuis deux ans, près d'une quarantaine d'élus municipaux, de fonctionnaires, d'artistes, de créateurs et d'intervenants culturels se sont rencontrés pour discuter de leurs besoins dans le secteur culturel. De ces nombreuses rencontres, est née *La Politique culturelle* que vous avez entre les mains.

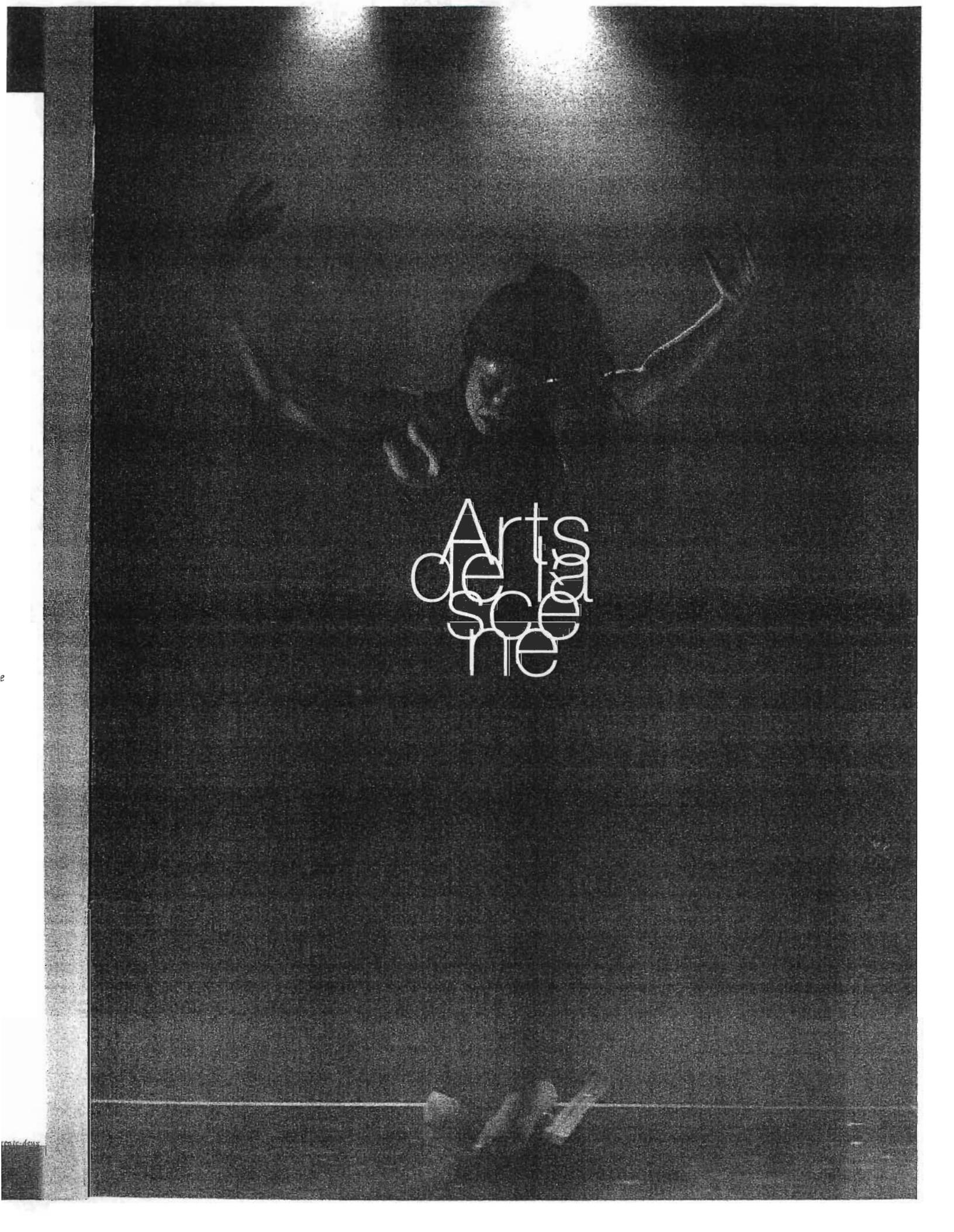


MERCI PARTICULIER À :

- | Monsieur le maire, CLAUDE GLADU
- | MARIE-LISE SAUVÉ
présidente de la *Commission municipale de la culture*, conseillère municipale de la culture et présidente du Conseil municipal,
- | La Commission municipale de la culture,
- | Les sous-comités des arts de la scène, arts visuels, littérature et patrimoine,
- | MASSIMO IEZZONI
directeur général
Ville de Longueuil,
- | MICHEL PICHÉ
directeur
Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire,
- | NICOLE RÉMILLARD
chef
Division arts et culture et à toute son équipe,
- | MICHEL DE LA DURANTAYE et STÉPHANIE LAQUERRE
Université du Québec à Trois-Rivières,

Ainsi qu'aux membres du Conseil municipal qui ont appuyé et encouragé la démarche d'élaboration de cette politique culturelle :

- | Pierre Beaudry,
- | Nicole Béliveau, membre de la *Commission municipale de la culture*,
- | Normand Caisse, membre de la *Commission municipale de la culture*,
- | Robert Charland,
- | Simon Crochetière,
- | Manon D. Hénault,
- | Michel Desjardins,
- | Henri Dubois,
- | Johane Fontaine-Deshaises, membre de *La Commission municipale de la culture*,
- | Richard Gagnon,
- | Bertrand Girard,
- | Marc Lachance,
- | Nicole Lafontaine,
- | Cécile M. Langevin,
- | Claudette Tessier,
- | Michel Timperio.



Arts
de la
scène